LE PEUPLE BRETON

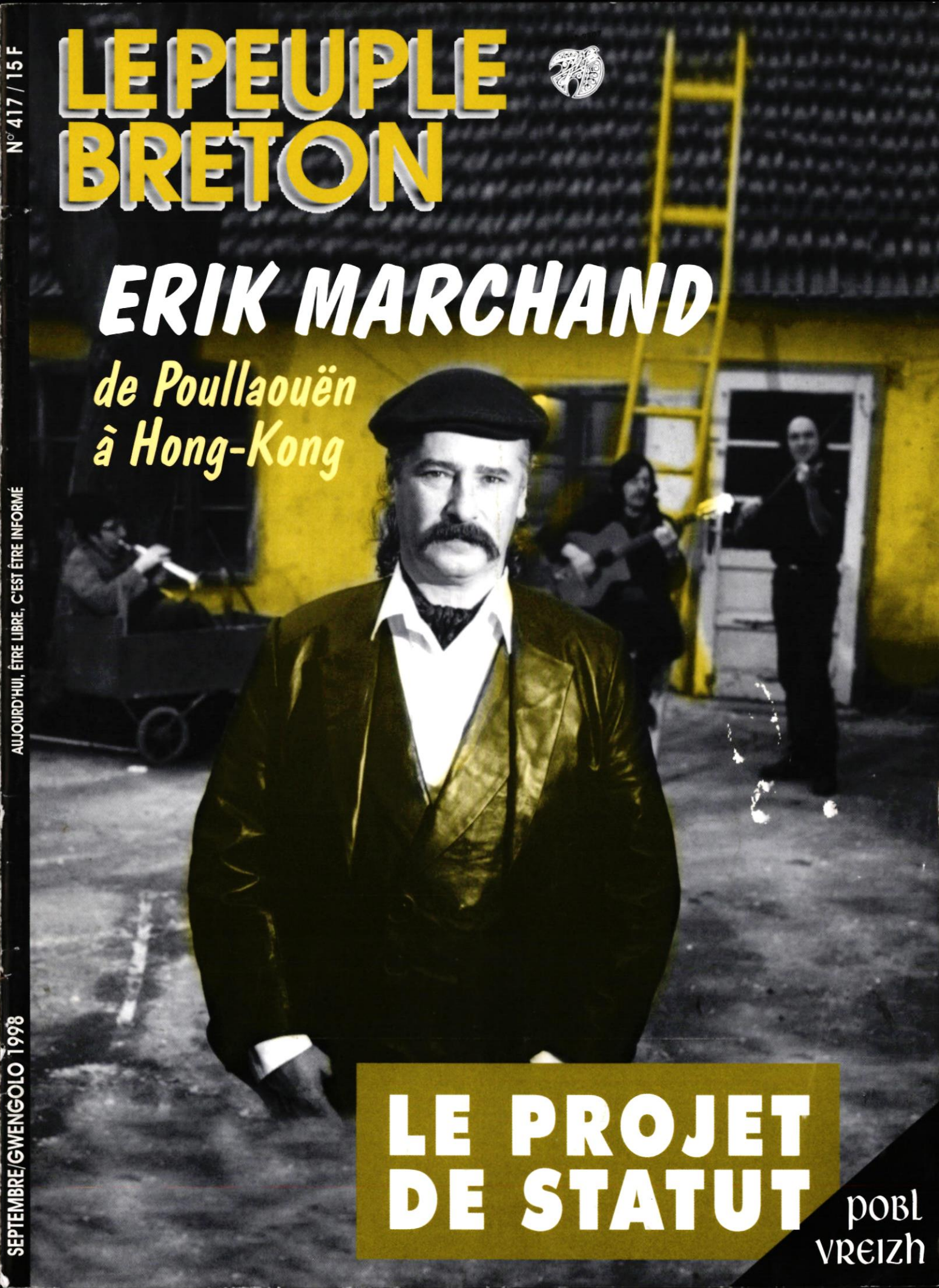
N° 417 / 15 F

AUJOURD'HUI, ÊTRE LIBRE, C'EST ÊTRE INFORMÉ

SEPTEMBRE/GWENGOLO 1998

ERIK MARCHAND

de Poullaouën à Hong-Kong



LE PROJET DE STATUT

POBL VREIZH

les bons conseils de tonton job

COMMENT VIVRE TA VIE D'ARTISTE

En traçant tes sillons avec ton 300 chevaux dix socs, il te prend parfois l'envie d'aller de travers au lieu d'aller droit, comme les chemins bretons de Totor Botrel. Ce refus de la ligne droite, qui t'a pourtant été enseignée par tes instituteurs, tes instructeurs de régiment, tes ingénieurs du remembrement et le père Maunoir, témoigne d'une vocation artistique rentrée. Je vais aujourd'hui t'aider à introduire un peu d'art dans ta vie quotidienne. Tu vas pouvoir bientôt t'éclater.

Dans l'histoire de l'art, peintres et sculpteurs ont traité sans fin le thème de l'enlèvement : enlèvement de Ganymède, de Proserpine, des Leucippides, des Sabines, d'Hélène, thèmes hérités des grecs à une époque ou ils s'en foutaient du marché commun. Si, au lieu d'aller à Pigalle, tu avais pris le temps de te rendre au Louvre lors du dernier salon de l'agriculture, je suis sûr que tu aurais été très impressionné par l'enlèvement des Sabines, un tableau peint par Poussin. Poussin, oui, j'ai dit Poussin ! Nous revoilà repartis dans ton domaine préféré : la volaille... une passion récemment nourrie à Guingamp par l'inauguration d'une usine à poulet Bourgoin avec, à la découpe de ruban, Corinne, la fille à son papa, vitrine française de la dinde en gros.

Si Poussin s'est rendu célèbre en peignant l'enlèvement des Sabines, toi tu peux le devenir en réalisant l'enlèvement des poussins... ou de leurs fientes ce qui est presque pareil. Approche un peu que je t'explique. Dans ton canton c'est devenu galère pour récupérer des terres d'épandage pour fiente et lisier. Et sans hectares d'épandage supplémentaires, ta productivité stagne, ce qui équivaut à une véritable castration pour un artiste comme toi, toujours prêt à aller de l'avant pour repeindre la campagne aux couleurs caca d'oie.

Tu remplis donc un bon dossier d'extension de poulailler tout ce qu'il y a dans les règles. Essaies de ne pas dépasser 19.999 poulets pour échapper à une enquête publique, généralement source de curiosité malsaine chez les voisins écolos. Au chapitre épandage tu nous refais le coup de Poussin avec ses Sabines en inscrivant magistralement le mot : «enlèvement».

Si on te demande vers quelle destination à lieu l'enlèvement, tu réponds «vers le sud». Entre le sud de la France et le sud du canton, ça te laisse pas mal de marge. Ensuite, tu te débrouilles pour planquer ta merde où tu peux. Personne ne viendra vérifier. Je connais même un collègue, artiste comme toi, qui l'a semée dans une lande. Ca donne un très bel ajonc, jaune poussin.

Pour tes cochons, c'est plus subtil. Beaucoup plus difficile de réaliser l'enlèvement du lisier car même un aveugle te suit au parfum. Tu construis donc une porcherie de 449 places en porcs de plus de 30 kilos. Pas besoin d'enquête publique ni d'autorisation préfectorale puisque t'es resté en dessous du chiffre fatidique de 450. Là encore une simple déclaration en préfecture suffit. Les préfets comptent sur les artistes qui savent compter jusqu'à 449.

L'astuce consiste cette fois, comme Jésus avec l'eau nitratée, à transformer tes porcs de plus de 30 kilos en belles grosses truies, car la loi n'a pas prévu la nuance. De toute façon si les voisins se risquent à regarder par-dessus le talus, tu les éloignes sous prétexte de peste porcine. Les 4 ou 5 inspecteurs d'installations classées de ton département tirent bien de temps en temps à pile ou face pour savoir qui va être contrôlé mais si, par un millième de hasard ça tombe sur toi et que les douze tétons de tes gestantes on déjà commencé à pointer, tu demandes à tes truies de faire effort pour camoufler leur grossesse en rentrant le ventre devant l'inspecteur, comme Aldo Macione devant les nanas. Ils auront beau compter et recompter les queues, les pieds, les groins et les oreilles, ils ne trouveront que 449 porcs de plus de 30 kilos.

Comme chaque truie va te faire au moins 22 petits dans l'année, après le miracle du changement du porc en truie, tu fêteras bientôt le miracle de la multiplication des cochons : 9.878 petits cochons roses que tu feras enlever une fois sevrés. De quoi recommencer 22 fois l'opération, car la chaîne du bonheur, à base d'enlèvement, ne fait que commencer. Et si les cours baissent pour cause de surproduction, ton préfet, qui aime la peinture partout excepté sur sa façade, tirera la sonnette pour appeler d'en haut les aides à l'exportation.

Enlèvement de fientes et enlèvement de porcelets feront de toi l'artiste breton célèbre qui a marqué durablement cette fin de siècle comme Poussin avait marqué le XVII[e]. Demain on s'attaque à l'art moderne avec une toile de Max Ernst, exposée à Londres et intitulée : «Les hommes n'en sauront rien»... car après nous le déluge !

La vie d'artiste donne soif. Viens on va s'enlever un demi au bar de l'embarcadère à la Turballe.. Merci qui ? Merci Tonton Job !

Job Kreizbreiz

Sommaire

RAPPEL

Nous ne disposons que d'un mensuel. Tous ceux qui nous demandent de publier une annonce de spectacle, de fest-noz ou un article, doivent nous excuser si nous recevons le document trop près de la fin du mois !
L'idéal, pour l'efficacité de notre mise en page, est de recevoir les éléments avant le 20, pour le mois suivant. Chaque jour de retard après le 20 diminue la probabilité de publication du texte. Merci de bien vouloir tenir compte de ces contraintes que nous ne choisissons pas !

417

Les abonnés dont la bande-adresse porte ce numéro (ou tout numéro inférieur) sont invités à renouveler leur abonnement au plus vite pour éviter toute interruption dans l'expédition de leur mensuel préféré. Merci!

LE PEUPLE BRETON/POBL VREIZH
Mensuel - BP 203, 56102 Lorient cedex
Tél. 02.97.21.21.82
Fax 02.97.64.75.47

Responsable de la publication et de la rédaction : Joël Guégan

Rubriques culturelles, Pobl Vreizh : Jean-Jacques Monnier

Abonnements, administration :
9 rue Pinot Duclos, 22000 St-Brieuc.
Tél-fax 02.96.61.54.11

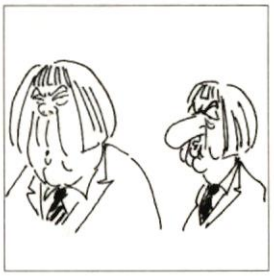
Publicité : au journal

Éditeur : Les Presses Populaires de Bretagne

Composition, impression : IMPRAM, Lannion

CPAP : 66132

Dépôt légal : 3e trimestre 1998

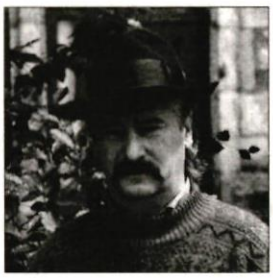


Ce numéro de rentrée donne une place de choix au "Projet de statut particulier pour la Bretagne" (8 pages centrales). Nous invitons évidemment nos lecteurs à proposer leurs commentaires, critiques et suggestions de toutes sortes.
C'est fait pour !



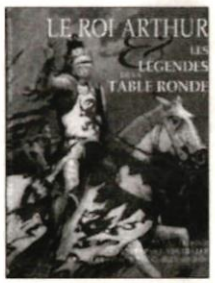
La partie politique, assez variée, aborde la question toujours posée de l'aménagement du territoire, puis intègre Nono logiquement en page 9 pour finir en beauté avec une descente en flammes de la "perfide Albion" par Yann Fiévet.

La partie culture, avec Pobl Vreizh et l'interview tonique d'Eric Marchand insiste sur l'ouverture spontanée de la culture bretonne vers... le reste du monde.



Plusieurs articles font allusion à l'assassinat de Lounès Matoub – que nous évoquons très tardivement à cause du seul numéro de l'été pour juillet et août.

L'actualité nous amène souvent à limiter la place de la rubrique Livres. Que Jean-Jacques Monnier soit remercié ici pour sa grande patience !



Joël Guégan

La bourse, sucre rapide de l'économie

Les bourses fleuries

Les sommes considérables échangées à l'échelon mondial au niveau des principales bourses, souvent d'une manière fortement décalée par rapport à la vie économique réelle, ne manquent pas de créer l'inquiétude depuis longtemps.

Le pouvoir extraordinaire qu'en tirent certains gros spéculateurs, le recyclage industriel de l'argent provenant de la prostitution et de la drogue, les divers trafics de mafieux, de marchands d'armes, de politiciens véreux sont évidemment favorisés par l'importance des sommes qui circulent. L'existence de pays spécialisés dans les méthodes douteuses ("paradis fiscaux" et autres) et les nouvelles techniques ultra-rapides de l'information contribuent évidemment à rendre complexe toute opération de clarification du paysage !...

Néanmoins, portée par le courant favorable à l'ultra-libéralisme qui sévit dans la grande majorité des médias, la bourse a une assez bonne ...cote, aux yeux du citoyen qui y trouve souvent, depuis quelques années, une source relative d'optimisme.

Des amis encombrants

Cet été cependant, quelques journaux ont jeté un peu de fraîcheur sur cette vision "cool" du rôle de la bourse, en évoquant l'attitude de certains actionnaires, et en particulier celles des représentants des fonds de pension américains. Evidemment, il y a toujours eu intervention des actionnaires majoritaires sur la gestion des grosses entreprises, mais il semble que les pressions exercées sur bon nombre de sociétés – françaises par exemple – prennent actuellement une place croissante. Le néocolonialisme U.S. apparaissait déjà clairement à travers la place des entreprises américaines en Europe, comme à travers la "macdoïsation" de l'information et des modes artificiellement dopées (liées par exemple à des films "grandioses").

Le risque actuel passe par un "marquage à la culotte" des dirigeants français dont la politique, nécessairement orientée vers la rentabilité immédiate sous l'influence américaine, n'intégrerait évidemment aucun souci d'équilibre de l'homme dans l'entreprise elle-même ou dans leur environnement économique et social. Ainsi la bourse, qui apporte évidemment des fonds utiles au développement de certaines entreprises, devient un véritable danger dans la mesure où les actionnaires orienteraient de manière excessive la politique des patrons... Comme un sucre rapide apporte de l'énergie à un organisme, mais laisse des dégâts dans l'organisme en cas d'excès !

La Bretagne à l'abri ?

Une économie s'appuyant sur une implantation d'un bon réseau de PME-PMI non cotées en bourse serait moins sensible à l'influence des requins de cette nouvelle espèce. Cependant, pâr le jeu des regroupements et des rachats en tous genres, la part des sociétés indépendantes des grands groupes se limite de plus en plus. La Bretagne elle-même échappe-t-elle à cette évolution ? Pas évident. D'autant plus que la culture du management à l'américaine fait certainement des progrès chez nous autant qu'ailleurs, dans une situation où le rapport des forces patrons-employés est tellement déséquilibré !... Produire en Bretagne c'est mieux. Nous sommes pour mais dans quelles conditions ?

Bientôt les French pensions ?

A moyen terme, comme il est fortement question en France de passer à un système de retraites à l'américaine, on peut craindre une attitude semblable des gestionnaires locaux des fonds de pension...

Ainsi, comme me disait un jeune sensibilisé à ces problèmes (il en existe), la boucle serait bouclée : le salarié financerait sa retraite auprès de caisses qui par leur politique de rentabilité sauvage déstabiliseraient l'emploi, à coup de dégraissages féroces !...

Reste à voir par qui, quand, comment, ce genre d'évolution sera contrarié... Vous avez des idées ? Des compléments d'information ou de réflexion sur le sujet ? N'hésitez pas à nous en faire part.

J.G.

Aménagement et développement durable du territoire : une année 1999 cruciale

L'année à venir va être cruciale pour l'inauguration ou non d'une politique d'aménagement et de développement durable du territoire en Bretagne et en France, parallèlement à la réforme de l'action régionale de l'Union européenne qui se négocie déjà pour la période 2000-2006 dans le cadre de l'Agenda 2000. Les initiatives et les déclarations d'intention abondent : projet de loi Voynet pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADT), préparation du XII[e] Plan et des contrats de plan Etat-Régions pour la période 2000-2006, projets de réforme de la fiscalité locale avec l'instauration probable d'une taxe professionnelle à taux unique obligatoire pour les structures intercommunales qui ont fait ou feront le choix d'une fiscalité propre. *Le Peuple Breton* aura l'occasion de revenir sur ces différents projets dont l'objectif affiché est de réduire les inégalités de développement entre les territoires qui font, par exemple, que l'Ile-de-France dégage un PIB par habitant deux fois supérieur à celui de la région Bretagne (198.800 F contre 103.900 F en 1994 pour une moyenne hexagonale de 127.600 F). Aujourd'hui nous nous intéressons plus particulièrement au projet de loi Voynet adopté par le Conseil des ministres le 29 juillet et dont les orientations souvent intéressantes mais parfois contradictoires, révèlent les difficultés du Pouvoir à s'extraire d'une culture politique encore très jacobine. Ce projet de loi devrait être discuté par le Parlement fin 98-début 99.

Projet de loi Voynet : 4 priorités affichées

On ne peut que partager le constat et la philosophie que la ministre expose dans l'exposé des motifs de son projet de loi :

«A l'échelle nationale la concentration des activités dans les métropoles et l'acuité des inégalités entre les régions ou en leur sein se sont renforcées dans les dernières décennies (...). La mondialisation des échanges, l'intégration communautaire, la diminution des interventions économiques de l'Etat comme la relance de la décentralisation rendent obsolètes ou inopérants nombre d'instruments traditionnels de l'aménagement du territoire».

«L'aménagement doit s'appuyer sur la diversité économique, sociale et naturelle des territoires et rechercher les meilleures adaptations et combinaisons des politiques sectorielles – européennes, nationales et locales – sur le territoire. Il doit promouvoir les coopérations dans un contexte de forte concurrence des acteurs et des territoires à l'échelle continentale et mondiale et favoriser la reconnaissance de la place de chacun dans la construction collective de notre avenir à partir de territoires et de solidarités de proximité (...). Il n'est d'autre voie que celle du développement durable : un développement qui concilie progrès économique, protection sociale et qualité des milieux et des ressources (...). L'aménagement et le développement durable du territoire demandent de rompre avec les conceptions dirigistes qui font l'impasse sur l'aspiration des individus à participer à l'élaboration de leur propre avenir, comme avec les conceptions exclusivement libérales qui font du marché le seul guide pour le court et le long terme. Plus précisément, ils incitent à repenser l'organisation de la société avec la mise en place de réseaux interactifs et flexibles qui favorisent l'autonomie des personnes et des petites unités».

Le projet de loi s'articule autour de 4 priorités :

1. – la mobilisation des territoires et la réduction de leurs inégalités par la compensation des handicaps des zones rurales et des périphéries urbaines, et par l'orientation des aides économiques et des programmes d'équipement en faveur de l'emploi. La contribution et les spécificités du monde rural y sont reconnues et affirmées, la qualité de leur environnement et de leur organisation constituant un facteur de développement durable à mettre en valeur,

2. – le développement des métropoles urbaines à vocation internationale, qui constituent le lieu principal d'insertion de la France dans la compétition économique européenne,

3. – les fondements du développement durable par l'économie des ressources, l'amélioration de la qualité de l'environnement et des milieux naturels,



Les services de renseignements du PB ont la preuve que Pasqua et Chevènement se sont introduits dans les couloirs du ministère Voynet grâce à leur perruque, pour triturer le texte sur l'aménagementdu territoire.

4. – la consolidation de la décentralisation, au travers d'un partenariat accru entre l'Etat, qui fixe les règles et veille à l'équité et à l'unité, et les acteurs locaux, porteurs de projets et de diversité.

Une reconnaissance du rôle des «pays» et des agglomérations... mais sous le contrôle de la préfectorale

Au niveau de la méthode le projet de loi Voynet propose *«une révision à la*

fois partielle et significative de la loi d'orientation d'aménagement et de développement du territoire du 4 février 1995», dite loi Pasqua. Dominique Voynet relève que des pans entiers n'ont jamais été mis en œuvre, en particulier le schéma national d'aménagement et de développement du territoire et les 9 schémas sectoriels qui devaient fournir un cadre directif aux interventions de l'Etat et des collectivités.

Le projet de loi Voynet a l'ambition de modifier la loi de 1995 sur 5 points :

1. – une démarche nationale fondée sur une approche des besoins et une réflexion sur le long terme :

– 8 schémas de services collectifs (enseignement supérieur et recherche, culture, santé, information et communication, transport de voyageurs d'une part, de marchandises d'autre part, énergie, espaces naturels et ruraux) remplaceront le schéma national d'aménagement et de développement du territoire de la loi Pasqua. Dans le secteur des transports, les cinq schémas sectoriels et modaux (routier, ferroviaire, aérien, maritime et fluvial) de la loi Pasqua sont donc remplacés par deux schémas intermodaux. Deux nouveaux schémas sont créés : l'un, consacré à l'énergie, a pour objet de relancer les politiques de maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables et locales ; l'autre concerne les espaces naturels et ruraux et fixe les orientations fondamentales de la gestion de ces espaces ainsi que de leur mise en valeur. Les autres domaines tels que les services de l'emploi, la formation, la justice ou le logement, s'organisant principalement à l'échelle régionale selon la ministre, ne s'inscrivent pas dans le dispositif de la loi.

Les 8 schémas sont établis : a) dans une perspective de long terme, à 20 ans ; b) sur une approche des besoins des habitants et des entreprises ; c) par une réponse en terme de services aux usagers et non seulement d'équipement ;

2. – une logique de projet (et non plus de guichet) pour les territoires, articulée autour de 3 niveaux :

– les régions reconnues dans leur rôle d'aménagement du territoire, au travers de schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire qui auront la valeur de plan régionaux,

– les pays, territoires de projets à l'échelle d'un bassin de vie et d'emploi, intégrant un nouvel équilibre urbain-rural,

– les agglomérations, regroupements de communes urbaines rassemblées autour d'un projet, unies par une solidarité économique et fiscale et partageant des compétences en matière de développement.

Cette reconnaissance des «pays» et des agglomérations, plutôt que les départements, comme acteurs de l'aménagement et du développement du territoire est un acte politique fort. Les «pays» sont définis comme des *«communautés géographiques que l'histoire et l'économie ont façonnées»*. Mais en même temps le projet de loi Voynet affirme, en dépit du bon sens, que *«ceux-ci* (agglomérations et «pays») *n'ont pas vocation à se voir transférer des compétences»*. L'association des présidents de conseils généraux et le ministre de l'intérieur Chevènement sont passé par là... En outre *«après avis du ou des préfets de départements compétents, le ou les préfets de région arrêtent le périmètre du pays»*, ce qui ne peut que profiter aux notables, députés ou conseillers généraux, qui voudront préserver leur fief de toute construction collective qu'ils ne contrôleraient pas ;

3. – une activité équilibrée entre le monde rural et les villes :

– la reconnaissance des métropoles à vocation internationale, alternative à l'expansion parisienne,

– l'organisation des agglomérations,

– la mise en relation des territoires ruraux et des agglomérations au sein des pays,

– la reconnaissance au sein des pays des zones rurales en difficultés,

– la mise en place de moyens (création d'un fonds de gestion des milieux naturels, mise en œuvre du Fonds national de développement des entreprises (200 MF), orientation durable du Fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables et du Fonds national d'aménagement et du développement du territoire) ;

4. – une coopération et une concertation accrues entre les acteurs avec la mise en place d'instances de participation :

– à l'échelle nationale (Conseil national d'aménagement et développement du territoire),

– à l'échelle régionale (Commissions régionales d'aménagement et de développement du territoire),

– à l'échelle locale : conférences de pays ou d'agglomération,

– le respect des instances existantes (Conseil économique et social, Comités économiques et sociaux régionaux) ;

5. – la prise en compte de la dimension européenne au travers des schémas de services collectifs et par une stratégie unique pour les programmes européens et les contrats de plan Etat-Région.

Des raisons de se mobiliser aux niveaux des «pays» et des agglomérations

Malgré les imperfections du projet de loi, les élus et militants du mouvement breton progressiste et écologiste auraient tort de ne pas se saisir des opportunités offertes par le rôle qui devrait revenir aux «pays» et aux agglomérations.

Dans les aires urbaines comptant au moins 50.000 habitants et dont une commune-centre compte plus de 15.000 habitants, *«le projet de loi offre aux agglomérations constituées, ou qui s'engagent à se constituer, en établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à taxe professionnelle unique, la possibilité de participer à la négociation des contrats de plan Etat-Région, dès lors qu'elles auront élaboré un projet d'agglomération global et concourant à un développement durable (...). Ce projet d'agglomération détermine d'une part les orientations que se fixe l'agglomération en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources naturelles, d'autre part les mesures permettant de mettre en œuvre ces orientations»*. Dans ce cas l'Etat et la ou les Régions concernées peuvent conclure un contrat particulier en application du ou des contrats de plan Etat-Région avec l'EPCI.

Cette mesure ainsi que le prochain projet de loi Chevènement qui devrait doubler la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'Etat aux EPCI à taxe professionnelle unique (260 F par habitant contre 130) devraient inciter très fortement les structures intercommunales qui ne l'ont pas encore fait à mettre leur TP dans un pot commun, ce que l'UDB fut la première à réclamer en Bretagne au nom de la justice fiscale et de l'efficacité économique.

Il en est de même des «pays» en zone rurale. Des conseils de développement, associant élus, représentants de l'Etat et des administrations et des services publics, mais aussi représentants des partenaires sociaux et des acteurs culturels et environnementaux, devront être créés dans les «pays» contractualisant avec l'Etat et la ou les Régions concernées ; ils seront associés à l'élaboration de la *«charte de pays»*. Des conseils de développement pourront également être créés dans les agglomérations : leur aspect facultatif en zone urbaine doit inciter les militants à interpeller les élus pour les rendre effectifs. Il est à noter que le pays de Redon et de Vilaine, à cheval sur trois départements et deux régions administratives, est fondé, aux termes du projet de loi Voynet, à constituer un EPCI à taxe professionnelle unique pour contractualiser tant avec l'Etat qu'avec les deux régions administratives Bretagne et «Pays de Loire». Une opportunité qu'il faudra savoir saisir sur la voie de la réunification administrative de la Bretagne.

C. GUYONVARC'H

N.B. : Pour obtenir le projet de loi Voynet, écrire à UDB - BP 203 - 56102 An Oriant/Lorient cedex.

Les partis autonomistes européens en congrès, à Cardiff



Samedi 13 juin, intervention de C. Guyonvarc'h, porte-parole de l'UDB, devant les responsables du Plaid Cymru (Parti gallois).



Vue générale de l'assemblée. Au fond, Corinne et Isabelle Moign, membres de la délégation de l'UDB.



Jill Evans, tête de liste du Plaid Cymru aux Européennes de juin 1999 et probable future députée européenne.



Winnie Ewing, présidente écossaire du PDPE, encadrée par José-Luis Linazasoro, le secrétaire général basque, et Jill Evans, candidate tête de liste du Plaid Cymru (Parti gallois) aux Européennes de juin 1999.

Le Parti démocratique des peuples d'Europe (ex-Alliance Libre Européenne) tenait son assemblée générale les 11 et 12 juin à Cardiff, capitale du Pays de Galles, quelques jours avant le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne.

A l'ordre du jour, des débats sur l'emploi, sur l'Euro, sur les implications de l'Agenda 2000 (révision de la politique agricole commune et des aides au développement régional) et sur la préparation des élections européennes de juin 1999.

Des résolutions ont été adoptées qui demandent à ce que les objectifs de cohésion sociale et territoriale inscrits dans les traités de l'Union européenne ne fassent plus seulement l'objet de programmes particuliers mais soient inscrits dans toutes les politiques de l'Union européenne (transports, commerce extérieur, agriculture, environnement, culture, etc). Cette exigence est d'autant plus forte que l'entrée probable de plusieurs pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne avant dix ans risque d'entraîner une diminution des aides aux régions en retard de développement de l'ouest et du sud de l'Europe.

Pour défendre ces orientations le PDPE a bon espoir de doubler le nombre de ses élus au Parlement européen. Aux quatre députés actuels (deux Ecossais, un Flamand et un Canarien associé) devraient s'ajouter une Galloise (Jill Evans), un troisième Ecossais, un Galicien et un Catalan.

Les organisations membres du PDPE :

BNG (Galice) - ERC (Catalogne) - Eusko Alkartasuna (Pays Basque) - FNP (Frise) - MRS (Savoie) - PDB (germanophones de Belgique) - Partit occitan (Occitanie) - Partito Sardo d'Azione (Sardaigne) - Plaid Cymru (Pays de Galles) - SNP (Ecosse) - Slovenska Skupnost (Slovènes d'Italie) - UDB (Bretagne) - UPA (Alsace) - Union fur Sudtirol (Sud-Tyrol) - Union Valdôtaine (Val d'Aoste) - UPC (Corse) - Unitat catalana (Catalogne du nord) - Volksunie (Flandre).

Un projet de développement gigantesque en baie de Cardiff

La baie de Cardiff est le plus long front de mer en développement dans le monde avec ceux de Baltimore (USA) et Sydney (Australie) : sur 12 km un programme d'investissement de 24 milliards de francs dont 8 milliards de capitaux privés déjà engagés depuis dix ans.

Le projet, en cours d'achèvement, combine espaces culturels tournés sur le multimédia (Celtic Gateway Multimedia Business Park - Wales Millenium Centre), entreprises de haute technologie, espaces récréatifs, restaurants, hôtels, administrations (les services de santé du Pays de Galles) et 6.000 logements. A 15 minutes du centre de Cardiff, le site reçoit déjà 1,5 million de visiteurs chaque année. 9.213 nouveaux emplois ont été créés auxquels s'ajoutent 6.786 emplois temporaires liés aux travaux de construction.

Pour plus d'informations : Cardiff Bay Development Corporation - Baltic House - Mount Stuart Square - Caerdydd/ CardiffCF1 6DH. Tél 00 44 1222 58 58 58.

Y a-t-il encore une droite démocratique en France ?

L'ancienne droite explose sous les coups de boutoir du fascisme français. Jean-Pierre Soisson, ancien ministre de Giscard... et de Mitterrand, pactise avec le FN pour retrouver son siège de vice-président du conseil régional de Bourgogne et adopte le programme économique de son vice-président lepéniste Jaboulet-Vercherre. Charles Millon confie des responsabilités «culturelles» à la direction de la région Rhône-Alpes au FN Pierre Vial, cofondateur du G.R.E.C.E. et, à ce titre, grand idéologue du paganisme aryen. Jacques Blanc, président de la région Languedoc-Roussillon élu avec les voix du FN, intègre le groupe Démocratique Libérale au Palais Bourbon **sous la protection bienveillante d'Alain Madelin, le député-maire de Redon.**

Preuve s'il en est que la Bretagne n'est pas à l'abri du mariage entre l'ancienne droite et l'extrême droite. Une éternité semble s'être écoulée depuis que Chirac s'est exprimé à la télévision, début avril, pour condamner par avance ceux qui seraient tentés de pactiser avec *«un parti xénophobe et raciste»* (sic). Car si les trois présidents de région cités précédemment sont issus de l'UDF, la quasi-totalité des conseillers régionaux étiquetés RPR sont associés aux accords passés avec le FN.

La question doit être posée : existe-t-il encore une droite démocratique en France ? L'acte courageux d'un Gilles de Robien suffira-t-il à dissuader les notables de l'opposition parlementaire attachés à leurs privilèges de pactiser avec un parti dont l'organe de presse «National Hebdo» écrivait le 6 août qu'il faudrait régler la question des immigrés clandestins par *«des rafles et des camps de concentration ?* La gauche française aurait grand tort de se réjouir d'une situation qui ouvre un boulevard au FN en vue des municipales et des cantonales de 2001, du moins dans les régions où le parti fasciste approche voire dépasse les 20 %. **En Bretagne le mouvement breton progressiste et écologiste doit continuer sa lutte sans merci contre les tentatives d'infiltration du FN dans certains milieux culturels et environnementalistes et proposer aux Bretons une alternative démocratique à un système politique français miné par les scandales financiers et le clientélisme.**

Corse : un témoin gênant

L'on attend la décision du Conseil d'Etat au sujet du recours en annulation des récentes élections à l'Assemblée de Corse en raison des cas de fraudes électorales, recours déposé par Edmond Siméoni.

En tout cas, certaines personnes dérangent ceux qui sont au pouvoir. Ainsi le commissaire André Muhlberger, qui a enquêté sur le gonflement des listes du troisième canton de Bastia et qui, dans son rapport, a mis en évidence des pratiques frauduleuses, a été muté en urgence hors de Corse.

Comme l'écrit "Arritti", "le silence du gouvernement et de l'ensemble de la classe politique insulaire sur les fraudes constatées lors des cantonales comme lors des territoriales de mars 98 est de plus en plus assourdissant..."

N'oublions pas que le maire de Bastia est Emile Zuccarelli, membre du gouvernement. Ceci explique sans doute cela !

(d'après "Arritti", journal de l'UPC)

Allègre... ment

Qu'est-ce qu'on apprend dans la presse convenable ? ... Que l'absentéisme est plus important dans le secteur privé que dans le secteur public.

S'il y avait une presse responsable, ça aurait dû faire les gros titres. Un fait de société pareil. Pris sur le terrain et tout et tout. Enfin, ils continueront à dire "géré comme une entreprise". Hé couillon !...

Comme s'il n'y avait que des entreprises bien gérées !...

De plus, on apprend par la même étude que les enseignants ne se distinguent pas du tout : on l'aurait dit, bruyamment.

Alors, Allègre, on sort des bouffonneries, ou on y reste ?

Charles Jaouen

Vers la gauche plurienne ?

Les 35 heures, ça vasouille : les créations d'emplois qui en sortent sont en nombre dérisoire par rapport aux statistiques du chômage.

Les emplois jeunes, mesure sympathique, positive, créative, joyeuse, si on voulait bien... ne donnent lieu qu'à des démarches poussives. Y compris dans les municipalités socialistiques.

Les privatisations, ça avance gaiement.

Les sans papiers donnent lieu à une cagade chevènementielle.

Le transgénique se porte bien. Fouette Cochet !

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie est présidée par un grand malade partisan d'une "insécu" à l'américaine.

Alors la gauche, plus rien ?

Au féminin nouveau, plurienne, qui prépare le lit de Le Pen.

Charles Jaouen

L'assassinat de Lounès Matoub est un crime contre la démocratie

L'UDB, très émue par l'assassinat du chanteur Lounès Matoub, s'incline devant l'immense tristesse du peuple kabyle et des démocrates algériens.

Ardent défenseur de la cause berbère, combattue avec rage tant par le régime des militaires que par les islamistes, Lounès Matoub était aussi plus que cela : le chantre d'une Algérie démocratique, laïque et plurielle, enfin réconciliée avec son passé et son identité aux multiples visages.

L'Algérie est ce pays étrange où les langues du peuple (tamazight, arabe dialectal et français) n'ont jamais cessé d'être combattues par le régime en place au profit de l'arabe du Coran. **C'est l'État algérien lui-même qui a produit le terreau de l'intolérance sur lequel, l'islamisme le plus violent a pu prospérer**. Et quelle que soit l'identité de ceux qui ont armé la main des assassins, on ne peut éviter d'établir un rapprochement entre cet acte odieux et l'application le 5 juillet prochain d'une nouvelle loi renforçant l'usage exclusif de l'arabe coranique dans la vie publique.

En mémoire de Lounés Matoub et pour que son sacrifice ait un sens, les militants de la cause bretonne devront poursuivre et amplifier leurs actions de solidarité avec les démocrates algériens pour que le pluralisme politique, culturel et linguistique finisse par triompher là-bas comme ici.

UDB - 26/6/98

OUVERTURE ? LA FERME !

Cet été, ici ou là, on a entendu un certain nombre de notables de différents calibres chanter les louanges de la culture bretonne ou même des cultures celtiques. Parfois sincèrement. Parfois moins. Car la mode impose à certains de faire semblant. Mais ce discours était souvent accompagné d'un bémol, du genre *"il faut cependant rester ouvert sur le monde... "*

Discours inacceptable pour les Bretons.

En effet, sans aller chercher des faits historiques précis, puisque c'est le présent et l'avenir qui nous intéressent dans cette affaire, j'affirme tranquillement que notre ouverture au monde me paraît tout à fait remarquable et qu'elle supporte largement la comparaison avec d'autres pays !

On peut rappeler entre autres qu'au moment du vote de Masstricht (quoi qu'on en pense par ailleurs), les Bretons ont fait partie de ceux qui ont entraîné les Français dans une démarche d'ouverture vers l'international !

On peut rappeler que le Front National, symbole de fermeture, n'a guère de succès en Bretagne, sauf exceptions.

On peut rappeler que des Bretons ont été depuis fort longtemps, et sont toujours présents dans tous les pays du Monde. Enseignants ou militaires, caritatifs aujourd'hui, ou missionnaires autrefois, techniciens de tous niveaux, scientifiques (n'oublions pas que les Bretons sont parmi les plus scolarisés – quel signe d'ouverture d'esprit, que cette soif de connaissances ! ...), ils partent fréquemment – quitte à revenir "au pays" souvent, voire définitivement.

C'est parfois après un éloignement qu'ils sentent mieux le contenu de la culture collective bretonne, au sens large.

En plus, les représentants de la culture bretonne n'ont rien de ratatiné !

La couverture du P.B. d'été était consacrée à Alan Stivell. Quel exemple flagrant de travail sérieux et approfondi sur la culture traditionnelle associé à une ouverture à tant de formes musicales !

La couverture du P.B. de septembre met aux premières loges Eric Marchand qui finalement a le même genre de démarche que Stivell par la diversité extrême de ses associations avec des musiciens de trente-six pays. Je vous invite à lire sa remarquable interview (De Poullaouen à Hong-Kong) !

On pourrait évidemment multiplier les arguments et les exemples... Sans prétentions particulières. Nous ne cherchons pas à donner de leçons.

Les discours qui nous sont adressés sont particulièrement inacceptables quand ils viennent de personnages qui représentent plus ou moins la France... ("éternelle" comme ils disent).

Dans un pays où un électeur sur sept vote pour une formation d'extrême droite, où le chauvinisme nationaliste multiplie ses formes (sportives entre autres) où l'ouverture au monde est telle que la Marine se réduit de plus en plus à des clopinettes, où on met en place comme ministre de l'Intérieur un pur chef-d'œuvre comme Chevènement, à propos d'ouverture... on ferme sa gueule.

Joël GUEGAN

Maintien du mode de scrutin des européennes : la garantie d'une abstention record

Le jacobinisme et les intérêts de boutique l'auront donc emporté. Il est vrai qu'en présentant une alternative au scrutin existant dont l'objectif inavoué était de marginaliser un peu plus les composantes minoritaires de la «gauche plurielle», Lionel Jospin et le Parti socialiste avaient pris le risque, sans aucun doute calculé, du statu quo. Mais le PS aura beau prendre l'opinion publique à témoin, il devra assumer la responsabilité d'exclure un peu plus nos concitoyens du débat européen.

Avec un peu d'intelligence et d'imagination il eût été pourtant possible de concevoir un mode de scrutin à base régionale, respectant les régions réelles et garantissant en même temps une représentation de chaque sensibilité par un pourcentage de sièges répartis au niveau de l'Etat entre les partis ou groupements de partis n'ayant pas obtenu d'élus dans les circonscriptions régionales. Un tel mode de scrutin aurait pu concilier l'équité et la démocratisation si nécessaire de l'Europe.

En juin 1999, alors qu'Ecossais et Gallois éliront leurs propres représentants à la proportionnelle, la France enverra au Parlement européen, comme depuis 20 ans, d'illustres inconnus choisis par les états-majors parisiens des partis installés. Et l'Europe restera pour cinq ans encore affaire d'apparatchiks et de technocrates. Pitoyable !

Régions et Peuples Solidaires
1/7/98

Reconversion de la Base des sous-marins de Lorient : «Conservatoire» ou «Futuroscope de la Mer» ?

Depuis le départ du dernier sous-marin en 1997, la reconversion de cet espace de 30 ha, où les trois blockhaus hérités de la seconde guerre mondiale ne constituent qu'un élément, certes encombrant, du dossier, représente un enjeu majeur pour l'avenir du Pays de Lorient. Offrant sans doute la vue, la plus remarquable sur la rade de Lorient, cet espace proche du cœur de la ville-centre pourrait susciter bien des convoitises. Quelques activités, principalement industrielles, se sont installées à l'ombre des blockhaus sous le régime des AOT (autorisations d'occupation temporaire), la dernière en date étant la société Plastimo qui, depuis le mois de juillet, occupe 20.000 m² où elle entrepose du matériel nautique. L'ancien navire-usine de Saint-Malo le Victor Pléven, reconverti en musée de la pêche hauturière par le propriétaire de l'aquarium de Vannes, y aura fait aussi deux saisons avant d'être bientôt concurrencé (à moins que ce ne soit le contraire !) par la Thalassa, ancien navire de l'IFREMER reconverti en... musée de la pêche (c'est original !) sur le site de l'ancienne gare maritime et pour lequel les contribuables du Pays de Lorient, via le District, auront consenti de gros efforts. Il reste à espérer qu'une famille de quatre personnes consentira à débourser de l'ordre de 300 à 350 francs pour visiter deux bateaux-musées distants d'un kilomètre.

Confidentiel Défense...

Mais l'essentiel du site reste encore inoccupé et force est de constater que la recon- ➡

version de la BSM, faute d'un débat public, nage dans le flou artistique. Trois études qui devaient montrer des possibilités de reconversion du site dans les domaines de l'industrie, du nautisme et de la muséographie, promises aux élus «de base» de Lorient pour l'automne 1997, ne leur ont jamais été communiquées. Le contenu en était-il trop affligeant ? Certes un comité de pilotage, présidé par le président du District et ancien maire de Lorient et composé aussi du sous-préfet, de représentants de la Défense et de quelques élus du District a rendu publiques le 16 juillet les grandes lignes d'un projet qui semble correspondre à l'idée d'un «Futuroscope de la Mer» que l'UDB avait développée dès 1996 dans une lettre adressée à Jacques Chirac en marge de l'affaire du «vrai-faux» déménagement du Musée de la Marine. L'idée de l'UDB était alors de profiter du déménagement des collections exceptionnelles du Musée de la Marine, qui ne reçoivent que quelques dizaines de milliers de visiteurs au Trocadéro (va-t-on à Paris visiter des maquettes de bateaux ?), pour réaliser sur le site de la BSM à Lorient un vaste espace consacré aux activités maritimes, non seulement d'un point de vue historique mais aussi et surtout sous l'angle des technologies maritimes les plus modernes : navires à grande vitesse, plates-formes de forage, exploration des fonds marins, nouvelles énergies de la mer, nouveaux matériaux composites, etc. Si le déménagement des collections du Musée de la marine semble plus à l'ordre du jour, l'idée d'un «Futuroscope de la Mer» reste d'actualité. L'Océanopolis de Brest se consacrant à la biologie marine, il s'agirait de réaliser à Lorient un espace non pas concurrent de celui de Brest mais complémentaire, avec l'avantage par rapport à Brest de pouvoir greffer à Lorient des activités de production industrielle, de recherche et de formation sur le site, à l'image du Futuroscope de Poitiers où des entreprises travaillant dans le secteur de l'image côtoient les espaces de divertissement et de découverte ouverts au public.

Cette idée de «Futuroscope de la Mer», exposée devant les caméras de France 3 Bretagne le 6 août 1996 par le porte-parole de l'UDB, avait été reprise quelques mois plus tard par Jean-Yves Le Drian dans une interview au quotidien «Le Monde». L'UDB ne s'en était pas formalisée : les bonnes idées sont faites pour être reprises. On retrouve cette idée aussi à grands traits dans la communication faite aux journalistes le 16 juillet par le sous-préfet de Lorient qui remplaçait alors le président du District en son absence : *«La création d'un ensemble intégrant tout à la fois des activités industrielles et de services, des activités de formation et de recherche ainsi que des activités de loisir et de tourisme»*. Et le sous-préfet de conclure devant la presse en annonçant un objectif de fréquentation d'1 million de visiteurs par an.

L'objectif affiché par le sous-préfet de Lorient est très ambitieux. On est loin, certes, des 3 millions de visiteurs et des 700 millions de francs de chiffre d'affaires du Futuroscope de Poitiers mais pour rester dans le domaine de la mer, l'espace Nausicaa de Boulogne, qui bénéficie d'une forte clientèle anglaise, affiche 600.000 visiteurs avant sa future extension, l'aquarium de Saint-Malo, qui vient d'être acheté par le Parc Astérix deux ans après son ouverture, a attiré 490.000 visiteurs depuis septembre dernier, ce qui en fait l'équipement le plus visité de Bretagne, tandis que l'Océanopolis de Brest investit 220 millions de francs de travaux pour passer d'une fréquentation de 300.000 à 900.000 personnes. Quand le musée de la Compagnie des Indes de Lorient, installé dans la citadelle de Port-Louis, abritant des collections remarquables mais victime d'une publicité déficiente, annonce royalement 60.000 visiteurs...

«Conservatoire de la bataille de l'Atlantique» ou pas ? That is the question

L'objectif de fréquentaiion affiché par le sous-préfet de Lorient n'est pas pour nous déplaire : nous pensons même que cette ambition est justifiée si elle s'appuie sur une volonté de mettre en valeur de façon à la fois ludique (simulateurs de plongée et de navigation par exemple) et pédagogique les réalisations les plus modernes et les perspectives de l'industrie maritime. Malheureusement la plus grande confusion règne autour de ce qui serait censé donner une dimension internationale au projet En effet, Monsieur Jean-Paul Lebas, nommé chargé de mission sur la reconversion de la BSM par le District du Pays de Lorient en mai dernier, s'était exprimé en ces termes dans Ouest-France du 4 juillet *«Nous pourrons atteindre la dimension internationale à travers le conservatoire international de la bataille de l'Atlantique. Il faudra y associer tous les participants de ce drame : Etats-Unis, l'Angleterre et l'Allemagne»*.

L'UDB du pays de Lorient est intervenue publiquement pour marquer son désaccord. Nous écrivions dans un communiqué de presse, le 8 juillet : *«Cette idée présente plus d'inconvénients que d'avantages.*

D'abord c'est un concept très restrictif par rapport à l'histoire de Lorient et plus encore à l'histoire maritime. Alors que les océans sont riches d'opportunités, pourquoi Lorient devrait-il se concentrer sur un épisode de l'Histoire aussi limite ? Les origines de la BSM sont ce qu'elles sont mais elles ne doivent pas nous barrer l'horizon au point de transformer cette base en mausolée.

Ensuite c'est un concept dangereusement passéiste. Un «conservatoire» (et le mot est lourd de sens) figerait le pays de Lorient dans le culte du passé alors que L'Orient, ville portuaire naturellement tournée vers le lointain, doit au contraire redevenir ce qui jadis fit sa force, savoir un symbole d'aventure. Or l'aventure aujourd'hui, c'est dans la recherche scientifique et technologique qu'elle se trouve. Les équipements touristiques qui réussissent aujourd'hui, ce ne sont pas des «conservatoires» mais des lieux qui, tels le Futuroscope de Poitiers et la Cité des Sciences de la Villette sont principalement tournés vers le futur. Ne commettons pas l'erreur d'aller à contre-courant.

Enfin, et ce n'est pas le moins préoccupant, c'est un concept ambigu, voire équivoque. Un «conservatoire de la bataille de l'Atlantique», en associant inévitablement l'Allemagne nazie au projet (car comment pourrait-on dissocier les «réalisations» de la Kriegsmarine du projet politico-militaire des nazis ?), risque de réveiller les mauvais démons qui sommeillent et même d'attirer des «touristes» d'un genre spécial et tout à fait indésirables. Les Lorientais ont-ils envie de revenir 55 ans en arrière ? Nous en doutons».

Après l'exposé public du sous-préfet le 16 juillet, nous avons cru que cette idée de «conservatoire de la bataille de l'Atlantique» était définitivement abandonnée au bénéficie d'un concept moderniste beaucoup plus porteur. Mais selon les informations très officieuses dont nous disposons, faute de mieux, il semble qu'il n'en est rien. La lumière est donc loin d'être faite sur ce que le «comité de pilotage» envisage vraiment pour la BSM. On ne peut que regretter une méthode qui, tenant les citoyens du Pays de Lorient à l'écart du débat, risque de priver cette région d'une dynamique collective dont elle aurait pourtant le plus grand besoin. Mais il n'est peut-être pas trop tard...

Pour un Futuroscope de la Mer

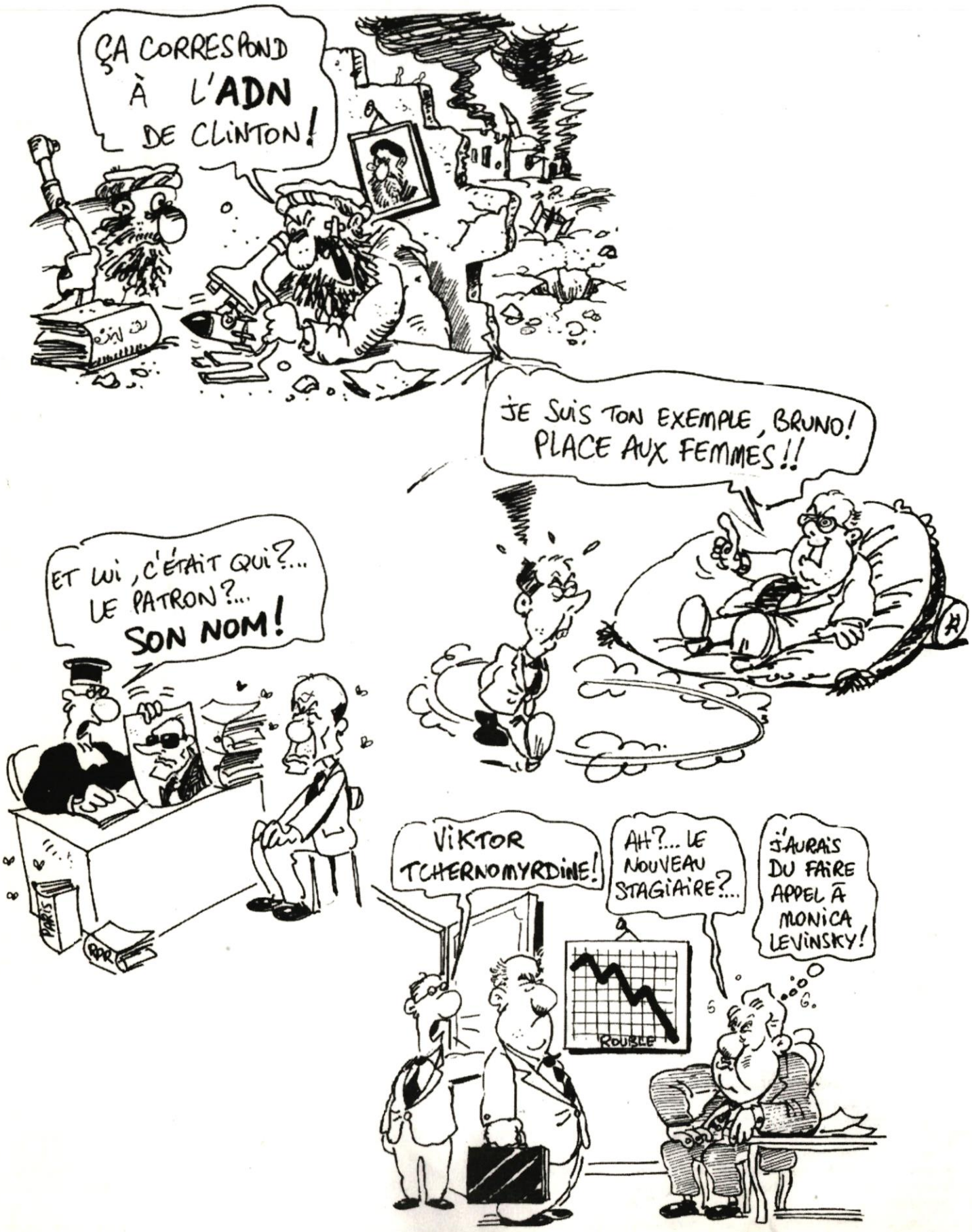
L'UDB continuera de défendre, à travers ses militants et ses élus, l'idée que la relance économique du Pays de Lorient serait considérablement aidée par la réalisation sur le site de la BSM non pas du mausolée que nous propose Monsieur Lebas mais d'un parc d'activités tourné résolument vers le XXIe siècle et qui soit aux industries maritimes ce que L'Océanopolis de Brest est à la biologie marine. La Bretagne disposerait ainsi de deux grands équipements ludo-éducatifs tout à fait complémentaires, celui de Lorient y ajoutant la production *in situ*.

Des investisseurs privés devront être trouvés mais qu'on ne nous dise pas que l'argent public manque pour doter le Pays de Lorient d'un équipement ambitieux De 1981 à 1997 les fameux «grand, travaux» parisiens (Opéra Bastille, Louvre, Très Grande Bibliothèque, Cité des Sciences, Cité de la Musique, etc.) ont englouti 30 milliards de francs payés de la poche de tous les contribuables français. Et le fonctionnement de ces équipements parisiens nous coûte chaque année 4 milliards de francs ! La facture n'étant sans doute pas encore assez salée, Catherine Trautmann, ministre de la Culture, très encouragée il faut le dire par Jacques Chirac, annonce de nouvelles dépenses princières dans la capitale : 1,25 milliard de francs pour un Musée des Arts et des Civilisations (le dada de Chirac), entre 1 et 1,4 milliard de francs pour le Grand Palais, 1,05 milliard de francs pour l'Opéra Bastille (deux nouvelles salles de concert), 500 millions de francs pour l'Institut national d'histoire de l'art, 300 millions de francs pour la Cité de l'architecture et du patrimoine, 230 millions de francs pour une Maison du Cinéma, etc., etc...

Si nous voulons que l'Etat et l'Europe investissent fortement dans la reconversion de la BSM, le pays de Lorient doit être porteur d'un projet ambitieux et innovant Le «Futuroscope de la Mer» répond à ces deux critères.

Marzhin Ar Fur

Juillet-Août... vu par Nono



Perfide albion

Comme la Grande-Bretagne fait rêver ! Les jeunes, Français notamment, qui ne trouvent pas d'emploi chez eux y trouveraient de quoi satisfaire leurs débordantes ambitions. Flexibilité du marché du travail oblige. Londres serait devenue ce que Paris n'est plus : l'avant-garde de la culture européenne pour ne pas dire – ne craignons pas la démesure – mondiale. Que faut-il penser de ce pays que les laudateurs gominés du libéralisme échevelé nous présentent comme un modèle de la bonne conduite économique à suivre ? Et si les fastes prétendus de ce pays n'étaient rien d'autre que les derniers soubresauts d'un déclin déjà consommé.

Le siècle du déclin anglais

Peut-on encore parler de la Grande-Bretagne ? Elle va perdre l'Irlande du Nord. Elle perdra l'Ecosse. Cela n'est plus qu'une question de temps. La Grande-Bretagne redevient, doucement mais sûrement, l'Angleterre, un pays exigu, comme tant d'autres. En fait, tout est allé très vite. Aucun pays n'a autant perdu en moins de cent ans. Omniprésents sur tous les continents et sur toutes les mers du globe avant la Première Guerre mondiale – ce qu'aucun autre peuple n'avait réalisé jusqu'alors et ne réalisera plus désormais –, les Anglais se sont définitivement recroquevillés sur leur île de laquelle partaient jadis tant de glorieuses expéditions. Même l'Australie va bientôt cesser d'être couronnée par le "souveraineté" de la reine d'Angleterre !

Combien de temps encore parviendront-ils à conserver leur royauté, ultime symbole de leur distinction ? "*Le sceptre de la royauté précéderait-il le spectre de la mort ? Le palais de Buckingham, comme Schönbrunn à Vienne et l'Ermitage à Saint-Petersbourg, n'est-il pas en voie de muséification, attribut médiatique d'un travaillisme de communication ?*" (1) Cette interrogation cruelle ne fait que souligner la dérive droitière et la "rénovation" sans saveur du *New Labour* d'Anthony Blair qui accompagnent si bien la fin de la chute de l'Empire.

Pour le moment, ils gardent leur superbe, les Anglais ! Du moins ceux de l'élite, ceux de la City. Toujours droits et dignes dans leurs costumes toujours aussi bien coupés assortis de leurs cravates toujours impeccablement ajustées quand ils se rendent à leurs clubs toujours aussi bien fréquentés et toujours aussi bien fermés. Ils tiennent cette apparence guindée qui cofine aux limites de la supériorité affichée de ce qu'ils sont convaincus d'avoir trouvé le moyen de retrouver leur domination sur le monde. Le secret ? L'Argent. Ils veulent faire de Londres la première place financière de la planète. Ils y parviendront, quel que soit le prix à payer, même au prix du déshonneur. Ils sont imbattables. Bien plus forts que les Suisses !

On se souvient d'une vieille anecdote. Un amiral anglais dit un jour à Robert Surcouf : "*Vous les Français, vous vous battez pour l'argent quand nous les Anglais nous nous battons pour l'honneur.*" Surcouf lui répondit : "*Que voulez-vous Amiral, on se bat toujours pour ce dont on manque le plus.*" Les choses ont-elles changé ? Où est l'Angleterre de Thomas More, de Nelson, de Churchill ? Qui fait aujourd'hui rêver les Anglais ? Ils n'ont même plus Lady Di. Même les *Spice Girls* sont sur le déclin !

Une revanche illusoire

Retrouver la puissance en attirant l'argent, toujours plus d'argent, d'où qu'il vienne, au lieu de la puissance obtenue par l'effort industriel ou commercial donc par le travail, voilà le pari anglais du prochain siècle. Une revanche, croit-on, sur la cuisante défaite monétaire de 1944. Cette année-là, au mois d'août, se tint à Bretton Woods, au nord des Etats-Unis, une conférence qui devait décider de l'avenir économique du monde en mettant en place un nouveau Système monétaire international. Le grand Keynes, le père de l'Etat-providence, le *Welfare state*, se distinguait pour la dernière fois en défendant le projet anglais. La Livre sterling ayant déjà perdu sa suprématie, signe du début du déclin, les Anglais étaient prêts à se faire une raison à condition que le nouveau système n'assoit pas définitivement la domination potentielle du Dollar américain. Ils proposaient la création d'une monnaie nouvelle, le Bancor, gérée par une institution internationale.

On connaît l'issue de cette conférence. Les Américains en sortirent grands vainqueurs. Le règne sans partage du Dollar pouvait commencer. Même si ce dénouement était prévisible, tant les forces politiques étaient désormais trop inégales, les Anglais se sont-ils jamais consolés de la défaite officielle de la *Pound* au profit du billet vert ? Leur ancienne colonie les domptait pour l'éternité ! Ils devinrent des vassaux de la cause américaine, toujours plus empressés. La vénération du maître dans l'espoir de ne pas tomber plus bas !

Pour satisfaire leur audacieux pari, les Anglais ont beaucoup sacrifié de leur passé. Puisque l'argent peut tout, il faut en avoir toujours plus. Il faut offrir au capital les meilleures conditions de rémunération, et le plus rapidement possible. Le capitalisme financier ne fonctionne à plein régime qu'après le démantèlement de toutes ces lois contraignantes pour la circulation de l'argent. Tout fut mis à bas dans un unanisme international animé par la forte croyance que l'ultralibéralisme est la seule doctrine qui vaille pour sauver le monde. Mais le capitalisme financier est un ogre, son appétit est insatiable. Quand l'argent se place trop facilement, quand l'espoir de son rapport est si grand, ceux qui en possèdent, à commencer par les producteurs, sont tentés de se détourner de leurs anciennes habitudes. On cesse d'investir, de financer la recherche. On place, on spécule.

Puis il faut aller plus loin encore pour alimenter l'appel d'air du marché financier. Comment trouver plus d'argent sans économiser sur ce coût du travail qui pèse si lourd sur les entrepreneurs qui n'entreprennent plus grand-chose ? Alors les Anglais cassèrent l'Etat-providence et abolirent toutes les "rigidités" du marché du travail. De moins en moins de protection sociale. De plus en plus de précarité de l'emploi. Le chômage baisse en Grande-Bretagne ? Evidemment, puisque les sans emploi sont de plus en plus souvent considérés comme pauvres et non comme demandeurs d'emploi. De plus en plus d'Anglais vivent sous le seuil de pauvreté. Les inégalités de revenus n'ont jamais été aussi grandes. Le pari anglais ne profite qu'à une minorité et pousse la multitude vers la misère. Quelle revanche sur l'histoire !

Deux hommes peut-être contemplent ce désastre et font le même constat : souvent l'histoire marche en arrière. John Maynard Keynes déplore que les hommes en soient revenus à croire au marché sans contrôle de la puissance publique, idée qu'il avait tant combattue. Charles Dickens, quant à lui, ne serait sans doute pas dépaysé dans certains quartiers ou villes de l'Angleterre d'aujourd'hui. C'est peut-être l'imagination et le talent de ces hommes qui nous manquent le plus face à la perfidie et à la cupidité des hommes influents somme toute bien ordinaires.

Yann FIÉVET

(1) Pierre Dauzier, *Le marketing de l'apocalypse*, La Table Ronde, 1998.

ERRATA

Dans le Leurre de Vérité *du précédent numéro, il convient de rectifier une petite erreur. Au bas de la première colonne, il faut lire "une philosophie de la compétence" et non "une philosophie de la complaisance". Nos lecteurs compétents avaient peut-être rectifié d'eux-mêmes. Nous espérons leur complaisance.*

POBL VREIZH

Eñvorennou Melen, ki bihan rodellek

(Danevell diembann gant Fañch Treger – Skeudenn gant Nanda Troman)

Dekvet rann :

War bavez Amsterdam

En deiz war-lerc'h e kemeromp hent an Izel-Vroioù. C'hoant he deus ma mestrez da vont betek ur gêr anvet Delft brudet tre evit he feilhañs evel ma 'z eo Kemper e Breizh. Ha me da heul daoust ma n'implijan ket ar seurt priajoù evit ma fredoù ha n'eus forzh penaos evidon-me ar pep pouezusañ a zo e-barzh ar bezel ha n'eo ket ar bezel hec'h unan.

Ur gêrig koant eo Delft gant he c'hanolioù strizh, he fontoù izel ha ront o choug hag he ziez kozh. Heñvel eo eus Bruge e Bro-Veljik nemet amañ ne weler ket kalz a vagoù war ar c'hanolioù ac'hubet ma 'z eo ar remañ gant loaioù-dour bras-kenañ. Pezhioù marc'hoù-houarn uhel gant pezhioù-pikol tud warne a dremen gant herr dre ar straedoù moan ha ret eo deomp diwall dioute rak barrek int da frikañ hon favioù deomp-ni, chas bihan.



War blasenn ar marc'had o deus kavet ma mistri un ostaleri evit debriñ ha kousket. Aet on gante en o c'hambr peogwir ne oa ket posupl lezel ar c'harr-tan war ar blasenn abalamour da varc'had an deiz-war-lerc'h. Ha ne blij ket dezhe dilezel ac'hanon en oto pell dioute en noz. Merzet 'm eus selloù paotr an ostaleri pa 'n eus gwelet ac'hanon o pignat gant ar viñs etre divrec'h ma mestr, evel ur bugel bihan. Ne oa ket gwall laouen d'am soñj.

Daoust din da vezañ lojet mat am eus kousket fall rak dihunet on bet abred gant trouz houarn triklennoù 'en em stokañ war ar blasenn dindan. Diwezhatoc'h am eus gouezet e oa ar varc'hadourien o tisevel hag o adsevel o zinelloù. Ne gavent ket mat moarvat ar pezh a oa bet graet gant servijoù an ti-kêr. Evel-se emañ an dud : dispenn hag adsevel dalc'hmat.

En deiz war lerc'h am eus graet un tamm tro er marc'had. Souezhet on bet o welet ur bern stalioù marc'hadourien fourmaj. Un tammig a zo bet roet din da dañva. Ki ar fourmaj on met an tamm-mañ am eus kavet divlaz, flak. Na c'hwez na blaz. Gwelloc'h eo ganin fourmaj ma Bro a vez gwerzhet e boestou koad ront !

Goude e kemeromp an hent adarre evit mont hervez ma mistri da Amsterdam, kêr vras an Izel-Vroioù. N'eo ket pell etre Delft hag Amsterdam ha plijus eo an hent, tourioù gant eskell o treiñ – milinoù-avel a vez graet eus ar savadurioù-se – a-bep tu d'an hent.

Ur gêr bras-tre eo Amsterdam. Ur bres hag ur vac'hom a zo e kreiz kêr. Ret eo diwall dreist-holl eus ar marc'hoù-houarn a gaver miliadoù anezhe er ruioù. C'hwistañ a reont ken a findaon ha darbet eo bet din meur a wech bezañ pennbouzellet gante. Ur gêr vrav eo Amsterdam a-hend-all.

Ar pezh en deus plijet ar muiañ din eo marc'had ar bleunioù. Eno e oa c'hwezioù mat, frondoù a bep seurt, me lâr deoc'h ! e-leiz ma fri ha ma fenn. Botoù-koad kaer a oa ivez met me n'am eus ket ezomm eus botoù-koad. Kustumet on da vale diarc'hen ha kalet eo solioù ma favioù !

Taolet am eus div pe deir flistradenn en ur dremen war ar podoù bleunioù a oa a rez an douar. An holl chas a ra se. N'eo ket sur e rafe vad d'ar bleunioù met petra faot deoc'h, an natur a zo aze ! War-lerc'h hon eus galoupet kalz evit mont betek un ti nevez, bras ha vil, mirdi al livour brudet Van Gogh, hervez ma mistri. Met n'am eus ket bet an aotre da vont e-barzh. Ne oa ket digor d'ar chas setu am eus ranket chom er-maez da c'hortoz. N'eus forzh penaos n'am bijé ket gwelet kalz tra. Erru on berrwel hag alies e vez ret dibikouzañ ma daoulagad din.

Goude-se ez omp distroet e-kreiz kêr hag en em gavet en ur ru e-lec'h ma oa ur mor a dud, bep seurt neuzioù dezhe. Pennoù vil en o zouez, me lâr deoc'h !

A-vec'h ma chome plas ganin da boz ma favioù war ar pavez tomm-ruz. Bec'h e oa warnon ha skuizh-divi e oan-Hast am boa da dec'hout kuit...

Ur c'hwez kreñv a-walc'h a zeue betek ma fronelloù. C'hwez ar butun a oa met ne oa ket ar c'hwez ez on kustumet diouti e-barzh ar gêr pa en em lak ma mistri yaouank da vutuniñ e oaled chiminal bras ar sal. Nann ne oa ket ar c'hwez-se, ur c'hwez all a oa, c'hwez ur butun drol hervez ar pezh am eus klevet goude.

Pegen disammet e voen neuze pa en em gavis war ur blasenn frank, nebeutoc'h a zarempred warni e-lec'h ma c'hellen tennañ ma alan ha distanañ ma c'horf !

Gant ma beaj en Amsterdam ec'h echu ma vakañsoùhañv ha gante ul lodenn eus ma eñvorioù.

D'an abardaez hon eus tapet mont betek an dachenn-gampiñ hag en deiz-war-lerc'h hon eus kemeret an hent hir ha dizarvoud en deus degaset ac'hanon en-dro d'am Bro-Dreger.

(Echu)

Pennduig ma c'hazhes

KLEMMOU PENNDUIG

KENTAN KLEMM : MA C'HOANTOU LAMET DIN

PILUL AR VATIKAN

– Mad ! mad ! ma Pennduig karet, mes pandeogwir n'oc'h ket daet da benn a c'hounid dre vanifestiñ, red eo krabissaad ho penn 'el ma tay er maes ar finested a zo 'barzh ; ker, 'h an da lâred un dra deoc'h, Pennduig : Pennig-glaoù zo ban he fenn lakaad deoc'h en-dro ur bilulenn 'barzh ho fromajlaezh 'wid pellaad doc'hoc'h ho c'hoantoù Matou.

– Pellaad ma c'hoantoù ? pellaad ma c'hoantoù ? , 'wid petra bewiñ neusen ? é klask lakaad ac'hanin da voud narw e-raog an eur ema hi ? Ar bilulenn n'he deus ket maed he c'hemer hi mes lesel ac'hanomp trankil ! An natur zo an natur : ur Matou 'widon, ur Matou 'widon !

«Ha da c'hwitellaad Etrevroadel ar c'hizhier

«Pa gac'h ar c 'hazh àr vord ar c'harzh

«E tarzh hirraezh fourch ar gazhes

«Ar vazh e beg sac'h doulb ar c'hazh

«Selloud doc'hti n'eo ket 'wid harz !».

Achu geti kanañ he fos-kan, e tais da benn a lâred dehi : «Pennduig, pa lârec'h tuchantig «an natur zo en natur», e kaosaec'h ase 'el ar Pab ; ar Pab eñv iwe ne faota ket dehoñ klewed kaoseal ag ar «bilulenn» dre ma soñg dehoñ ema honnezh 'neb d' an Natur raet deomp ged an Aotrou Doue.

– Ar reson zo ged ar Pab ! ar reson zo ged ar Pab !»;

Ha Pennduig d' achap ken buañ ag un tenn fusuilh... Oaet kuit da venn ? oaet kuit da venn ? ne oan ket 'wid kompren, kaer em boa klask... Ha hir amzer 'ma r'd din boud, gortaet ken a welis anehi doned en-dro, vil he blew du dehi, vil he fawioù dehi, krosset ha vil he lost, mes he daoulagad a oa leun a lewenez banhe, ha 'barzh ma re e tarzhe kement a lewenez iwe.

– «Perag, ma Pennduig, ho peus me dileset a mod-se ? ha ken pell ?

– 'H an da lâred deoc'h, mestr ; mes flourit ha flourit mat ma din ! kar tammigso n' em eus ket santet ho torn àr ma c'heint !». Ha hi da ronronal, da ronronal a boues he c'horv, ha da zerc'hel ged he c'haoseoù :

«Kentizh ma'm boa klewet geneoc'h e oa ar Pab a du ged an Natur ha ged ma c'hoantoù, kentizh'hon oaet da weled ar gazhes gozh a oa bet ken fur deiz ar vanifestadeg ; kozhaet he doa c'hoazh, hag àr fallaad 'h oa oaet he gweled ; kaoseal a reas din a gemer lunedoù 'wid gweled d' an deiz, kar d' an nos e wele c'hoazh passabl ; àrlerc'h dehi boud bet kontet he zraoù, e kontis me ma re dehi, da lâred eo ar billulenn, ar Pab h.a...h.a...

«Ar gazhes gozh a zaas dehi daroù 'n he daoulagad : «Ar reson zo geneoc'h, Pennduig, ar reson zo geneoc'h... Direson eo an tammm pilulenn-se. Ha dalc'hmad 'vez deomp n... ar c'haz-hesed lakaad poan, kemer poan ; deomp ni eo dougen an nodad kizhier, ha ma vez lamet deomp c'hoazh ar blijadur dre faot ar bilulenn, d'ober petra bewiñ ? Alas ! alas ! Marw eo Simona de Beauvoir ! Mes dalc'homp soñj ! Ar reson zo geneoc'h, Pennduig hag an direson ged ho mestres ha re 'elti. Ar reson zo ged ar Pab, ha da m' soñj 'vehe un dra vad sevel ur vanifes-



tadeg 'wid ar Pab ; me n'in ket me beteg Roma, re gozh on arru mes c'hwi hag ar re-rall kerzhit fonnabl...».

«Elsen e kaoseas Zarathoustra (desket bras eo Pennduig), pas : 'elsen e kaoseas ar gazhes gozh n'he doa blewenn sod àr he c'hein ; 'elsen e taas din rastellaad rac'h ar c'hazhesed, ar re gozh, ar re en oad, ar c'hrennardesed. Kar toud rac'h 'oamp en arvar bras ged ar bilulenn-se.

«Ha setu ni oaet adaleg ar Mortihan, en ur dreusô ar Vro c'hall, ha galwet deomp rac'h ar c'hizhier a gavemp àr hon hent ; ne oamp ket bet pell é rastellaad leun leun a gizhier dre ma oa simpl gerioù-stur hon manifestadeg :

«Lesit ac'hanomp bewiñ

«D' ar bilulenn e lâromp pas !».

A mod-se 'h oa aes kaer d' ar c'hazhesed kompren petra a faote deomp ; 'elsen o doa un nebeud Matoued an tu 'we da zoned geneomp, hag 'wid harz doc'h re a faotehe dehi skoiñ àrnomp, hag ewid pitaouiñ ged re tommañ ac'hanomp , ur sort B.M.C. ma faot' deoc'h. A vusul ma treusemp ar «Massif Central», a vusul ma heuliemp ster vras ar Rhon, a vusul ma treusemp ar Provañs, e tae ar vanifestadeg da voud hirroc'h hir, kreñroc'h kreñv ; mestr, me lâr deoc'h penaos eh achape diragdomp ar razhed ken fonnabl hag al luc'had ! Dre chañs, e kavemp hed ha hed an hent ur bern sic'hier poubel kalz muioc'h 'wid n'hon doa afer. Pa ouiehec'h, mestr, toud pezh a vez kavet bar sic'hiersen, 'vehec'h spontet ! Nag a draoù, nag a draoù taolet kuit ged an dud 'ur c'hrass ar sic'hier-se, kuit deomp a redeg àrlec'h ar razhed !

Ha setu ni un deiz doc'h troad menez ar Vatikan, kantadoù a viliadoù a gizhier ; ar warded gwisket braw o doa bet un tammig aon 'penn kentañ, mes pa weljont hon panelloù :

«Lesit ac'hanomp bewiñ !

«Pas d'ar bilulenn !»

e taas neusen dehe un tamm surentez, hag e klaskjont lâred d' ar Pab perag 'h oamp ase ; hag àr un dro, 'h oaet un un deg Matou bennaked da loerezh doc'h an apotikerion boestaioù pilul savet ur bern bras doc'hte kreis plassenn ar Vatikan ; a pa zigoras ar Pab e fenestr da reiñ deomp e venediksion, 'oa bet lakaet tan ba bern ar boestadoù pilul. Ha rac'h ar c'hizhier destumet ase da zañsal, da zañsalbeteg ma taas rac'h ar boestadoù da ludu, ken a bredegas pell, pell ar Pab doc'homp ; n'h an ket da lâret deoc'h, mestr, toud ar pezh en deus eñv diskleriet deomp, namaed daoù pe dri zra :

– d' un tu ech ouelas en ur lâred : «Anfin ! anfin ! komprenet on ur sort ! komprenet on geneoc'h, kizhier karet, kar ar re vadeziet ne faota ket dehe selaoù doc'hin !» ;

– d' an all e tisklerias àr an ton bras : «ur bis zo ur bis keukoulz bis kreis ar Matoued 'el keni ar baotred ; ha pandeogwir e tiskoueza ar c'hizhier-mañ kompren ma c'haoseoù, e tisklerian 'wid ar wezh kentañ :

«UN INEAN DIVARWEL ZO GED AR C'HIZHIER, AR C'HAZHESED ;

«KENZOULZ 'EL GED AR MERC'HED HAG AR BAOTRED...».

Ha setu ma Pennduig é tañsal en-dro din :

«Un eneñv divarwel zo genin ! un eneñv divarwel zo genin !».

E weled anehi ken gae, e selaoù doc'h he c'haoseoù ken dic'hortos, e kennigis dehi un treusvarc'had : «'Pennduig, Pennduig, gwraomp un treusvarc'had : seul tri blez, 'po an droed da sevel un nodad kizhier bihan, amzer dehe d' arru er oad, amzer deoc'h da zeskô dehe ar pezh zo red goûied, amzer deoc'h da zeskô dehe ar pezh 'peus komprenet ha 'barzh Pondi ha 'barzh ar Vatikan... Kompren a rait, Pennduig, pandesgwir zo geneoc'h bremañ un eneñv divarwel, ema red deoc'h kass boued d ' eneñv ho re vihan...

– «Elsen vo gwraet», e respontas hi buañ din en ur achap àrlerc'h un tamm mulod sod ha lart ag en doa miser da fichal : tamm eneñv 'bed getoñ, hennezh !

Herri AR BORGN

Pennglaoùig : ur vaoues genin karet, du he blew iwe, mes n'eus ket geti maed daoù droed ! paourroc'h eo 'wid Pennduig àr gement-se...

B.M.C. : goulennit ged soudarded «peoc'hus» an Aljeri da betra 'servije ar merc'hed-se .

Lennegezh, yezh ha buhez...

Meur a levr a zo bet kinniget d'ar vrezhonegerien a-hed an hañv. N'hellomp ket skrivañ diwar o fenn diouzhtu.

Ret deomp da gentañ lavarout penaos zo bet savet gant *Mouladurioù Hor Yezh* un dastumadenn nevez, renet gant Alan Botrel. *Barn* he anv : "*Studiañ hon lennegezh gant savboentoù lies d'he anavout gwell, gant he ferzhioù dibar pe get, hag he gwanoù, he finvidigezhioù...*"



Gant Anke Simon eo bet skrivet al leor kentañ. (Ganet e 1968 e Bro-Alamagn, graet ganti studioù war al lennegezh saoznek, war ar yezhoù hag al lennegezhioù keltiek, ha bremañ kelennerez war an alamaneg hag ar saozneg e skolaj-lise Diwan e Releg-Kerhuon.) Danvez ur vestroniezh eo. (Roazhon, labour renet gant Yann-Ber Piriou) : "*An emzav lennegel brezhonek hag an danevelloù berr*".

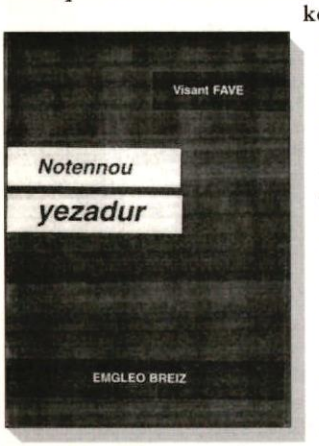
Da gentañ e vo kavet un istor eus al lennegezh vodern e brezhoneg. "*Skol Walarn*", "*Al Liamm ha Brud Nevez)*", goude ar brezel, ha goude 1970 "*An trede rummad*".

Al labour a zo dreist-holl diwar-benn an danevelloù berr. Ur goulennadeg a zo bet kaset d'ar skrivagnerien. Da skouer : "*Perak eo bet ken stank an danevelloù berr ?*" Hag ar respont : "*...an diouer a amzer evit ar skrivagner, na c'hell ket bevañ diwar "skrivañ" !*

Ul labour sirius, moulet brav-kenañ, en un doare modern ivez. Mat e vije bet evit al lennerien kaout muioc'h a respontoù bet degemeret gant Anne Simon. Danvez ul levr all, marteze. Tu, koulskoude, da reiñ deoc'h c'hoant lenn pe adlenn danevelloù berr e brezhoneg.

* * *

Boas e oa lennerien *Brud Nevez* da lenn pennadoù Visant Fave war ar yezhadur. Kavet e vo bremañ, embannet gant *Emgleo Breiz*, "*Notennou yezadur*". N'eo ket evit gwir ul levr yezhadur. Laret eo bet dimp : "*Notennou*". Traoù dastumet gant Visant Fave a-hed e vuhez. Echu bremañ, siwazh dezhan ha deomp. Ha n'eo ket nemet e Bro-Leon, e vro. An oberour ne ra ket fae war ar brezhegoù all.



Daoust dezhan bezañ stag evit skrivañ d'ar "yezh standart". Ha prest d'ober goap oush ar "brezhoneg beleg" : "*Eur poent a zo bet e oa skrivagnerien hag a lake* pehini : *Va hoar* pehini *am-boa prenet eun tok d'he merh. Poan a zo bet o skuba ar* "pehini"*-ze euz ar skridou* ".

C'hoant en deus bet Visant Fave ivez da skubañ traoù all. Da skouer ar "*gallekaduriou*". Evel ar verboù gant ur stumm emober e galleg ha *disheñvel e brezhoneg*. "*Le clocher se voit de loin = an tour a weler a-bell*".

Ul levr evit an holl : brezhogerien a-vihanik hag ivez brezhonegerien nevez. Marteze e vije bet mat kaout ur roll eus ar gerioù brezhonek evit ar "Yezhadur". Ne vez ket lennet bemdeiz traoù seurt-se gant an dud !

* * *



Gant leor Yvonne Briant-Cadiou e vo lavaret, kredabl-bras : "*ul levr eñvorennoù adarre*". N'eo ket koulskoude nemet ul levr eñvorennoù. Ganet e 1916 e Plouzane, ul lodenn vat eus ar skrid a zo, eveljust, he eñvorennoù dezhi. Pegen laouen e vije bet va zad, ganet e "Loumaria-Plouzane" o lenn al levr-se !...

Buan e vo kavet ivez istorioù, kontadennoù. Lod kavet e Kontadennoù Soaik Jonkour, paotr Brasparz. An diforc'h etre Leon ha Kerne n'eo ket ken bras !

Evit echuiñ e vo kavet eñvorennoù Yvonne Briant-Cadiou da boent fin ar brezel diwezhañ. War an talbenn, e-kichen Brest etre an Alamaned hag an Amerikaned. Pajennoù fromus.

Traoù farsus ivez, epad ar brezel : "*Ne oa ket a dro da zispign an arhant*". Ur vuhez diaes e oa bet. Med an Yvonne-mañ ne glemm ket. Bevet he deus.

* * *

Embannet zo bet ivez gant *Diwan* ul levrig "*Bugale Diwan*". Sellit oush ar pennad e galleg. Al levrig a zo divyezhiek.

Glaoda MILLOUR

Anke Simon, *An emzav lennegel brezhonek hag an danevelloù berr*, 140 p.. Mouladurioù Hor Yezh. – Visant Fave, *Notennou yezadur*, 145 p. 60 L. Emgleo Breiz. – Yvonne Briant-Caidou, *E skeud daou dour ar barrez*. 232 b. 100 L. – Brud Nevez. Digant *Mesidou*, 10 Ru Kemper, 29200 Brest.

Sous le titre "*Les enfants Diwan*" vient de paraître un petit volume, en breton et en français, (il suffit de retourner le livre pour lire une version ou l'autre). Ce livre est très bien illustré. Il s'agit en fait d'interviews réalisés et publiés pour le 20e anniversaire des écoles *Diwan*. Ce livret est destiné à compléter l'exposition de photos (en noir et blanc) réalisées par Didier Olivre, dans le cadre des écoles Diwan.

Une préface de Goulc'han Kervella ouvre ce recueil. On trouve ensuite des interviews d'élèves, d'âges différents, 17, 10 ans et aussi beaucoup plus jeunes, 5 à 8 ans. Chacun répond avec une grande franchise.

Puis on lira les réponses de parents d'élèves et d'enseignants. Là aussi on appréciera la franchise exprimée. Espoir, enthousiasme et quelques questions.

Certes il est évident que les raisons de "mettre" ses enfants dans une école Diwan sont diverses. L'amour du breton, évidemment, soit que cette langue est la langue maternelle, soit qu'elle est une langue reconquise ou le simple regret de ne pas l'avoir reçue en héritage est le point principal. Parfois l'attrait d'une pédagogie et d'un environnement différents peut aussi motiver les parents. Qui leur en voudra ?



Dans tous les cas, vingt ans plus tard nous pouvons nous souvenir que lors du démarrage de ces écoles nous n'étions pas certains de l'avenir. Aujourd'hui il y a un immense progrès. Mais tout n'est pas gagné pour autant. Chacun à sa place par son attitude et l'usage qu'il fait *quotidiennement* du breton est un maillon – plus ou moins solide, plus ou moins faible – dans la chaîne des générations.

A nous de jouer. Ce livre, en français hag e brezhoneg, nous y aidera. *Ni hon unan.* Nous seuls. Mais pas en solitaires !

G.M.

Bugale Diwan. Les enfants Diwan. 80 p. 50 F. + 16 F frais d'envoi. Diwan, Z.A. Sant Ernel. B.P. 147, 29411 Landerne cedex.

Erik Marchand

De Poullaouen à Hong-Kong

Erik Marchand est un musicien et chanteur qui vit à 100 à l'heure, toujours entre deux concerts ou enregistrements en Bretagne ou en Roumanie. Pourtant entre deux répétitions d'un de ses multiples spectacles, et en attendant fébrilement la sortie de son nouvel album « Dor », il a tout de même trouvé le temps de nous recevoir près de chez lui dans le Centre-Bretagne. Récit d'une rencontre.

Le P.B. : ***Pourrais-tu en quelques mots te présenter aux lecteurs, et dire comment tu es venu au chant en breton ?***

Erik Marchand : Je suis né à Paris dans une famille aux origines diverses, du Périgord, d'Alsace, de Lorraine et du Pays Gallo. Mon père est de Quelneuc dans la région de La Gacilly. Il était vaguement musicien, et jouait de la guitare manouche, dans une famille où déjà on aimait chanter. Mon grand-père d'ailleurs, chantait lui aussi des chansons que je ne savais pas être traditionnelles.

Au début des années 70, j'ai découvert le kan ha diskan grâce à un disque d'Eugène Grenel et Albert Bolloré qu'on m'avait offert, et je me suis alors aperçu qu'il y avait dans ma famille, une pratique musicale traditionnelle que je ne soupçonnais pas. Pour moi, ça a été le déclic. J'ai commencé à fréquenter les festoù-noz en région parisienne, allant écouter Grenel et Bolloré, mais aussi J.-Marie Plassard, Manuel Kerjean et Alain Faucheur.

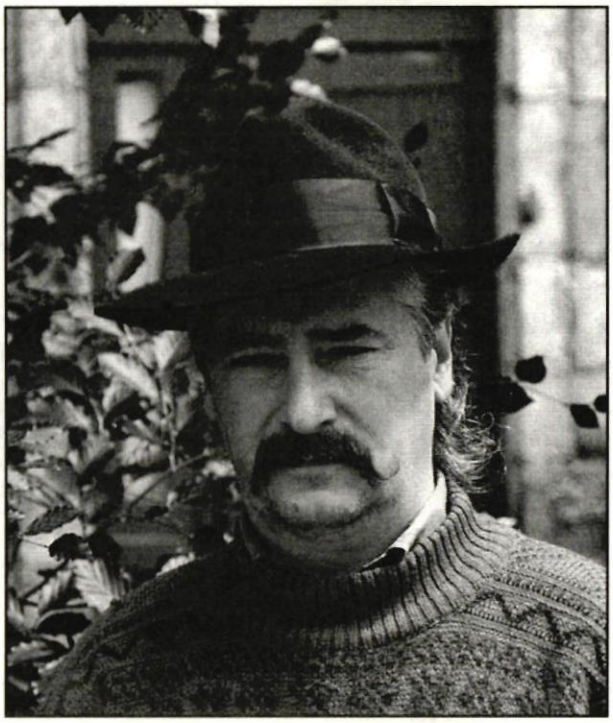
Un peu plus tard, je suis allé voir Manuel Kerjean un peu timidement, et lui ai demandé s'il pouvait m'apprendre à chanter. Parallèlement, à cette époque j'ai commencé à sillonner la Bretagne, tant en Pays Gallo qu'en Centre-Bretagne, en autostop avec un magnétophone, pour collecter des chansons et les apprendre.

C'est à ce moment-là que je me suis mis à apprendre le breton, puisque j'avais la ferme intention de pratiquer un style de chant qui se chantait en langue bretonne.

C'était aussi les débuts de Dastum, et beaucoup de musiciens ou chanteurs enregistraient énormément pour se constituer un répertoire.

Et donc j'ai commencé à chanter, d'abord dans la région parisienne avec quelques camarades, et puis en 1975, je suis venu définitivement habiter en Bretagne à Rostrenen. Là j'ai commencé à chanter avec Jean-François Quemener et Manuel Kerjean. A l'époque il y avait peu de jeunes chanteurs de kan ha diskan, et voir des chanteurs de la même génération qu'eux, plaisait beaucoup aux jeunes danseurs.

Tu as participé à de nombreuses aventures musicales au cours des 20 dernières années. Peux-tu nous en parler ? Gwerz d'abord ; qu'est ce qui a conduit à la création de ce groupe ?



E.M. : A mes débuts en festoù-noz je chantais avec J.F. Quemener en breton, mais aussi en gallo avec Christian Dautel et Gilbert Bourdin. J'étais assez traditionaliste, et je n'écoutais que des interprètes possédant des systèmes musicaux et d'interprétation très complexes, comme François Menez, M. Kerjean, ou Catherine Guern, qui avait des subtilités de rythmes.

En même temps, j'entendais autour de moi, des groupes qui calaient des rythmiques anglo-saxonnes sur cette musique que j'écoutais, et ça ne m'intéressait pas du tout. Jusqu'au jour où j'ai rencontré les frères Molard, Patrick et Jacky.

Avec Patrick on a commencé à travailler sur ce respect de l'interprétation et des systèmes musicaux spécifiques. A l'époque les quatre frères Molard avaient fondé un groupe, Ogham, et je les ai rejoints. Puis Patrick et Jacky sont venus eux aussi s'installer dans le Centre-Bretagne. On se retrouvait alors fréquemment dans les bistrots de Morlaix ou de Berrien, avec également Soïg Siberil et J.M. Veillon, pour des sessions à l'irlandaise, qu'on a commencé à rebretonniser.

Et donc le mélange entre ce qu'on avait entamé au sein d'Ogham, et cette rebretonnisation des sessions, a donné naissance au groupe Gwerz.

On avait basé tout notre travail sur le respect des interprétations spécifiques. L'arrangement était toujours fait en fonction d'un thème ou d'un élément de la musique qu'on avait envie de mettre en valeur. Ça n'avait pas été fait auparavant et ça a marché. Même si le groupe est né dans ce que d'aucuns nomment le creux de la vague des années 80.

Actuellement Gwerz existe toujours, même si les multiples activités de chacun font qu'on a laissé un peu tomber le travail d'écriture musicale. Mais l'on prépare d'ailleurs un nouveau répertoire, car on a vraiment beaucoup de plaisir à jouer ensemble.

Et le trio Erik Marchand ?

E.M. : Au fil des années, j'ai fait de nombreuses choses de manière individuelle, dans des directions assez différentes. En effet je me suis mis à travailler la clarinette, qui est l'instrument de la région ici, quand ce n'est pas le chant.

Puis de la même manière que j'avais collaboré avec Patrick Molard, j'ai eu également beaucoup de plaisir à travailler avec Thierry Robin. Ce dernier qui est un joueur de oud, du luth oriental, m'avait contacté pour essayer de monter quelque chose ensemble. Nous avons donc entamé un travail sur le répertoire de Centre-Bretagne. J'avais choisi quelques thèmes qui me semblaient propices au oud, et on a découvert ensemble que le système

musical d'ici, est extrêmement proche de celui de la musique orientale.

On a donc composé des morceaux, créé un répertoire. Puis comme Thierry jouait en duo avec un percussionniste du Rajasthan, Hammed Khan, on a fusionné les deux duos, ce qui a donné le Trio Erik Marchand.

Il y a d'abord eu un disque « An Heñchoù Treuz » chez Occora, qui était en fait la rencontre Robin Marchand avec quelques invités. Puis environ deux ans plus tard, on a enregistré chez Auvidis « An Tri Breur ».

Actuellement Hameed Khan est reparti habiter au Rajasthan, et c'est Kevan Chemirani, un percussionniste iranien installé dans le sud de la France, qui le remplace. Nous avons d'ailleurs un projet d'album sur une traduction faite par Koulizh Kedez du Requiem d'Arnamatova, directement du russe en breton, et qu'on jouerait à quatre, Thierry, Kevan, et moi, ainsi que Renaud Pion, saxophoniste qui connaît parfaitement le système des gammes orientales.

Tu fais aussi partie du Quintet Clarinettes, ainsi que de l'association « Paotred an Dreujenn-gaol », qui organise les Rencontres de la Clarinette en Centre-Bretagne ?

E.M. : A peu près à la même époque où je faisais la rencontre de Thierry Robin, je rencontrais également Michel Aumont. Ce dernier avait envie de monter un ensemble de clarinettes incluant des gens qui tous, auraient touché à la musique bretonne, et à la clarinette, mais de manière différente, c'est-à-dire soit de formation classique, soit venant du jazz mais jouant dans des groupes de musique bretonne, et puis des sonneurs traditionnels. Il a donc demandé à Dominique Le Bozec et à Bernard Subert de se joindre à lui, ainsi qu'à Dominique Jouve et moi-même. Nous avons alors construit, à partir du répertoire local, un nouveau répertoire qui reliait les sensibilités des cinq musiciens du quintet.

Peu avant, des gens comme Christian Morvan ou Dominique Jouve avaient suscité des rencontres « nationales » de clarinette à Querrien et Plounévez-Quintin, dans le but de faire se rencontrer tous les sonneurs de treujenn-gaol, qui est l'instrument principal ici, sur les pays Fañch et Fisel.

Après deux rencontres de ce type, D. Jouve et moi, nous pensions qu'il serait intéressant d'élargir les rencontres, la clarinette étant un instrument international et populaire, à des musiciens du monde entier, jouant pour le même type de public, dans les fêtes locales, les mariages... On a donc monté une association « Paotred an Dreujenn-gaol », l'association des clarinettistes de Bretagne, et on a créé très rapidement, la première rencontre internationale de la clarinette populaire, dont on vient récemment de fêter les 10 ans à Glomel et Poullaouen.

Cet anniversaire a eu un immense succès. C'est un festival assez unique en son genre. Ce n'est pas gigantesque, et les musiciens et le public peuvent facilement échanger. Ça reste très convivial.

On invite volontairement des groupes qui ne sont absolument pas médiatisés en France, mais connus localement comme excellents interprètes de ce type de musique. Certains ne sont jamais sortis de leur pays d'origine.

Tout ça donne une couleur très spécifique à notre festival.

Parallèlement à cela tu as découvert la Roumanie, et depuis il y a eu Erik Marchand et le Taraf de Caransebes ?

E.M. : Ça, c'est ma grande aventure de la fin du XX^{e} siècle. En fait cette expérience est une suite aux rencontres de la clarinette. En ce qui me concerne, je voyage beaucoup dans les Balkans depuis 1981, par goût autant du style de vie, de l'ambiance, que de la musique. Lorsque l'on a créé le festival, je me suis logiquement retrouvé chargé de la programmation balkanique.

En 1991 on cherchait une formation incluant un joueur de taragot, qui est un instrument hybride entre le saxophone soprano et la clarinette. Je suis donc allé traîner dans le Banat, région du sud-ouest de la Roumanie, où j'ai rencontré Kostel Pau, trompettiste, et avec lui on a monté la formation qui est venue ces années-là. Finalement on a sympathisé, on est devenu des amis, et les musiciens du Taraf de Caransebes sont restés un peu en Centre-Bretagne, et ont eu l'occasion de jouer par ici. Puis je suis retourné très souvent à Caransebes, où l'on faisait de la musique ensemble.

Bref, tout ça a abouti à un premier album « Sag an tan ell » (Vers l'autre flamme), qui fait référence à un ouvrage de l'écrivain Panait Israti, et aussi au fait que pour moi qui avais abandonné la musique harmonique pour travailler avec T. Robin sur une musique purement modale, je retrouvais une musique avec des accords harmoniques.

Et à partir de là, on a tourné un peu partout dans le monde, de Poullaouen à Hong-Kong, en passant par Sidney.

En fait, dans cette rencontre, l'intérêt c'est que les systèmes musicaux sont suffisamment proches pour qu'on arrive à faire danser des gens au Banat comme en Bretagne.

Justement, tu es retourné dans le Banat voici quelques mois, pour enregistrer un nouvel album. Peux-tu nous en parler ?

E.M. : Le premier disque, on l'avait fait sur le coup de cœur de la rencontre de ces deux expériences musicales. Suite à ça, on a joué ensemble sur scène bien des fois, et on s'est amélioré. Les musiciens du Taraf sont venus très souvent en Bretagne, et ont même participé à des concours ici. De sorte que leur connaissance de la musique bretonne a été beaucoup plus profonde.

De mon côté, j'ai continué à enregistrer des gens au Banat. J'y ai même produit plusieurs albums. De ce fait, j'avais une meilleure culture musicale roumaine, et j'ai également appris à parler roumain. D'ailleurs dès que j'ai un moment de libre, je pars au Banat.

Toutes ces choses nous ont donc donné envie d'aller plus loin dans cette rencontre. Pour ce faire on a repris des thèmes traditionnels des deux cultures, on a composé de nouveaux morceaux, et puis j'ai demandé à des musiciens du Banat et de Bretagne de se joindre à nous. J'ai appelé à mes côtés deux anciens complices, Jacky Molard, violoniste de Gwerz, et Gaby Kerdoncuff, trompettiste des Pires et sonneur traditionnel.

Dans un premier temps, nous sommes allés à Caransebes pour s'imprégner de la musique, de l'esprit et de la mentalité des gens du Banat. Puis j'ai invité trois autres musiciens, pour la spécificité et la qualité de leur expression musicale. Un jeune joueur de cymbalum de Moldavie, Alexei Ciobanu, un chanteur, Nicolae Popovici, qui improvise des textes, dans les mariages par exemple, ainsi qu'un joueur de violon à pavillon, un instrument extrêmement rare, Gregore Moza, ces deux derniers venant d'un village des bords du Danube.

Bien sûr, en dehors de ces invités, on retrouvera les musiciens du Taraf, Daniel Iova au saxophone, Costica Olan au taragot, Constantin Pau à la trompette, Florea Sandu à l'accordéon et Ion Turcu à la contrebasse, ainsi que Thierry Robin et moi-même.

L'album va s'appeler « Dor », la porte en breton, et en roumain ce mot existe et exprime un sentiment qui se situe entre le désir ardent et la nostalgie. Il va sortir chez BMG.

Par ailleurs tu as récemment rejoint la Celtic Procession de Jacques Pellen, et produit un disque avec ce dernier et Paolo Fresu ?

E.M. : En 1994, la Celtic Procession avait été jouée à Quimper avec Didier Lockwood. A l'issue du concert, Jacques Pellen m'avait présenté Paolo Fresu, trompettiste de jazz. il pensait qu'on pourrait faire quelque chose ensemble. Un peu plus tard, j'ai été invité par Jacques à participer à la Celtic Procession, pour jouer en trio avec lui et Paolo. Ça a été le début d'une collaboration qui a abouti il a quelques mois, à l'album « Condaghes », sur lequel nous avions aussi invité le contrebassiste Henri Texier.

Pour Jacques, la Celtic Procession est une espèce de concept à géométrie variable, avec des couleurs différentes. Et cette année il monte une nouvelle Celtic Procession avec en plus des musiciens habituels, trois musiciens d'Ar Re Yaouank, ce qui donne au spectacle, un côté rock breton d'aujourd'hui.

Durant le concert, il y a donc des compositions de Jacques, d'autres de Kristen Nogues, lesquelles ont été utilisées pour partie sur l'album Condaghes. L'été prochain, nous allons nous retrouver à 13 ou 14 sur scène, avec des morceaux de notre trio, des morceaux de l'ancien répertoire de Celtic Procession, et des airs d'Ar Re Yaouank, qui vont être interprétés de façon plus jazzy.

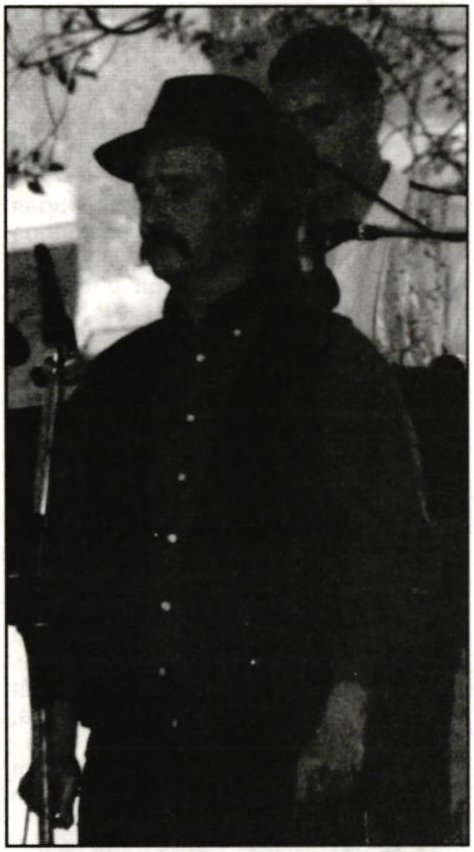
En ce qui concerne l'album Condaghes, ça fait plutôt partie du travail de Jacques Pellen. C'est une fois encore une rencontre entre trois individus, une chose que j'aime particulièrement. Il n'y a pas de concept au départ, chacun vient avec la culture musicale qui est la sienne, et essaye de partager celle de l'autre.

Comment trouves-tu un équilibre entre tous ces métissages musicaux, et comment arrives-tu à mener de front toutes ces activités ?

E.M. : En dormant peu (rires). En fait pour moi c'est simple. J'ai une culture musicale qui est celle du Centre-Bretagne, et quels que soient les musiciens ou les orchestres avec lesquels je joue, ma culture reste la même. Je continue de chanter des choses qui font partie de mon répertoire, mais avec des couleurs, des ambiances, une musicalité chaque fois différentes en fonction de ce que je fais.

Lorsque je chante des compositions de Kristen Nogues, je le fais avec la technique vocale apprise des anciens du Centre-Bretagne. Je ne vais pas m'amuser à prendre des cours de chant de jazz. J'utilise les mêmes ornements, les mêmes timbres de voix. C'est ce qui est très intéressant, de voir comment on peut donner des réponses ou une couleur différentes.

De même lorsque Costica Olan joue des thèmes bretons, des gwerzioù par exemple, il le fait comme s'il jouait des doïnas roumaines. Le but est de rester qui on est, avec sa propre culture musicale, et de la faire partager aux autres.



En deux mots, des projets ?

E.M. : Oui. J'ai l'intention de faire se rencontrer des sonneurs macédoniens et bretons. Cet été durant le festival « Dre Ar Wenojenn » en Centre-Bretagne, il y aura une rencontre entre Temo un chanteur kurde, Jacky Molard et moi-même.

Je vais participer au festival de Cornouaille avec le Quintet Clarinettes, ainsi qu'avec le Taraf de Caransebes. Au festival de Milan je vais jouer avec Gwerz et avec le Taraf. On pourra également entendre la Celtic Procession à Lorient. Quelques concerts avec Gwerz et avec le Trio. Et puis j'aurai l'occasion de participer à quelques festoù-noz, au chant ou en couple de treujenn-gaol.

Une dernière question qui n'a rien à voir avec la musique. Tu t'es engagé en mars dernier sur la liste « Réussir Ensemble la Bretagne » du Finistère. Peux-tu nous dire pourquoi ?

E.M. : Oui, c'est très clair. Je suis quelqu'un de gauche, même si je ne suis encarté nulle part. Je suis proche de partis comme l'U.D.B. Lorsqu'on m'a proposé de soutenir l'U.D.B. en figurant sur sa liste, ça m'a semblé tout à fait logique, car l'U.D.B. est un parti breton de gauche qui a des préoccupations proches des miennes.

Et puis, j'en ai eu marre de voir des gens ou des artistes qui signaient au nom de la culture bretonne, pour soutenir M. Cozan. Je pense que le mouvement artistique breton a différentes couleurs politiques. Moi en tant que chanteur du Centre-Bretagne, j'appellerai toujours à voter pour des candidats de gauche. Là, j'avais envie de montrer qu'il n'y a pas un consensus autour de la personnalité de M. Cozan, si dynamique eut-il été à une certaine époque.

Le monopole de la culture bretonne ne lui appartient pas, et ma foi, je suis persuadé qu'à gauche aussi, il y a des gens qui, dès qu'on leur en donne les moyens, vont pouvoir prouver qu'ils sont tout aussi efficaces que les élus de droite.

En ce qui me concerne, je préfère soutenir un député de gauche qui va œuvrer pour la culture et la langue bretonnes, et qui ne pas voter les lois Pasqua, plutôt que de soutenir quelqu'un qui va, bien évidemment, probablement d'une manière tout aussi efficace, œuvrer pour la culture bretonne, mais quand même voter les dites lois.

Propos recueillis par **Philippe COUSIN**

Erik Marchand et le Taraf de Caransebes
- Dor ***(BMG 74321 588 792)***

Magnifique, époustouflant grandiose tels sont les qualificatifs que l'on se plaît à évoquer à l'écoute du nouvel album qu'Erik Marchand vient de produire en compagnie du Taraf de Caransebes.
Loin d'être de circonstance la rencontre entre Erik et le Taraf est déjà une longue histoire «de musique et d'amitié qui remonte au début de cette décennie. Cette rencontre nous avait déjà dominé l'album «Sag an tan ell» chez Silex en 93. Et c'est aujourd'hui l'album «Dor» qui vient de sortir en juin chez BMG.
Voilà à coup sûr un album plus abouti, où l'on sent qu'Erik Marchand et ses amis roumains ont mûri lentement le projet au fil de rencontres et de recherches.
Rencontre., il en est ici question, puisque deux Bretons sont du voyage, Jacky Molard au violon, et Gaby Kerdoncuff à la trompette et à la bombarde. Et en plus des musiciens habituels du Taraf de Caransebes, nous trouvons avec un égal bonheur, Nicolas Popovici au chant traditionnel, et Gligore Moza qui joue d'un instrument rare, le violon à pavillon. N'oublions pas non plus le jeune prodige du cymbalum, le Moldave Alexei Ciobanu.
Lorsque les tsiganes embouchent leurs trompette, saxophone ou taragot, c'est comme un électrochoc, une avalanche de sons fond sur l'auditeur. C'est comme si une tornade musicale s'abattait sur vous. La dextérité des musiciens est telle qu'ils donnent l'impression de jouer à une vitesse étourdissante. Leurs doigts courent sur les pistons, les cordes ou les touches à une rapidité extrême, et la voix claire et expressive d'Erik Marchand leur répond, elle aussi, comme un vent de folie. Et lorsque le silence revient, vous vous retrouvez cloué au sol, subjugué par une telle virtuosité. La rencontre entre les doïnas et les gwerzioù, ou les danses roumaines et bretonnes, est réussie tout au long de cet album superbe.
« Dor » sera à n'en pas douter l'un des meilleurs, si ce n'est le meilleur, album de l'année.

Philippe COUSIN

Projet de statut particulier pour la Bretagne

Un danvez-statut evit Breizh

L'UDB a rendu public, le 10 juillet à Douarnenez, un projet de statut particulier pour la Bretagne. L'élaboration de ce document a été entamée au lendemain des référendums en Ecosse et au Pays de Galles (11 et 18 septembre 1997) qui déboucheront dès 1999 sur l'élection d'un Parlement écossais et d'une Assemblée nationale galloise (dénominations officielles) et en l'an 2000 sur l'entrée en vigueur de statuts d'autonomie pour ces régions, avec à la clef des budgets annuels de 140 milliards de francs pour l'Ecosse (5,1 millions d'habitants) et de 75 milliards de francs pour le Pays de Galles (2,8 millions d'habitants), à comparer au budget de 3 milliards de francs de l'actuelle région administrative Bretagne sans la Loire-Atlantique (2,9 millions d'habitants). Dorénavant la France est le dernier grand Etat de l'Union européenne où le pouvoir normatif, c'est-à-dire le pouvoir de légiférer et de réglementer, est totalement concentré, en l'occurrence à Paris. Cette trop fameuse "exception" française ne peut que handicaper la Bretagne au moment où, de surcroît, la communauté autonome du Pays Basque sud vient d'obtenir, à l'instar des régions allemandes, le droit d'être représentée au Conseil des ministres de l'Union européenne dans ses domaines de compétence exclusive.

Ce projet de statut particulier pour la Bretagne n'est pas une «bible»: il sera discuté au sein de l'UDB jusqu'à son congrès des 14 et 15 novembre à Brest, et éventuellement amendé. Cependant il a été rédigé de telle façon qu'il puisse s'appliquer, d'où sa tonalité juridique. En prenant cette initiative le but de l'UDB n'est pas d'imposer son point de vue mais de provoquer un débat dans la société bretonne à partir de cette question simple mais fondamentale: la Bretagne peut-elle se passer d'un statut politique particulier qui la remette au niveau des autres régions de taille comparable en Europe ? Pour provoquer un débat au-delà de la sphère politique, ce document a été adressé aux organisations socio-professionnelles et syndicales ainsi qu'au monde culturel. Il vous appartient aussi de contribuer à sa diffusion.

PRÉAMBULE

Tous les Etats membres de l'Union européenne qui comptent plus de 20 millions d'habitants ont opté pour une organisation fédérale (l'Allemagne), pour une régionalisation très avancée aux limites du fédéralisme (l'Espagne) ou pour l'octroi de statuts particuliers à des territoires métropolitains dont les populations expriment une identité spécifique (l'Italie - cinq régions à statut particulier dont le Val d'Aoste francophone - et récemment le Royaume Uni avec les statuts différenciés de l'Ecosse, du Pays de Galles et de l'Irlande du nord). Dans tous ces Etats une, plusieurs, voire toutes les régions disposent d'un pouvoir normatif, c'est-à-dire d'un pouvoir législatif et réglementaire dans divers domaines qui touchent principalement l'économie, l'environnement, l'éducation et la culture. Dans ces Etats la part des budgets régionaux dans le budget public global varie de 15% à 40% alors qu'elle n'est que de 3% en France où le niveau départemental, créé par le pouvoir central au lendemain de la Révolution pour quadriller le territoire, est toujours privilégié.

Plusieurs Etats de moindre dimension ont également opté pour l'une des trois formules évoquées ci-dessus: l'Autriche et la Belgique sont des Etats fédéraux (*), le Danemark a octroyé une très large autonomie aux îles Féroé (48.000 habitants), leur garantissant un statut particulier vis-à-vis de l'Union européenne, et une autonomie culturelle à la minorité allemande du sud du Jutland tandis que la Suède a reconnu officiellement la minorité de langue finnoise (4% de la population) en 1994. Aux Pays-Bas la Frise (600.000 habitants) dispose d'un statut de co-officialité pour la langue frisonne. La Finlande présente la particularité d'être un Etat binational en raison de la présence d'une minorité suédoise qui représente 6% de la population; les îles Aaland (60.000 habitants) disposent d'un statut particulier qui fait même du suédois la seule langue officielle. Depuis 1992 les Saami (Lapons) disposent d'un statut officiel en Suède et en Finlande où

(*) *Pour couper court à certains fantasmes, il n'est pas inutile de souligner qu'en Belgique, la Justice et la gendarmerie qui ont tant défrayé la chronique ces deux dernières années ne sont pas régionalisées et relèvent d'une administration unique nationale-belge.*

ils sont respectivement 18.000 et 6.000. En Norvège (Etat non membre de l'Union européenne) les Saami, au nombre de 45.000, disposent depuis 1989 de leur propre Parlement, le Samediggi. Preuve s'il en est que le droit constitutionnel, dès lors qu'il cesse d'opposer droits individuels et droits collectifs, peut s'adapter à toutes les situations et répondre aux aspirations des communautés humaines même les plus petites.

Dans cet environnement politique et juridique qui influe déjà et influera demain plus encore sur notre quotidien, la France, 60 millions d'habitants, fait figure d'exception puisque seuls les TOM du Pacifique disposent d'une faculté, encore très limitée, à légiférer. Le futur statut de la Kanaky (Nouvelle-Calédonie) constitue à ce titre une véritable révolution juridique et prouve que les évolutions institutionnelles ne sont pas la manifestation d'une volonté divine mais dépendent seulement du bon vouloir du politique. Mais ni les DOM ni a fortiori les régions métropolitaines n'ont cette faculté de s'organiser librement dans les domaines qui les concernent en propre. Il s'en suit un déficit de responsabilité, d'adaptabilité et d'innovation qui peut s'avérer rapidement désastreux dans un contexte socio-économique marqué par la mondialisation des échanges et, ce faisant, par une recherche vitale d'autonomie d'une part, par le besoin de repères identitaires d'autre part. La France devra répondre à ces deux exigences de notre temps.

La Bretagne, région dotée d'une identité culturelle et linguistique spécifique et singulière dans le cadre politique français, ainsi que d'une situation géographique qui présente de riches opportunités mais aussi des risques par rapport au processus, toujours en cours, de concentration des richesses au centre de l'Europe, ressent le besoin et a le droit de revendiquer un statut politique particulier. Ce statut particulier doit répondre aux principes de l'autonomie interne, c'est-à-dire l'auto-organisation et la libre intervention dans un certain nombre de domaines définis d'un commun accord avec l'Etat.

Le texte qui suit, largement inspiré par les statuts existants en Europe pour des régions de taille comparable, tient compte aussi de la situation singulière de la Bretagne à la pointe du continent européen, de ses besoins et de ses attentes dans les domaines économique, social, culturel et environnemental.

DU PEUPLE BRETON ET DE LA CITOYENNETÉ BRETONNE

▼ Article 1

Le peuple breton se définit comme une communauté d'hommes et de femmes qui, Bretons d'origine ou Bretons d'adoption, ont en commun une identité originale et particulière dans ses dimensions historique, géographique, culturelle, linguistique et sociale. Le peuple breton, pour garantir la pérennité de son identité et accéder à l'autogouvernement dans les domaines qui le concernent en propre, se constitue en communauté politique autonome dans le cadre de la République française sous le nom de Région autonome de Bretagne.

▼ Article 2

1. Il est créé une citoyenneté bretonne qui complète celles de la République et de l'Union européenne. La citoyenneté bretonne est accordée à toute personne de nationalité française, de dix-huit ans révolus, dont la résidence principale se trouve sur le territoire de la Région autonome de Bretagne ainsi qu'à toute personne de dix-huit ans révolus résidant légalement sur ledit territoire depuis au moins cinq ans et qui en aura fait la demande par écrit auprès des autorités compétentes (service de la citoyenneté bretonne).

2. La citoyenneté bretonne donne le droit de vote et confère l'éligibilité aux élections locales et régionales.

3. Un service de la citoyenneté bretonne sera créé dans un délai de deux ans après l'adoption du présent statut et placé sous la double autorité du président de l'exécutif de la Région autonome de Bretagne et du ministre de l'Intérieur de la République française.

▼ Article 3

La Région autonome de Bretagne est constituée des départements actuels des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan.

▼ Article 4

La désignation du siège des institutions communes de la Région autonome de Bretagne est de la compétence du Parlement régional.

▼ Article 5

L'emblème de la Région autonome de Bretagne est le gwenn-ha-du et son hymne est le Bro gozh ma zadoù.

▼ Article 6

1. La langue bretonne, en tant que langue spécifique de la Bretagne, aura, comme le français, le statut de langue officielle sur le territoire de la Région autonome, et tous ses habitants auront le droit de la connaître et de l'utiliser.

2. Le gallo, en tant que parler roman propre à la Haute-Bretagne, est reconnu comme composante du patrimoine linguistique breton et fera l'objet d'une promotion active de la part de la Région autonome dans les domaines de l'enseignement et des moyens de communication.

3. Nul ne pourra être discriminé en raison de sa langue de communication.

4. La Région autonome de Bretagne pourra créer les outils nécessaires à la préservation du patrimoine linguistique breton et à l'application réelle du principe de non discrimination.

▼ Article 7

1. Les droits et devoirs fondamentaux des citoyens de la Région autonome de Bretagne sont établis dans la Constitution de la République.

2. Les pouvoirs publics de la Région autonome de Bretagne, dans le cadre de leur compétence:

a) veilleront au respect et garantiront l'exercice des droits et devoirs fondamentaux des citoyens,

b) adopteront les mesures destinées à promouvoir les conditions et à lever les obstacles pour que la liberté et l'égalité des personnes soient effectives,

c) faciliteront la participation de tous les citoyens à la vie politique, économique, culturelle et sociale de la Bretagne.

DES COMPÉTENCES DE LA RÉGION AUTONOME DE BRETAGNE

▼ Article 8

La Région autonome de Bretagne a compétence exclusive dans les matières suivantes:

1. L'organisation et le fonctionnement de ses institutions d'autogouvernement prévues par le présent statut.

2. Les délimitations des territoires communaux et des subdivisions régionales.

3. L'organisation administrative du territoire de la Région autonome et la distribution géographique des compétences de ladite Région.

4. La législation électorale intérieure qui intéresse le Parlement régional et les collectivités locales du territoire régional.

5. Le régime local et le statut des fonctionnaires de la Région autonome de Bretagne et de son administration locale.

6. Les biens du domaine public et les biens patrimoniaux qui relèvent de la Région autonome de Bretagne, ainsi que les servitudes publiques qui s'attachent à ses compétences.

7. Les eaux et forêts et l'exploitation forestière.

8. L'agriculture et l'élevage en accord avec l'organisation générale de l'économie.

9. La pêche dans les eaux intérieures et les cultures marines en accord avec l'organisation générale de l'économie. La chasse et la pêche fluviale.

10. Les équipements hydrauliques, les canaux et les terres irrigables quand les eaux ne parcourent que le territoire de la Région autonome de Bretagne.

11. Les eaux minérales, thermales et souterraines.

12. Les installations de production, de distribution et de transport d'énergie quand ce transport n'intéresse que le territoire de la Région autonome de Bretagne et n'affecte pas une autre région.

13. L'assistance et l'aide sociales.

14. Les fondations et associations à caractère éducatif, culturel, artistique, humanitaire ou assimilé, dans la mesure où elles développent principalement leurs activités en Bretagne.

15. L'enseignement maternel, élémentaire, secondaire et supérieur ainsi que la formation initiale et continue, en coordination avec l'Etat.

16. La recherche scientifique et technologique en coordination avec l'Etat.

17. La culture et les arts. Les spectacles.

18. Le patrimoine historique, artistique, monumental, archéologique et scientifique, en accord avec la législation nationale et européenne relative à la protection dudit patrimoine contre l'exportation et le vol.

19. Les archives, les bibliothèques et les musées qui ne sont pas la propriété de l'Etat.

20. Les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers et les chambres d'agriculture ainsi que tout autre organisme similaire à caractère professionnel, sans préjudice de la compétence de l'Etat en matière de commerce extérieur.

21. Les coopératives et les mutuelles non intégrées au système de sécurité sociale.

22. Le secteur public et parapublic propre à la Région autonome de Bretagne.

23. Le développement économique et la planification de l'activité économique en Bretagne en accord avec l'organisation générale de l'économie.

24. Les institutions de crédit à vocation régionale, en accord avec l'organisation générale de l'économie et la politique monétaire dans le cadre de l'Union européenne.

25. Le commerce intrarégional, sans préjudice de la politique générale des prix et de la libre circulation des biens et des marchandises sur le territoire de l'Union européenne. Les foires et marchés à caractère régional. Les appellations d'origine et la publicité en collaboration avec l'Etat.

26. La défense du consommateur et de l'usager, en rapport à l'alinéa précédent.

27. L'industrie, à l'exclusion de l'installation, du développement

et du déplacement des industries soumises à des normes spéciales pour des raisons de sécurité, d'intérêt militaire ou sanitaire et qui relèvent d'une législation nationale particulière. En matière de restructuration industrielle, il revient à la Région autonome de Bretagne d'exécuter les plans adoptés par l'Etat.

28. L'aménagement du territoire et du littoral, l'urbanisme et le cadre de vie.

29. Les chemins de fer, les transports terrestres, maritimes et fluviaux, les ports, les aéroports et les héliports d'intérêt régional. Les centres administratifs et les terminaux de chargement en matière de transports.

30. Les services météorologiques.

31. Les ouvrages publics qui n'ont pas un caractère d'intérêt national et dont la réalisation n'affecte pas une autre région.

32. Les casinos, les jeux d'argent et les loteries à caractère régional.

33. Le tourisme et les loisirs.

34. Le sport amateur et professionnel. Les fédérations sportives de la Région autonome de Bretagne seront habilitées à présenter des sélections officielles lors des compétitions nationales et internationales.

35. Les services statistiques et d'études économiques pour l'exercice des compétences de la Région autonome.

36. La condition féminine. La politique de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées.

▼ Article 9

Il est de la compétence de la Région autonome de Bretagne d'appliquer sur son territoire la législation de base de l'Etat et de pouvoir la compléter dans les matières suivantes:

1. L'environnement et l'écologie.

2. Les médias radiophoniques et audiovisuels. La Région autonome de Bretagne sera habilitée à créer et organiser un service public régional de radio et télédiffusion.

3. L'organisation du crédit, de la banque et de la sécurité sociale.

4. Les procédures d'expropriation ainsi que les contrats et les concessions administratifs passés dans le cadre des compétences et du système de responsabilité propre à l'administration de la Région autonome de Bretagne.

▼ Article 10

Sans préjudice des prérogatives du représentant de l'Etat en Bretagne, il est de la compétence de la Région autonome de Bretagne de veiller à la mise en œuvre et au respect sur son territoire de la législation de l'Etat dans les matières suivantes :

1. La législation pénitentiaire, en veillant au respect des droits fondamentaux de la personne en milieu carcéral et à la formation des personnels pénitentiaires pour garantir les meilleures conditions de sécurité.

2. La législation du travail, en veillant à améliorer les conditions de travail et à promouvoir la qualification des travailleurs en développant la formation continue.

3. Les registres du commerce. Les agences de change et les bourses. Les assurances.

4. La propriété intellectuelle et industrielle.

5. Les pièces et monnaies.

6. Le secteur public étatique sur le territoire de la Région autonome de Bretagne.

7. Les ports et aéroports d'intérêt national.

8. L'organisation des transports de personnes et de marchandises qui ont leur origine ou leur destination sur le territoire de la Région autonome de Bretagne.

9. La sécurité maritime et les pollutions industrielles ou contaminantes qui affectent les eaux territoriales de la République correspondant au littoral breton.

10. La sécurité civile. Les fonctionnaires de police et les pompiers professionnels officiant sur le territoire de la Région autonome seront recrutés et formés sur le territoire breton selon les lois de la République.

11. Les services fiscaux. Les personnels du Trésor Public officiant sur le territoire de la Région autonome seront recrutés et formés sur le territoire breton selon les lois de la République.

12. La Poste et les télécommunications. Les personnels des établissements publics ou parapublics opérant dans ces domaines seront recrutés et formés sur le territoire breton.

▼ Article 11

1. La législation et la réglementation émanant des institutions de la Région autonome de Bretagne dans les matières relevant de sa compétence exclusive (cf. article 8 du présent statut) s'appliquent de préférence à toute autre, celles de l'Etat ne s'appliquant que par défaut. La législation et la réglementation émanant des institutions de la Région autonome de Bretagne dans les matières relevant d'une compétence partagée avec l'Etat (cf. article 9 du présent statut) sont réputées s'appliquer trente jours après leur parution au Journal Officiel de la République sauf contestation par le Parlement ou le Gouvernement de la République devant le Conseil constitutionnel.

2. Le droit communautaire s'applique par obligation sauf infirma-

tion par la Cour de Justice des Communautés européennes. En cas de litige avec les instances communautaires, le Gouvernement régional peut de sa propre initiative, ou à la demande du Parlement régional, saisir la Cour de Justice des Communautés européennes pour faire valoir le droit régional.

▼ Article 12

1. La Région autonome de Bretagne peut passer des conventions avec d'autres régions de la République pour la gestion et la prestation de services découlant de ses compétences exclusives. Lesdites conventions, avant leur mise en œuvre, doivent être communiquées au Parlement de la République. Si dans un délai de trente jours aucune des chambres n'a manifesté son désaccord, la convention peut s'exécuter. En cas de désaccord exprimé dans les délais, le Conseil constitutionnel est appelé à statuer sur la base du présent statut et des textes constitutionnels.

2. La Région autonome de Bretagne peut conclure librement des accords de coopération avec des autorités nationales ou régionales étrangères dans le cadre de ses compétences exclusives (art. 8) et dans les domaines relevant d'une compétence partagée avec l'Etat (art. 9). Dans ce dernier cas, lesdits accords, avant leur mise en œuvre, doivent être communiqués au Parlement de la République. Si dans un délai de trente jours aucune chambre n'a manifesté son désaccord, l'accord de coopération peut s'exécuter. En cas de désaccord exprimé dans les délais, le Conseil constitutionnel est appelé à statuer sur la base du présent statut et des textes constitutionnels.

▼ Article 13

1. L'administration civile de l'Etat sur le territoire de la Région autonome de Bretagne s'adaptera à l'organisation administrative propre à ladite Région autonome et tiendra compte de ses évolutions (cf. article 8, alinéas 2 et 3 du présent statut).

2. Le représentant de l'Etat dans la Région autonome de Bretagne est habilité à faire valoir la législation et la réglementation de l'Etat et à veiller à leur application avec le concours des institutions de la Région autonome et de leur administration, conformément au présent statut (cf. articles 9 et 10) et aux textes constitutionnels.

DES POUVOIRS DE LA RÉGION AUTONOME DE BRETAGNE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

▼ Article 14

1. Les pouvoirs de la Région autonome de Bretagne s'exercent au travers du Parlement régional et du Gouvernement régional.

2. Le Parlement et le Gouvernement de la Région autonome de Bretagne peuvent d'un commun accord déléguer certaines de leurs compétences à des collectivités locales conformément au présent statut (cf. article 8, alinéa 3).

CHAPITRE PREMIER

Des pouvoirs du Parlement régional

▼ Article 15

1. Le Parlement régional exerce le pouvoir législatif dans les matières qui relèvent de la compétence exclusive de la Région autonome (cf. article 8) ou d'une compétence partagée avec l'Etat (cf. article 9).

2. Le Parlement régional est inviolable.

▼ Article 16

1. Les membres du Parlement régional sont élus au suffrage universel, libre, direct et secret. Le mode d'élection et la fixation du nombre des membres du Parlement régional ainsi que la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder cinq années, sont de la compétence dudit Parlement conformément au présent statut (cf. article 8, alinéa 4).

2. La première élection des membres du Parlement régional se fera dans le cadre d'une circonscription régionale unique et à la proportionnelle intégrale.

3. Le mandat des premiers membres du Parlement régional sera de quatre ans.

4. Les critères d'inéligibilité et d'incompatibilité avec la charge de membre du Parlement régional seront provisoirement ceux définis pour l'élection des conseillers régionaux. Une loi électorale du Parlement régional fixera ultérieurement lesdits critères dans le respect des principes constitutionnels.

5. Les membres du Parlement régional voteront et s'exprimeront librement dans l'exercice de leur charge.

6. Durant leur mandat, en cas de poursuite judiciaire pour des actes délictuels commis sur le territoire de la Région autonome, les membres du Parlement régional ne pourront pas être détenus avant leur jugement, sauf en cas de flagrant délit. En cas de condamnation définitive par la Justice dans le temps de son mandat, tout membre du Parlement régional est tenu de démissionner de sa charge.

▼ Article 17

1. Le Parlement régional élira parmi ses membres un Président, un Bureau, une Commission permanente et des bureaux de commission.

Le Parlement régional adoptera un règlement intérieur qui devra être approuvé à la majorité absolue de ses membres.

Le Parlement régional adoptera son budget de fonctionnement et le statut de son personnel.

2. Les périodes de session ordinaire dureront au minimum huit mois par an.

3. Le Parlement régional pourra se réunir en session extraordinaire à la demande du Président, de la Commission permanente ou du tiers des membres du Parlement. Les sessions extraordinaires devront être convoquées sur la base d'un ordre du jour précis et seront closes quand celui-ci aura été épuisé.

4. Les membres du Parlement régional disposent d'un droit d'initiative législative conformément au présent statut (cf. articles 8 et 9).

Le Gouvernement régional peut saisir le Parlement régional d'un projet de loi. Le Parlement régional est libre d'inscrire ou non l'examen de ce projet de loi à son agenda et doit se prononcer en assemblée plénière sur le principe de cet examen dans un délai de soixante jours.

5. Les membres du Parlement régional pourront, tant en séance plénière qu'en commissions, formuler des demandes, des questions, des interpellations et des motions dans les termes fixés par le règlement intérieur (cf. premier alinéa du présent article).

6. Les citoyens de la Région autonome de Bretagne pourront saisir le Parlement régional d'une proposition de loi, conformément au présent statut (cf. articles 8 et 9), sur la base d'une pétition signée par au moins cent mille citoyens clairement identifiés. Le Parlement régional sera tenu de répondre à cette saisine dans un délai de quatre-vingt-dix jours.

7. Les lois votées par le Parlement régional seront promulguées par le Président du Gouvernement régional, lequel ordonnera leur publication au Journal Officiel de la République sous un délai de quinze jours. Leur entrée en vigueur interviendra à la date de leur publication.

▼ Article 18

Il est aussi de la compétence du Parlement régional:

a) d'organiser l'élection des représentants de la Région autonome de Bretagne au Sénat de la République. Le mode d'élection devra revêtir un caractère proportionnel afin d'assurer le pluralisme des opinions.

b) de défendre les intérêts de la Région autonome de Bretagne devant le Conseil constitutionnel.

CHAPITRE DEUXIEME

Des pouvoirs du Gouvernement régional

▼ Article 19

Le Gouvernement régional est un organe collégial qui exerce les fonctions exécutives et administratives de la Région autonome.

▼ Article 20

Les attributions du Gouvernement régional et son organisation, basée sur un Président et des Conseillers, de même que le statut de ses membres, seront fixés par le Parlement régional.

▼ Article 21

1. Les fonctions du Gouvernement régional prennent fin a) avec l'élection d'un nouveau Parlement régional, b) en cas de censure par le Parlement régional ou c) à la suite de la démission ou du décès de son Président.

2. Le Gouvernement régional ainsi démis assure la continuité du pouvoir jusqu'à la nomination d'un nouveau Gouvernement.

▼ Article 22

1. Le Gouvernement régional répond politiquement de ses actes, de façon solidaire, devant le Parlement régional, sans préjudice de la responsabilité directe de chaque membre pour sa gestion personnelle.

2. Durant leur mandat le Président du Gouvernement régional et ses membres, pour les actes délictuels commis sur le territoire de la Région autonome de Bretagne, ne pourront pas être détenus avant leur jugement, sauf en cas de flagrant délit. En cas de condamnation définitive par la Justice dans le temps de son mandat, tout membre du Gouvernement régional est tenu de démissionner de sa charge. La condamnation du Président du Gouvernement régional met fin aux fonctions dudit Gouvernement.

▼ Article 23

1. Le Parlement régional élit parmi ses membres le Président du Gouvernement régional.

2. Le Président du Gouvernement régional choisit les Conseillers et dirige leur action.

3. Le Président du Gouvernement régional représente les intérêts de la Région autonome de Bretagne sur le territoire de la République comme à l'étranger.

4. Le Parlement régional fixera par la loi le mode d'élection du

Président du Gouvernement régional et ses attributions ainsi que les relations interinstitutionnelles.

CHAPITRE TROISIEME

Des pouvoirs de la Chambre Régionale des Comptes

▼ Article 24

La Chambre régionale des comptes a le statut d'institution régionale. Elle est en charge de veiller au bon usage des deniers publics et de prévenir les gaspillages.

▼ Article 25

Les magistrats de la Chambre régionale des comptes sont des fonctionnaires assermentés et indépendants du pouvoir politique. Leur nomination et leur révocation relèvent du Conseil supérieur de la magistrature. Ils sont recrutés sur le territoire de la Région autonome de Bretagne.

▼ Article 26

1. La Chambre régionale des comptes dispose d'un pouvoir d'autosaisine et d'investigation dans la comptabilité de toutes les institutions, collectivités locales et organismes publics ou parapublics de la Région autonome. Elle organise librement son pouvoir d'autosaisine et d'investigation.

2. La Chambre régionale des comptes peut être saisie d'une demande de conseil par les institutions, collectivités locales et organismes publics ou parapublics de la Région autonome. Elle est tenue de répondre dans un délai raisonnable aux demandes de conseil qui lui sont adressées.

▼ Article 27

La Chambre régionale des comptes évalue les moyens humains et matériels nécessaires au bon accomplissement de ses missions et établit chaque année un projet de budget qu'elle transmet au Parlement régional. Le Parlement régional a le devoir de lui assurer les moyens nécessaires au bon accomplissement de ses missions.

▼ Article 28

La Chambre régionale des comptes rendra public chaque année un rapport d'activités. Ledit rapport fera l'objet d'un débat en séance plénière au Parlement régional.

CHAPITRE QUATRIEME

Du contrôle des pouvoirs de la Région autonome de Bretagne

▼ Article 29

1. Les lois du Parlement de la Région autonome de Bretagne sont soumises au contrôle de constitutionnalité par le Conseil constitutionnel. Le Parlement régional est habilité à faire valoir les intérêts de la Région autonome de Bretagne devant le Conseil constitutionnel, conformément au présent statut (cf. article 18 b).

2. Les actes réglementaires émanant des organes exécutifs et administratifs de la Région autonome de Bretagne sont susceptibles d'être contestés devant la juridiction administrative de la République.

FINANCES ET PATRIMOINE

▼ Article 30

1. Pour l'exercice adéquat et le financement de ses compétences, la Région autonome de Bretagne disposera de ses propres ressources.

2. Les ressources propres de la Région autonome de Bretagne seront constituées d'une quotepart d'impôts d'Etat, directs et indirects, payés par les contribuables bretons. Cette quotepart sera évaluée chaque année par une commission mixte composée à parité de représentants du Gouvernement de la Région autonome de Bretagne et du Gouvernement de la République et soumise à l'approbation du Parlement régional et de l'Assemblée nationale dans le cadre des débats budgétaires.

3. L'organisation des services fiscaux en Bretagne répondra aux principes suivants:

a) les services fiscaux sur le territoire de la Région autonome de Bretagne continueront à dépendre de l'administration de l'Etat.

b) pour tenir compte de la nouvelle réalité institutionnelle en Bretagne, les personnels des services fiscaux officiant sur le territoire de la Région autonome de Bretagne seront recrutés et formés sur le territoire breton selon les lois de la République.

▼ Article 31

1. Seront intégrés au patrimoine de la Région autonome de Bretagne tous les droits, biens et servitudes de l'Etat ou des organismes publics ou parapublics affectés par les services ou compétences assumés par ladite Région autonome.

2. Une loi du Parlement régional régira l'administration, la protection et la conservation du patrimoine de la Région autonome de Bretagne.

DE LA RÉFORME DU STATUT PARTICULIER DE LA BRETAGNE

▼ Article 32

Toute réforme fondamentale du présent statut suivra la procédure suivante:

a) l'initiative reviendra au Parlement régional, à la demande d'un tiers au moins de ses membres, du Gouvernement régional ou de l'Assemblée nationale de la République.

b) la proposition de réforme devra être approuvée par le Parlement régional à la majorité absolue.

c) la réforme devra faire l'objet d'une loi organique adoptée par l'Assemblée nationale de la République.

d) l'adoption finale de la réforme reviendra aux citoyens de la Région autonome de Bretagne selon la procédure du référendum.

▼ Article 33

Dans la mesure où le projet de réforme du présent statut ne remettrait pas fondamentalement en cause l'organisation des pouvoirs de la Région autonome et n'affecterait pas les relations entre ladite Région autonome et l'Etat, la procédure suivante pourra s'appliquer:

a) élaboration du projet de réforme par le Parlement régional.

b) consultation de l'Assemblée nationale et du Gouvernement de la République.

c) si dans un délai de trente jours à partir de la réception du projet de réforme aucun des organes consultés ne se déclare affecté par ladite réforme, un référendum sera convoqué en Bretagne sur le texte proposé.

d) si l'un des organes consultés conformément à l'alinéa précédent se déclare affecté par la réforme, il conviendra d'appliquer la procédure prévue par l'article 32.

DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION DU PRÉSENT STATUT

▼ Article 34

1. L'Assemblée nationale de la République, saisie du présent projet de statut particulier pour la Bretagne, devra l'adopter à la majorité absolue. Elle élaborera et adoptera une loi organique qui aura pour objet d'assurer la constitutionnalité dudit projet. Le Sénat devra adopter le statut particulier et la loi organique à la majorité absolue.

2. Dans un délai de trois mois après l'adoption du statut particulier et de la loi organique par le Parlement de la République, les citoyens des cinq départements actuels des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan seront convoqués pour se prononcer par référendum sur ledit projet pour une adoption définitive.

▼ Dispositions transitoires

Premièrement. A partir de l'adoption définitive du statut particulier par les citoyens des cinq départements précités (cf. article 34, alinéa 2), le Gouvernement de la République convoquera, dans un délai de trois mois, des élections pour le Parlement régional. Le mode d'élection des premiers membres du Parlement régional sera conforme au présent statut (cf. article 16, alinéa 2).

Après la tenue des élections, le Gouvernement de la République convoquera le Parlement régional nouvellement élu dans un délai de trente jours pour qu'il procède à l'élection du Président du Gouvernement régional. L'élection du Président du Gouvernement régional nécessitera au premier tour la majorité absolue des suffrages et, le cas échéant, la majorité simple aux tours suivants.

Deuxièmement. Une commission mixte, composée à parité de représentants du Gouvernement de la Région autonome de Bretagne et du Gouvernement de la République, se réunira dans un délai de trente jours à compter de la constitution du Gouvernement de ladite Région autonome pour établir les procédures de transfert des compétences qui correspondent au présent statut et les moyens humains et matériels nécessaires à leur bon exercice.

Le transfert des compétences garantira aux fonctionnaires et aux autres personnels relevant précédemment des services de l'Etat la permanence de leurs statuts.

Blues ar vugale

L'ensemble des classes de la filière bilingue publique de Lannion (Skol Sant Rok), de la maternelle à la fin du primaire, vient de travailler pendant toute l'année scolaire sur un projet d'école commun : écrire des chansons, les mettre en musique, les chanter ensemble, se faire accompagner de musiciens confirmés, les enregistrer. En fin d'année scolaire, le projet a abouti à la sortie d'un CD, *Fiñval* (bouger) édité par *Keit Vimp Bev*, qui ne fait pas que de la bande dessinée. Une bonne partie des vingt-cinq airs ont été interprétés sur scène lors d'un concert de fin d'année scolaire. La qualité musicale finale est d'autant plus étonnante que les jeunes enfants bretons savent rarement bien chanter ensemble, faute de vraie tradition du chant choral à l'inverse des jeunes Gallois, par exemple. Le CD comprend aussi un beau livret décoré avec les paroles de toutes les chansons .

Souvenirs, souvenirs...

Ceux qui ont vu les 150 enfants remplir complètement la scène de la grande salle du Carré Magique de Lannion se seront peut-être souvenus des débuts de la filière : l'ouverture difficile d'une classe maternelle unique avec 11 enfants en 1983. Des combats répétés pour obtenir l'ouverture des autres niveaux, chaque année, jusqu'en 1988. Aujourd'hui, ce bilinguisme 50/50 fonctionne bien, à la satisfaction générale et donne lieu à des résultats scolaires spectaculaires. Ce fut ensuite l'action pour obtenir un suivi de 6 heures trente en breton au collège public (3 heures 30 pour l'histoire-géographie, une heure de musique, deux ou trois heures de langue bretonne). Puis les difficultés au brevet où ce fut quasiment un zéro pointé pour les enfants qui avaient utilisé le breton, difficulté surmontée l'année suivante. Puis les problèmes du lycée, où l'histoire-géographie est enseignée en breton et où les élèves peuvent désormais passer l'épreuve de cette matière en breton. Au total, des luttes et des succès si l'on se souvient de la situation d'avant 1984.

Blues, rock, reggae...

Certains airs sont traditionnels, d'autres sont résolument modernes, la plupart sont des compositions originales tant pour les paroles que pour la musique. Dès le début, «Blues ar vugale» nous met dans l'ambiance, avec accompagnement de Yann Gireg Le Bars à la guitare électrique.

Blues, rocks, reggae, jazz, kan ha diskañ alternent. L'accompagnement musical est sobre et de qualité, avec de très bons musiciens, professionnels ou non, du Trégor, de Jean-Michel Veillon à Bernard Lasbleiz en passant par le groupe de fest-noz Hastañ. Sylvie Briday, l'animatrice musicale, a réalisé un travail impressionnant avec tous les enfants, sans oublier les instituteurs des classes bilingues, notamment Claude Lintanf. L'enregistrement a été réalisé sur place par un technicien du «Carré Magique», la structure culturelle locale. «Fiñval a ra» qui termine le disque, est remarquable et tonique. Cela pourrait bien devenir un tube chez les jeunes et moins jeunes, pour peu qu'ils puissent l'entendre. Et c'est une belle création, comme la plupart des autres airs du disque.

J J. Monnier

Fiñval, gant bugale Lannuon, Keit Vimp Bev éditeur, KVB P04 (29250 Laz) (CD).

Festival de Cornouaille 98

Une Bretagne ouverte sur le Monde

Impossible de citer dans le détail le contenu de l'édition 98 du Festival de Cornouaille, tant était riche et dense la programmation.

Il faut dire que pour le 75e anniversaire, J.Michel Le Viol et son équipe avaient mis les petits plats dans les grands. Pas moins de trois spectacles sur des scènes différentes chaque soir, sans compter les nombreuses animations dans plusieurs quartiers du centre ville : festoù-noz, concerts, danse, stages...


Alan Stivell

L'affiche extrêmement variée, destinée à satisfaire tous les publics, a vu un grand nombre d'artistes défiler pendant toute une semaine. Parmi tous les spectacles proposés, quelques-uns ont plus particulièrement retenu mon attention.

Au premier rang de ceux-ci, la magnifique prestation offerte par Erik Marchand qui nous présentait le mercredi soir son nouvel album «Dor», en compagnie du Taraf de Caransebes. A coup sûr un grand moment du festival, et les nombreux spectateurs présents sous les frondaisons de l'Évêché allèrent à la rencontre du Banat, via les doïnas et autres horas roumaines et moldaves, à un rythme effréné. La virtuosité des joueurs de taragot, de cymbalum ou d'accordéon, n'avait d'égale que la passion dégagée par la voix puissante et expressive d'Erik Marchand, qui prenait un plaisir évident à se lancer dans un kan ha diskan étourdissant avec les instruments de ses complices.

Autre temps fort de ce festival, cuvée 98, le concert de clôture avec Carlos Nuñez sur la grande scène. A 26 ans à peine, nous avons affaire à ce qu'il est convenu d'appeler un jeune prodige, puisque dès l'âge de 13 ans déjà, Carlos côtoie les plus grands, que ce soit les Chieftains, Liam O'Flynn ou Dan Ar Braz. Ils sont bien loin les sonneurs traditionnels de cornemuse, car Carlos Nuñez, de son côté, a innové en jouant de la gaïta d'une façon peu académique. Tout au long du concert, on le voit se déhancher, bondir de droite à gauche, tout en lançant des clins d'œil complices aux spectateurs. Mais il excelle également à la flûte, et sa virtuosité est révélée par d'émouvantes ballades galiciennes, portugaises ou irlandaises. Avec ses musiciens aussi jeunes et fougueux que lui, dont son propre frère aux percussions, il a su enflammer littéralement le public, tant son énergie et sa bonne humeur sont communicatives.


Carlos Nunez

Le mardi soir, autre soirée remarquable malgré un public qui avait boudé la rencontre. Didier Squiban faisait respirer aux spectateurs un brise d'air frais en provenance directe de Molène. Que ce soit en solo, en →

duo avec Yann-Fanch Kemener ou avec la formation An Tour Tan, Didier Squiban et son piano donnent une image de la Bretagne toujours renouvelée, mêlant à merveille à la chanson traditionnelle, les rythmes jazzy et les swings de ses premières amours. La voix rauque et mystérieuse de Manu Lann Huel était là pour souligner la magie du spectacle.


Didier Squiban et le Bagad du Moulin Vert.

Quelques jours plus tard, Alain Le Meur et presque tous les artistes que sa maison a produit en 20 ans, faisaient la fête à Keltia Musique. La grande famille de la culture bretonne réunie un soir sur une même scène, voilà une affiche alléchante, et le nombreux public ne s'y est d'ailleurs pas trompé. Impossible de citer tous les artistes qui, de Gilles Servat à Louis Capart, d'Annie Ebrel à Yann-Fanch Kemener, ou des impayables Ours du Scorff à Skolvan, Skeduz et autres Cabestan, avaient fait le déplacement à Quimper pour rendre un vibrant hommage à Hervé Le Meur, fondateur il y a déjà 20 ans, de la maison Keltia un spectacle qui dura près de quatre heures, et même si cela sembla parfois un peu décousu, la reprise en chœur par tous les artistes et le public à la fin de la soirée de «Me zo ganet e kreiz ar mor», et l'immense gavotte dansée par tous sur la scène, donnèrent finalement un liant qui avait parfois semblé faire défaut.

Vent de folie sur l'amphithéâtre le vendredi soir, avec la soirée rock : Black Label Zone et Matmatah. Ces deux groupes, et en particulier les Brestois de Lambé, véritable phénomène médiatique, entraînaient à leur suite 6.000 personnes, jeunes ou moins jeunes, dans une soirée qui restera longtemps dans les têtes. Black Label Zone, issus de divers bagadoù de premier plan, allumaient l'incendie avec leur celto-rock en kilt. La guitare électrique répondait aux percussions et à la batterie, tandis que les cornemuses en imposaient à une basse débridée.

Et lorsque Matmatah apparut, le feu avait déjà gagné tout le public. Leur musique est un mélange de rock sous influence celtique, et d'emblée le succès était acquis. Lorsque vers une heure du matin, n'en pouvant plus, ils quittaient enfin la scène, les spectateurs exultaient.

Gros succès également le samedi soir pour Alan Stivell, puisque 4.000 personnes assistaient au nouveau spectacle tiré de son album «1 Douar». Pourtant c'est à la reprise de ses anciens «tubes», que le public démarra vraiment. Il faut dire que la démarche de Stivell est déroutante et peut parfois laisser de marbre. Quant à moi, ce n'est pas ma tasse de thé.

Il faudrait encore dire quelques mots sur la soirée «Bretagne-Buenos-Aires» de Yann Dour et le Cuarteto Cedron. Magie d'une rencontre sympathique, le violon argentin répondant à la clarinette bretonne, les accordéons des deux pays à l'unisson.


Louis Capart

C'est aussi le Quintet Clarinettes qui marie avec bonheur la musique traditionnelle au jazz ou au classique.

Et comment ne pas évoquer Césaria Evora, la grande dame de la chanson du Cap Vert, en invitée chargée d'ouvrir le festival le lundi, qui sut charmer son auditoire par les accents nostalgiques de la «morna». Et quantité d'autres spectacles de qualité.

1998, encore une excellente année pour le Festival de Cornouaille.

Philippe COUSIN

Arabisation et francisation, sœurs jumelles

L'assassinat de Lounès Matoub et les mesures d'arabisation forcée ont justement indigné les démocrates français. Mais la condescendance n'est pas de mise, l'exemple vient de Paris. Il y a seulement quatre ans, les parlementaires français unanimes ont modifié la Constitution et ajouté l'article 2 : «Le Français est la langue de la République». «Ne craignez rien, avaient-ils dit en substance, c'est dirigé contre la domination de l'anglais et pas du tout contre les langues régionales». Aujourd'hui, l'article 2 sert de prétexte pour refuser l'emploi des langues régionales dans la vie publique et administrative, tout comme la loi du 5 juillet 1998 sur l'arabisation en Algérie exclut la langue berbère de tous les usages publics.

L'Algérie ne fait donc que copier le modèle de l'Etat-Nation de son ancien colonisateur. Ce que le ministre de l'Intérieur, Jean Pierre Chevènement, reconnaît et approuve, lorsque, le 28 juin, à la radio, il dit en substance que la France a mis huit siècles pour devenir un Etat-Nation et demande qu'on laisse du temps à l'Algérie pour le devenir aussi.

Ce sont pratiquement les mêmes textes qui servent à bannir le berbère en Algérie et les langues régionales en France. Les deux attitudes sont anti démocratiques et doivent être condamnées. Il est évident que les langues régionales ne menacent pas le français et que le berbère ne menace pas l'arabe. Ils font même partie du patrimoine de communautés pluri-culturelles.

L'article 2 sur le français, langue de la République, n'empêche pas Chirac de faire chanter par les jeunes un succès en anglo américain à la «garden party» (sic !) de l'Elysée le 14 juillet. Mais il sert de prétexte ici et là, à de petits fonctionnaires locaux pour refuser de donner au breton une place normale dans la vie publique.

Aujourd'hui, les gouvernements nous disent que la France ne peut ratifier la Charte européenne des langues régionales et minoritaires à cause de l'article 2, qu'ils ont eux mêmes fait voter.

Au-delà des différences évidentes, qu'est ce que cette République, des deux côtés de la Méditerranée, qui opprime au lieu de libérer ? Qui exerce la violence sur les personnes de culture minoritaire en les brimant dans leur quotidien. La Liberté, c'est avant tout des libertés concrètes et précises que l'Etat se doit de garantir. S'il ne le fait pas, les grands textes sur les droits de l'Homme l'affirment, il perd sa légitimité.

UDB - Trégor-Goëlo

André LATIMIER nous a quittés

Nombre de ses articles sont parus dans Pobl Vreizh depuis 1988, souvent signés Alban Lagadeg. Militant de la langue bretonne, il tenait à présenter le travail de la revue Al Liamm, dont il était, avec Per Le Bihan et Ronan Huon, l'un des fondateurs. Né à Paris, d'un père loudéacien et d'une mère trégorroise, il avait appris le breton très tôt. Cadre dans l'Education Nationale, il avait exercé au rectorat de Rennes avant sa retraite à Perros-Guirec.

Nous n'oublierons pas son dévouement, sa courtoisie, sa disponibilité, ses convictions.

Nos condoléances à Suzanne et à ses enfants, tous engagés, à leur façon, dans la même action bretonne que leur père.

J.J. Monnier

D'autres le disent...

Les minorités sont toujours plus belles chez les autres...

Si Matoub avait chanté en breton...

par HÉLÈNE HAZERA

Les minorités des autres paraissent généralement plus sympathiques que les siennes: si Dana International avait été française, sa victoire à l'Eurovision aurait-elle été accueillie aussi favorablement ici? Ainsi les télévisions hexagonales qui ont encensé Matoub Lounès après son assassinat ne l'invitaient pas de son vivant. Si la culture berbère d'Algérie leur semble si précieuse, elles peuvent le prouver en diffusant Idir, Aït Menguellet, Malika Domrane, et tant d'autres, sans oublier les belles archives de Taos Amrouche: la culture berbère fait aujourd'hui partie de l'identité française, par le sang et par les buts.

En fait, elle n'a pas plus accès aux médias français que n'y ont accès les chanteurs hexagonaux en langues minoritaires, ou ceux de nos territoires d'outre-mer. Les mêmes politiciens qui s'élèvent contre l'absurde arabisation en Algérie refusent ici de ratifier la (très flexible) charte européennes des langues minoritaires, en dépit de promesses des deux bords.

Heureusement, la "grande" presse ne se résume pas à *Charlie Hebdo*, *L'Evénement du Jeudi* ou *Le Nouvel Obs*. Il existe aussi des journaux honnêtes qui permettent à des journalistes intelligents d'écrire des choses sensées. Ou des journaux intelligents qui permettent à des journalistes honnêtes de s'exprimer. Ou des... Bref tel est le cas de cet article signé Hélène Hazera, titré « SI MATOUB AVAIT CHANTE EN BRETON » et lu dans *Libération* du 28 juillet. Un bon condensé de vérités qui font mal... Félicitations à l'auteur.

P.M.

«Le français est la langue de la République», a-t-on entendu proférer M. Chevènement. Contresens historique: les bretonnants rouges de Quimper ne se sont pas gênés pour guillotiner en breton. On envoie toujours au visage des Bretons leurs quelques ultranationalistes qui pactisèrent avec les nazis. Mais il y eut une radio de résistance bretonnante, et les habitants mâles valides de la très bretonnante île de Sein s'embarquèrent tous pour rejoindre de Gaulle à Londres à quelques jours du 18 juin, (l'île de Sein a été nommée combattant de la Libération), quand la majorité des parlementaires avait voté les pleins pouvoirs à Pétain. *«Le français est la langue de la République»*, c'est une insulte à tous ceux, hexagonaux ou «indigènes», qui ont combattu pour elle en baragouinant (mot «français» dérivé du breton *bara*, le pain, et *gwin*, le vin) ●

Hélène Hazera *est journaliste à «Libération».*

VIVE ZIDANE AR BRAZ !

La Coupe du Monde est bretonne et le restera. D'abord, le ballon est rond. Donc celtique.

Ensuite Zidane Ar Braz, le grand metteur en musique du ballon rond, est Kabyle d'origine. Donc quasiment coincé. Autrefois par ceux qui voulaient faire croire à ses parents que leurs ancêtres avaient des cheveux blonds et s'appelaient les Gaulois. Aujourd'hui par d'autres fanatiques de la monolangue. Donc Zidane Ar Braz est breton.Typique.

Voilà un des fameux inédits de Zidane. Offert par Jo Troadec-Onno.

Sanffêrian : voix de femmes pour chant pluriel

L'été est en Bretagne la saison des festivals où l'on retrouve avec plaisir des artistes qu'on aime bien. C'est aussi celle d'heureuses découvertes.

C'est précisément ce qui est arrivé au Festival «Kann al loar» de Landerneau, et au Festival du Cinéma des Minorités de Douarnenez qui recevaient, l'un et l'autre, un ensemble de femmes venues du Pays de Galles. Ce pays est surtout connu pour ses magnifiques chorales d'hommes, c'était la première rencontre avec un groupe vocal composé de femmes. Le groupe qui s'appelle «Sanffêrian», a créé la surprise.

En effet, à chaque récital de cet ensemble, s'opère la même métamorphose.

Quatre jeunes femmes montent sur la scène, avec gentillesse et décontraction. Mais dès que les voix s'élèvent, puissantes, généreuses et graves, l'atmosphère du lieu bascule dans un autre univers. Des vibrations qui, à l'évidence, viennent de loin, unissent de véritables entrelacs sonores somptueux. Les techniques du chant polyphonique sont parfaitement au point et le sens de la scène est évident. Sur leur visage éclate un grand bonheur, celui de chanter, et celui de chanter ensemble.

L'auditoire est chaque fois subjugué par ces polyphonies lancées comme des gerbes étincelantes, d'où surgissent d'âpres émotions et d'étonnants paysages intérieurs. Ce qui est extraordinaire, c'est que le groupe lui-même constitue un creuset de sons nouveaux, distincts de l'apport de chacune des chanteuses. Mélodies galloises, québécoises, créoles, le répertoire, très riche, est interprété avec sensibilité et un sens du rythme ou l'humour n'est pas absent. C'est l'amitié et un même engouement pour le chant qui ont réuni Lynne l'Anglaise, Mary-Anne de Trinidad, Brigitte et Katell les Bretonnes. Elles vivent toutes les quatre au Pays de Galles et chacune apporte au répertoire sa propre histoire, sa culture, sa personnalité.

«Sanffêrian» est un nom qu'on ne peut oublier car ce mot (qui vient du français «ça ne fait rien») désigne en réalité un bouquet musical porteur d'avenir. Contact : 02 98 44 52 93.

Alain Kervern

Les langues régionales posent une question de démocratie

Le rapport sur les langues régionales que M. Poignant vient de remettre au Premier ministre recommande la signature puis la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. C'est une proposition importante qui rejoint l'opinion exprimée par le Président de la République et qui répond à la demande de nombreuses associations culturelles. La question est maintenant de savoir quelle suite sera donnée à cette proposition.

Div Yezh, association des parents d'élèves pour l'enseignement du breton à l'école publique est habituée aux attitudes hypocrites de ceux qui déclarent que *"les langues de moindre diffusion et les cultures régionales constituent un élément fondamental de notre patrimoine"* et qui au pouvoir, maintiennent les difficultés rencontrées dans l'enseignement du breton, l'indigence des émissions de télévision en langue bretonne et l'interdiction d'utiliser notre langue dans la vie publique.

Peut-il y avoir démocratie et diversité culturelle en Europe hormis en France et en Grèce ? Les autres pays européens n'éprouvent pas la nécessité d'étouffer les langues qui ne sont pas parlées dans leur capitale. Les quatorze députés de Bretagne du Parti Socialiste qui considèrent que *"les réalités historiques et sociologiques de la France doivent être reconnues"* ne peuvent s'accommoder plus longtemps de la négation de ces réalités évidentes. Nous espérons que leur sens de la démocratie et du devoir de représentation des Bretons les conduiront à maintenir leur demande jusqu'à satisfaction. Nous voulons la reconnaissance de nos droits, pas la tolérance. Nous voulons des actes et rapidement, pas seulement des projets de loi sans suite ni des déclarations car il y en a déjà de trop. Nous voulons l'application en France de ce qui se fait dans les pays démocratiques. Est-ce pour bientôt ?

Communiqué DIV YEZH (4/7/98)

Rapport Poignant : de quoi se mobiliser

Au vu de l'entretien que Bernard Poignant avait accordé au comité républicain pour la Charte européenne des langues et cultures régionales et surtout des propos outranciers reproduits le 15 juin dans *Ouest-France*, nous n'attendions pas grand-chose du rapport que le maire de Quimper a remis à Lionel Jospin le 1er juillet. Son contenu constitue donc plutôt une heureuse surprise en ceci qu'on y trouve une série de propositions précises dont la réalisation effective permettrait une avancée, certes insuffisante, mais néanmoins significative.

Des propositions intéressantes qui restent à concrétiser

En matière d'éducation, après avoir admis que l'Etat n'appliquait même pas les circulaires ministérielles existantes pour répondre à la demande d'ouverture de filières bilingues, le rapporteur préconise que le ministère de l'Education nationale prenne les moyens d'assurer la continuité des filières, du primaire au lycée, et de l'apprentissage des langues régionales et les moyens de former des enseignants en nombre suffisant par une gestion prévisionnelle des postes au niveau des rectorats, en concertation avec les collectivités concernées. Le pluralisme des méthodes pédagogiques est présenté de façon positive, ce qui amène le rapporteur à proposer pour les écoles associatives pratiquant l'immersion totale telles que Diwan en Bretagne ou les Ikastolas au Pays Basque un statut juridique particulier sous la forme d'établissement d'intérêt public, permettant à l'Etat et aux collectivités de participer aux investissements.

En matière culturelle, le rapporteur préconise que la presse en langue régionale puisse bénéficier d'aides publiques au même titre que la presse en langue française. Mais pour assurer ce financement, le rapporteur compte d'abord sur les conseils régionaux sans préciser si ceux-ci bénéficieraient d'un transfert de moyens de l'Etat pour assumer cette nouvelle compétence.

Dans le domaine des médias audiovisuels, le rapporteur préconise des quotas d'émissions en langues régionales dans le cahier des charges de Radio France et de France 3 ainsi que l'élaboration d'une politique en faveur de télévisions locales (pensait-il au(x) projet(s) de télévision bretonne ?).

Pas un mot en revanche sur la dimension la plus sensible du dossier : la place des langues régionales dans la vie publique. Revenant sur l'avis du Conseil d'Etat qui, saisi par Alain Juppé en 11996, avait conclu à l'inconstitutionnalité de la Charte du Conseil de l'Europe sur les langues régionales ou minoritaires créée en 1992 en raison des paragraphes 9 et 1110 relatifs à leur usage devant la justice et dans l'administration, Bernard Poignant n'avance aucune proposition qui permettrait de lever cet obstacle non point juridique mais politique puisque ce sont les parlementaires qui adoptent et modifient la Constitution (à un rythme très soutenu ces dernières années).

Le rapporteur se prononce en faveur de la Charte européenne, argumentant de façon très politique. *«L'inaction en ce domaine mettra la France en difficulté voire en porte à faux. Il vaut mieux être dans le mouvement, beaucoup de pays s'engageant dans la signature ou s'y préparant»*. On appréciera que ce discours, où transpire la *realpolitik,* ait été celui que les militants politiques bretons ont mis en avant dès la création de la charte pour démontrer la vanité de «l'exception française». Mais dans l'esprit du rapporteur, il s'agit de ratifier la charte *a minima,* c'est-à-dire en ne retenant que le nombre minimum de paragraphe ou d'alinéas nécessaire (35 sur 94).

Bernard Poignant suggère aussi l'élaboration par le gouvernement d'un projet de loi qui fixerait les principes de l'action de l'Etat et les compétences des collectivités dans le domaine des langues et des cultures régionales. Soulignant le fait que le projet de loi sur l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADT) adopté fin juillet par le gouvernement entend inscrire les langues et cultures régionales dans les prochains contrats de plan Etat-Région, il propose que la Région soit la collectivité reconnue compétente en matière de langues et cultures. Mais le mot «compétence» prend une signification singulière chez les politiciens français car Bernard Poignant n'entend pas soustraire à Paris le pouvoir de légiférer et de réglementer en la matière. D'ailleurs, pour être bien compris, il affirme qu'*«il ne servirait à rien de chercher à faire de la France une copie de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne ou du Royaume Uni»*, autant d'Etats où plusieurs voire toutes les régions ont déjà ou obtiendront dans un très proche avenir le pouvoir législatif et réglementaire en matière culturelle et linguistique.

Des motifs de prudence

A tout prendre ce rapport ouvre donc plusieurs perspectives intéressantes. Cependant les motifs de prudence sinon de méfiance ne manquent pas.

D'abord les beaux discours célébrant les vertus du «patrimoine» régional sont légion dans la bouche du personnel politique français, et ce depuis fort longtemps. Bernard Poignant ne se prive pas de rappeler le discours du candidat Mitterrand le 14 mars 1981, à Lorient. Il y était question de *«réparations historiques»* dues aux langues régionales (la citation évite fort opportunément ce passage), un principe dont Bernard Poignant ne veut d'ailleurs plus entendre parler, considérant que la langue française est *«la langue de la liberté»* (sic) et qu'elle a vocation à demeurer la seule *«langue officielle»* sur tout le territoire de la République. «Langue de la liberté» pour qui ? Pour les combattants des maquis antinazis sûrement. Mais pour les victimes des miliciens de Joseph Daman qui lançait ses ordres d'exécution dans le même français ? Et pour les centaines de milliers de victimes du colonialisme français ? Un tel parti pris confine à la bêtise. Que n'entendrait-on dire sur les «nationalistes intégristes bretons» si un militant culturel ou politique avait le malheur de proclamer la langue bretonne «langue de la liberté» !

Par ailleurs, Lionel Jospin a confié au professeur de droit Guy Carcassonne une mission d'étude sur la constitutionnalité de la Charte européenne. Cette mission doit être rendue pour le 1er septembre. On ne voit pas quelles conclusions cette mission pourrait apporter qui seraient différentes de celles du Conseil d'Etat en 1996. On sait, par ailleurs, que Guy Carcassonne s'est opposé à l'idée d'inscrire le principe de parité hommes-femmes dans la Constitution au motif que la République interdirait de catégoriser les citoyens. Mais catégorisés ils le sont déjà et depuis fort longtemps, cher professeur, puisque les femmes, à travail égal, perçoivent une rémunération de 20 à 30 % inférieure à celle de leurs collègues masculins ! Les jacobins sont ainsi fait : chacun sait que si l'on s'appelle Mohamed ou qu'on a la peau noire, il est plus difficile de trouver un emploi et un logement, mais la Constitution interdit et la loi est censée réprimer le racisme, donc *no problem !* Chacun sait, qu'exclues du champ de la vie publique, les langues régionales sont condamnées à terme, mais la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 proclame la liberté de parler et d'écrire, donc *no problem !* Au pays du Borgne, les aveugles sont rois !

Pour que les propositions du rapport Poignant ne restent donc pas lettre morte, il faudra encore, n'en doutons pas, une mobilisation forte et de tous les instants.

C. GUYONVARC'H

Festival de Cinéma de Douarnenez : Ombres et lumières de la production bretonne

Le XXIe Festival du Cinéma de Douarnenez a eu lieu cette année du 7 au 14 juillet, en raison de la fête des vieux gréements du 13 au 17 août. Ce changement de date explique au moins en partie la baisse de fréquentation du Festival par rapport à l'année dernière.

Cette année le Festival était consacré au Pays de Galles. Une autre partie, intitulée *«A quoi rêvons-nous ?»*, portait sur les luttes ou actuelles pour plus de solidarité. Un hommage a également été rendu à un cinéaste breton, mondialement connu pour son travail militant, René Vautier.

Et bien sûr, comme chaque Festival depuis 1978, a été présentée la production cinématographique bretonne de l'année. Elle des raisons d'être plus optimistes que certaines années précédentes quant à l'avenir du cinéma breton. Mais il y a encore du chemin à faire avant de pouvoir rivaliser avec d'autres pays celtiques, ne serait-ce que celui du Pays de Galles.

Les mêmes manques

Cette année étaient présentés au public 40 films au total : 27 en compétition et 13 hors-compétition. Le nombre des films étant en augmentation, mais l'on peut renouveler certains constats des années précédentes.

Tout d'abord le faible nombre de films de fiction (11 sur 40) reste une constante. Cela pose problème. Où est donc l'imaginaire breton ? Il serait temps, à l'annonce du XXIe siècle, que les intellectuels ou les militants culturels bretons s'en préoccupent et se tournent vers l'écriture de scénarios. D'accord pour une chaîne de télévision bretonne, mais pour y diffuser quoi ?

Même s'il y avait cette année quatre films de plus d'une heure, leur grande majorité est faite de courts-métrages : 24 films sur 40 d'une durée de moins de trente minutes, 12 d'une durée de trente minutes à une heure.

Les trois quarts sont en fait des œuvres en vidéo. Il n'y en a que dix en 35 mn pouvant être projetés directement sur grand écran.

Enfin, il y a peu de films en breton. Sur 40, il y a en trois seulement avec une partie des paroles en breton. Il n'y en a que six en breton, en fait des productions de F3 Ouest. Il est de bon ton de décrier cette chaîne qui mérite certes des critiques ; mais elle est pour le moment la seule structure de production à présenter des films en breton. Alors que se développe la revendication justifiée d'une chaîne bretonne de télévision, voire d'une chaîne entièrement en breton, cela pose problème. A moins que certains ne croient à l'apparition d'un cinéma en breton, tout d'un coup, comme par génération spontanée !

L'importance du cinéma d'animation

Il existe aujourd'hui en Bretagne une production intéressante de films d'animation. Il en est d'ailleurs de même au Pays de Galles (ne manquez pas, après *«Super Ted»* qui s'est vendu dans le monde entier, la série des *«Gogs»*, ni les films, plusieurs fois primés, de Joanna Quinn, distribués par la chaîne galloise S4C) et de nouvelles rencontres sont à prévoir entre les producteurs-réalisateurs de films d'animation des deux pays.

L'œuvre de Jean-Pierre Lemouland en matière d'animation est déjà bien connue en Bretagne et ailleurs. C'est sa société qui a produit *«Le cyclope de la mer»* de Philippe Hullien, sur un singulier gardien de phare de haute mer. Il s'agit là d'un remarquable travail d'animation, décrit dans *«L'atelier du gardien»* de Vincent Melclon, documentaire qu'il faut également voir.

L'on peut également regarder avec plaisir «Avoir un bon copain» de Bruno Collet, *«Bêtes comme choux»* d'Emmanuelle Gorgiard sur d'étranges bêtes, *«On n'est pas des sauvages»* de Marie-Christine Perrodin ou encore, dans un registre de science-fiction *«Sveltor, Prince des étoiles»* d'Alban Guillemois. Mentionnons enfin, sous la forme d'un clip musical, *«Viva la Muerte»* de Laurent Gorgiard, autre nom connu de l'animation bretonne.

D'intéressants documentaires

Plusieurs documentaires sont consacrés au monde maritime Mais contrairement aux années précédentes, il s'agit de films consacrés au monde maritime d'aujourd'hui et non pas au patrimoine maritime en utilisant à satiété les mêmes images d'archives dans des films de montage.

«La Mer est blanche» du Douarneniste Luc Blanchard évoque la crise de la pêche et notamment la vente d'un chalutier de la S.C.A.D. (armement douarneniste) à Intermarché. Les problèmes sont bien posés, le film bien tourné, mais il aurait gagné à plus de simplicité et de concision. *«Peskerez ar grilled-sabi»* de Fañch Broudig montre la pêche à la langoustine à Lesconil et les menaces qui pèsent sur cette activité. *«Furie de temps»* de Yannivk Charles décrit les conditions de vie et de travail des marins d'un chalutier lorientais de 55 m en pêche en hiver au large de l'Ecosse. De façon plus tranquille et plus académique les risque de surexploitation des fonds sont analysés dans *«La gestion des ressources halleutiques»* de Paul Menet.



«Le deuxième homme.»

Le tourisme balnéaire est abordé dans *«Juillet»* de Didier Nion, avec une attachante galerie de portraits de vacanciers d'origine modeste habitués du camping sur la côte normande. *«Cabines de nacre»* de Franck Delaunay nous montre les dernières cabines de bain à Bernières sur la Côte de Nacre en Normandie dans un film un peu longuet.

Le problème de la pollution des eaux terrestres ou marines est évoqué de façon intéressante dans *«Dour an Elorn, dour skier ?»* (L'eau de l'Elorn, une eau pure ?») de Marie Kermarec et dans *«Marée verte»* de Loïc Chapron sur les algues vertes à Saint-Michel-en-Grève.

L'on peut voir aussi avec intérêt, sinon avec plaisir, *«Kan ar piker mein»* («Le chant du tailleur de pierre») de Thierry Compain qui revient parmi les tailleurs de pierre (aujourd'hui en retraite) de l'Ile-Grande, ou *«Brûlures»* de Lionel Brouet sur l'écrivain australien Christopher Barnett qui a quitté définitivement son pays pour s'installer à Nantes où il travaille auprès de personnes en difficulté. *«Kurdistan»* d'André Métayer et Vincent Fauvel montre la vie des Kurdes à Rennes et leurs souffrances en Turquie, mais le film a pâti des difficultés de tournage en Turquie. *"Les âmes sont vengées»* de Véronika Wedo Dessout décrit les origines du Vaudou.



«Ex-Voto», court-métrage d'Antoine Le Bos.

Parmi les documentaires les plus intéressants ou les plus émouvants l'on peut notamment citer *"Le Deuxième homme»* D'Annette Dutertre sur la vie de plusieurs femmes agricultrices bretonnes dans un monde rural en plein bouleversement, ou *«Pe feiz eBreizh ?»* («Quelle foi en Bretagne ?») de Mikeal Treger, intéressante analyse des pratiques et de la foi religieuse d'hier et d'aujourd'hui en Bretagne. *«Le fils du passeur»* de Pierrick Guinard est un témoignage sur un «réseau clandestin familial», celui des chantiers Sibiril à Carantec qui, de 1940 à 1943, a fait passer près de 200 personnes en Angleterre. *«Amzer 'zo Simone»* de François Gauducheau nous montre l'œuvre naïve de Simone Le Moigne, âgée de 86 ans, née à Trégoman, qui s'est mise à peindre à 58 ans.

Enfin, dans *«La Forteresse sentimentale»* de Thierry Le Merre, Louis nous raconte sa bouleversante histoire personnelle, se retrouvant parmi les vivants après quarante années d'asile et de misère.

Des fictions décevantes

Parmi les trois longs-métrages de fiction, seul *«Le Namouic»* de Gilles Capelle sur les «ligneurs» de Concarneau sauve la mise. Malgré quelques stéréotypes ou maladresses, les problèmes et la vie des marins-pêcheurs (qui tiennent leur propre rôle) y sont assez vraisemblablement évoqués. *«Le Comptoir»* de Sophie Tatischeff met en scène une idée intéressante : une vieille femme vend le comptoir de son bistrot qu'elle va fermer ; l'histoire du meuble est l'occasion d'évoquer toute une suite de souvenirs ; mais le cours du temps y est très mal rendu ; les acteurs en font souvent trop et cela tend souvent à tourner à la pochade. Enfin, l'on se demande à quel degré il faut prendre *«Marcel & Co»* d'Arnaud Ladagnous : qui s'emparera du butin du célèbre casse des parcmètres ? au premier degré c'est insupportable, mais même en temps que parodie de film policier c'est encore lourd à digérer.

Les deux films de fiction primés tournent autour du thème de la mort. *«Ex-voto»* (le titre n'est pas très heureux) d'Antoine Le Bos nous montre avec respect une vieille femme qu'un passeur (moins bien représenté) vient chercher pour l'emmener dans un autre monde.

Un thème voisin est développé dans *«La vieille dame et l'Ankou»* de Stéfan Le Lay, avec beaucoup d'humour : une vieille femme semble résignée à attendre l'Ankou, mais en fait n'est pas pressée de quitter ce monde et quand il paraît elle lui fait goûter les plaisirs de la vie et il en oublie sa besogne.

«Agathe tricote» de Catherine Le Coq nous montre une vieille femme entrain de tricoter... pour ses nains de jardin qu'elle évoque comme des êtres vivants ; mais l'on comprend trop vite le fin mot de l'histoire.

«La troisième valise» de Marcel Victrice nous décrit un truand apparemment en bout de courses, en un exercice de style sans grand intérêt. Dans *«Avis d'embauche»* de Bruno Ométak deux hommes différents attendent un train qui ne vient pas, pour une destination urgente : l'un aveugle et élégant, l'autre plutôt fruste ; là aussi un exercice de style un peu long que le gag final a du mal à sauver : l'aveugle malmené est finalement celui qui fait passer à l'autre son examen d'embauche. Le propos de *«Darathana, une fête de nuit»* de Philippe Lebret n'est pas forcément évident : au 18e siècle un navire ramène en Bretagne d'étranges visiteurs venus des Indes au grand étonnement des paysans bretons.

PALMARÈS

– Prix de la Fiction : *«Ex-Voto»* d'Antoine Le Bos.
– Prix de l'Animation : *«Le Cyclop de la mer»* de Philippe Jullien.
– Prix du Documentaire : *«Le 2e homme»* d'Annette Dutertre.
– Prix Gouel ar Filmoù : *«Ex-Voto»* (Prix du Festival).
– Mention du jury : *«Universal Complainte»* d'Erwan Brouillard.
– Prix du Public : *«Ex-Voto»*.
– Mention du Public : *«Universal Complainte»*.
– Prix Ar Men : *«La vieille Dame et l'ankou»*.
– Mention Ar Men : *«Pe Feiz e Breizh»* de Mikeal Treger.

Carte des secteurs psychiatriques et aménagement du territoire : que l'Etat accorde ses violons

Longtemps la Bretagne centrale a subi la logique des départements en victime soumise. Mais l'intervention renforcée de l'Europe à partir de 1989, au travers de ses aides au monde rural (objectif 5b et initiative Leader), a été le détonateur qui a permis au centre-ouest Bretagne de s'organiser pour défendre ses intérêts spécifiques et bâtir un projet de développement. En rassemblant 3.000 personnes le 28 juillet à Plouguernével, le centre-ouest Bretagne a démontré sa cohésion et sa détermination à ne plus subir les oukases d'un pouvoir distant.

Au moment où le gouvernement dépose sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi qui prévoit de faire des "pays" un acteur majeur de l'aménagement et du développement du territoire, il serait tout à fait inconcevable que le ministère de la Santé sacrifie les intérêts du centre-ouest Bretagne pour protéger les fiefs de quelques notables. C'est ce que l'UDB a tenu à rappeler aux deux ministres compétents, Dominique Voynet et Bernard Kouchner, dans une lettre qu'elle vient de leur adresser.

Le redressement économique et démographique de la Bretagne centrale n'intéresse pas seulement la région de Carhaix-Gourin-Rostrenen mais toute la Bretagne car il conditionne la réduction de la fracture qui se dessine entre la Basse et la Haute-Bretagne. Un développement économique durable en Bretagne n'est possible qu'avec une Bretagne centrale dynamique. Ceux qui, dans les partis politiques et les syndicats, privilégient la logique départementale au détriment des "pays" travaillent objectivement contre le développement du centre-ouest Bretagne et, par voie de conséquence, contre la Bretagne.

UDB - 31/07/98

Lettre de l'UDB à D. Voynet

Madame la Ministre,

Vous venez de rendre public un projet de loi sur l'aménagement et le développement durable du territoire. Votre projet de loi prévoit de faire des "pays", avec les régions et les agglomérations, un acteur majeur de cette politique, ce dont nous nous félicitons. Votre projet de loi prévoit aussi huit schémas de services collectifs, dont un schéma des services de santé.

Le bon sens voudrait que dans le monde rural ce schéma tienne compte des «pays», de leur logique territoriale et de leurs intérêts socio-économiques. Or il se trouve que le centre-ouest Bretagne, qui fut un des premiers «pays» à s'organiser dans le cadre du G.A.L.C.O.B., risque de pâtir de la prochaine refonte de la carte des secteurs psychiatriques. En effet, le canton de Carhaix risque de se voir rattaché au secteur psychiatrique de Morlaix, distant de cinquante kilomètres, alors que le centre hospitalier spécialisé de Plouguernével, distant seulement de vingt kilomètres, répond aux attentes de la population de la région carhaisienne. Trois mille personnes se sont rassemblées le 28 juillet, à Plouguernével, pour réclamer que la future carte des secteurs psychiatriques respecte la logique territoriale du centre-ouest-Bretagne. Si tel n'était pas le cas, l'incohérence de l'action gouvernementale ne manquerait pas d'être soulignée par la population de cette région qui refuse la fatalité du déclin démographique économique.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à notre démarche, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour l'UDB,
Christian Guyonvarc'h - 31/07/98

Yvonig Gicquel, président de l'Institut Culturel

C'est la première fois que l'Institut Culturel qui compte près de 800 membres, n'est pas présidé par un conseiller régional. L'Institut a eu en effet, pour premier président, de 1981 à 1986, Me Georges Lombard, alors sénateur du Finistère, président de la Communauté urbaine de Brest et président de la Commission n° 3 du Conseil régional (développement social et culturel). Il a eu comme second président, de 1986 à aujourd'hui, M. Pierre Le Treut, maire de Châteaugiron, et vice-président du Conseil régional de Bretagne, jusqu'en mars dernier.

Né le 26 juin 1933 à Josselin (Morbihan), M. Yvonig Gicquel est bien connu dans le monde économique et dans le monde culturel en Bretagne. Ancien élève de sciences-po et licencié en droit, il a en effet été de 1962 à 1993 directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan. Membre du Cercle celtique de Josselin dès sa jeunesse. Il a présidé la confédération culturelle Kendalc'h, qui compte plus de 7.500 adhérents et qui fédère 187 groupes culturels en Bretagne et dans l'émigration. Il a été en 1977 un des négociateurs de la charte culturelle de Bretagne (1978-1982). Il est depuis plusieurs années le président de la Coop Breizh, principal diffuseur de livres et de disques bretons (32 salariés, CA : 33 MF). M. Yvonig Gicquel est également vice-président du Festival interceltique de Lorient, président de l'Université populaire bretonne de Lorient (depuis 1990) et c'est également un membre actif de l'Institut Culturel de Bretagne depuis sa création. M. Yvonig Gicquel est par ailleurs l'auteur de plusieurs livres d'histoire.

Privatisation de l'industrie militaire française : après Thomson CSF et Aérospatiale, demain la DCN

La décision d'engager Aérospatiale dans un processus de privatisation ne nous surprend pas. Elle est la conséquence logique d'une politique de laisser-aller marquée du sceau de l'imprévoyance et de la dissimulation.

L'UDB rappelle qu'au mois d'août 1990 elle avait tenu une conférence de presse à Lorient pour annoncer que la baisse des budgets militaires aux Etats-Unis et dans l'ex-URSS obligerait fatalement la France à réduire ses commandes à la DCN et qu'il convenait de s'y préparer à Brest comme à Lorient et Indret en engageant une politique de diversification civile. Pour toute réponse la section socialiste de l'arsenal de Lorient avait accusé l'UDB de vouloir la mort de la DCN. La suite des événements nous a donné raison et les villes directement concernées ont perdu plusieurs années.

Au début des années 90 la France a laissé passer l'occasion de bâtir avec ses partenaires de la Communauté européenne une industrie de défense sous contrôle public. Aujourd'hui, pressé par le processus de privatisation engagé dans les Etats voisins autant que par la concentration de l'industrie militaire américaine, le gouvernement de gauche de Lionel Jospin n'a pas d'autre issue que de privatiser l'Aérospatiale, quelques mois après avoir privatisé Thomson CSF et avant de privatiser demain la DCN. Mais privatiser l'industrie d'armement, c'est fatalement la soumettre à une logique purement mercantile qui ne peut que faciliter les ventes d'armes dans les régions sous la menace d'un conflit généralisé (Moyen-Orient, Inde-Pakistan) ainsi qu'aux régimes qui oppriment leurs propres populations.

Quant à la Bretagne, victime une fois encore de décisions qui lui échappent totalement, elle n'a pas d'autres choix que de se prendre en main pour reconstruire une économie porteuse d'avenir.

UDB - 24/07/98

L'IRLANDE : l'espoir malgré tout !

L'Union Démocratique Bretonne tient à faire connaître toute sa consternation et son indignation devant l'attentat d'Omagh qui vient de faire vingt-huit victimes innocentes. Elle s'associe à la douleur des familles des victimes et exprime toute sa solidarité aux habitants d'Irlande du Nord qui se sont très majoritairement prononcés pour la paix.

Après la mort tragique, il y a quelques semaines, de trois enfants d'un couple mixte, cet attentat, perpétré dans une localité où catholiques et protestants vivaient en bonne intelligence, n'a pour raison que de rendre impossible la paix entre les deux communautés d'Irlande du Nord. Il s'agit là d'un acte intolérable de fanatisme et de refus de l'expression démocratique.

L'UDB souhaite que tout soit fait pour que cet attentat n'entraîne pas une reprise des affrontements sectaires et pour que toutes les milices rendent le plus rapidement possible l'ensemble de leurs armes. Elle renouvelle toute sa confiance et tout son soutien aux organisations signataires de l'accord du 10 avril, à l'Assemblée récemment élue et au gouvernement d'Irlande du Nord nouvellement désigné, ainsi qu'aux autorités britanniques et irlandaises, pour agir dans ce sens et pour conforter la paix que voudraient rendre impossible de petits groupes extrémistes qui ne représentent qu'eux-mêmes.

Pour l'UDB, **Yves JARDIN**
Tél./fax 02.98.92.30.63

KOSOVO : demain il sera trop tard

L'on parle trop peu du Kosovo, où depuis février dernier se développe la répression serve, où la guerre s'étend, où le nombre de personnes déplacées ne cesse d'augmenter. Comme il l'a fait alors de la guerre en Bosnie, Milosevic utilise avec duplicité l'inaction des grandes puissances. Pourtant si l'on veut éviter un embrasement des Balkans, il est urgent de mettre un terme à la brutalité des nationalistes serves et de mettre en œuvre une solution négociée prenant en compte les droits des Kosovars.

L'extension de la guerre

Depuis février, les combats se sont étendus, avec la volonté des Serbes de chasser les Kosovars de la région proche de la frontière avec l'Albanie et de rendre celle-ci infranchissable. L'U.C.K. a renforcé son Implantation, en créant un territoire libre du Kosovo sur environ 40 % de sa surface. Mais dans la deuxième moitié de juillet les forces serbes (qui avaient peut-être laissé l'U.C.K. prendre le contrôle d'une partie du territoire pour mieux l'écraser ensuite) ont repris la maîtrise des axes routiers et ont reconquis plusieurs villes désertées par leur population, avec de durs combats contre l'U.C.K. qui ne tient plus que des points de résistance isolés.

Les Serves opposent environ 30.000 policiers et militaires dotés d'un armement lourd à quelques milliers de combattants disposant d'un armement léger. Il n'y a pas d'issue militaire possible. L U.C.K. n'est pas en mesure de vaincre une armée bien entraînée, pas plus que les Serbes ne peuvent éradiquer la résistance albanaise. L'U.C K., malgré ses récents échecs, peut continuer la guérilla contre les forces serves. La solution du conflit ne peut être que politique et suppose l'ouverture de négociations.

Parmi les éléments complexes de la situation, il ne faut pas oublier que les Albanais vivent non seulement en Albanie et au Kosovo, mais aussi au Montenegro et en Macédoine (où ils forment le quart de la population). Déjà, à plusieurs reprises, il y a eu des échanges de tirs de part et d'autre de la frontière avec l'Albanie et le risque de conflit serbo-albanais n'est pas à minimiser. Au début de juillet, un porte-parole de l'U.C.K. a souhaité la réunion de tous les Albanais des Balkans. Cela mènerait à la remise en cause des frontières actuelles et à un conflit dépassant largement le cadre du Kosovo.

Les atermoiements occidentaux

Jusqu'à présent les initiatives des grandes puissances n'ont été ni énergiques ni efficaces.

Aucune action concrète n'a été mise en œuvre pour obliger Milosevic à accepter un cessez-le-feu et le retrait des unités spéciales serbes du Kosovo. Le 11 juin Clinton s'est déclaré prêt à tout faire pour empêcher que ne se produise au Kosovo ce qui s'est passé en Bosnie-Herzégovine. Mais jusqu'à présent les U.S.A. n'ont rien fait (alors qu'ils viennent d'intervenir contre le Soudan et l'Afghanistan sans consulter leurs alliés, ni l'O.N.U.).



Les diplomates font le forcing auprès des Serves et des Kosovars pour l'ouverture de négociations. Mais le décalage entre ce qui se passe sur le terrain et sur ce qui se passe dans les chancelleries reste le même qu'en Bosnie-Herzégovine.

Quelle solution politique ?

A plusieurs reprises Milosevic a parlé d'une solution pacifique au Kosovo avec retour à un statut d'autonomie. Mais quel crédit les Albanais peuvent-ils accorder à celui qui a supprimé en 1989 le statut d'autonomie accordé par Titi, à celui qui n'a jamais appliqué l'accord sur l'enseignement signé en septembre 1996 avec Rugova (d'où l'appel des Albanais à une médiation internationale rejetée par Belgrade) ?

En fait les Kosovars revendiquent l'indépendance refusée par les Serves qui considèrent le Kosovo comme le berceau historique de la nation serve. La solution de l'indépendance est rejetée par les grandes puissances qui s'en tiennent à une solution d'autonomie. Ils craignent que l'indépendance du Kosovo n'entraîne son rattachement à l'Albanie et à terme la formation d'une Grande Albanie avec remise en cause des frontières actuelles et un conflit généralisé.

Même si la communauté internationale se montre impuissante à imposer aux Serves l'ouverture de négociations, il ne faut pas oublier les éléments internes à la Yougoslavie et à la Serbie qui pourraient faciliter l'ouverture de négociations. Certes le Président du Montenegro (élu contre le candidat de Milosevic) était présent en juin au Conseil Suprême de Défense de la Yougoslavie. Mais le 19 juin, le Parlement du Montenegro a demandé à Milosevic (Président de la Yougoslavie) de répondre aux exigences de la communauté internationale et de faire revenir au Montenegro les soldats monténégrins servant au Kosovo. Le Montenegro a fait savoir qu'il quittera la Yougoslavie si le Kosovo obtient officiellement le statut de République. Au début d'août il a même suspendu sa reconnaissance du gouvernement fédéral yougoslave et ses contacts avec Belgrade.

L'intervention, essentiellement serve, au Kosovo entraîne aussi des résistances en Serbie. Il est de plus en plus difficile d'envoyer les nouvelles recrues au Kosovo ; le nombre des déserteurs (parfois réfugiés au Montenegro) augmente. Au début d'août des policiers serbes ont quitté le Kosovo sans autorisation ; d'autres refusent d'aller y servir.

Il faut enfin ajouter que la Yougoslavie est au bord du "chaos économique", qu'elle ne peut compter sur une aide extérieure en raison de l'embargo sur les investissements et que le système bancaire yougoslave est en complète déroute. Cela n'empêchera pas toutefois les jusqu'au-boutistes serbes de jouer la carte du nationalisme et de se poser en victimes pour maintenir leur contrôle sur la population.

Il appartient à tous les démocrates dans les semaines et les mois à venir de rester vigilants, d'agir en faveur d'une solution négociée au Kosovo et d'apporter notre soutien aux démocrates albanais.

La Martinique, une île en quête d'autonomie



De gauche à droite, C. Guyonvarc'h, Philippe Petit, président du MLM, A. Marcelin, secrétaire général de la CDMT et J.M. Salmon, économiste à l'université des Antilles.

Le porte-parole de l'UDB s'est rendu en Martinique courant mai à l'invitation du Mouvement Libéral Martiniquais (MLM). Ce jeune parti, né en 1994, se situe à gauche contrairement à ce que son nom pourrait laisser croire. Présent pour la première fois aux élections régionales de mars dernier, il a recueilli 2,60% des voix.

De gauche et libéral ? Les membres du MLM, conscients des interrogations que ce positionnement peut soulever en métropole, y répondent en rappelant les origines de la philosophie libérale au XVIII[e] siècle dans les pays d'Europe du Nord quand le libéralisme signifiait émancipation de la personne face aux pesanteurs de la société aristocratique et liberté d'action. La composition sociologique de ce parti est en soi une réponse. Le MLM semble regrouper principalement des noirs et des mulâtres installés à leur compte : artisans, commerçants, professions libérales. Son président Philippe Petit est lui-même pharmacien. L'économie martiniquaise est dominée par les békés, descendants des colons blancs qui ne sont que 2.600 sur une population de 400.000 personnes mais qui maîtrisent l'industrie sucrière, l'import-export et la grande distribution. Or la Martinique souffre d'une forte dépendance économique à l'égard de la métropole (57 % du total des échanges) accrue par la régression de l'agriculture vivrière et de la pêche.



Comme toutes les productions traditionnelles, la banane martiniquaise souffre beaucoup de la concurrence mondiale. Cultivée de façon intensive (pesticides), elle a perdu l'argument de l'authenticité.

Le MLM se fixe pour objectif de développer en Martinique une économie endogène en cherchant à concilier les liens historiques qui rattachent l'île à l'Europe et la nécessité de s'ouvrir sur les îles voisines de la Caraïbe. La Martinique jouerait alors un rôle d'interface entre l'Europe et les Caraïbes.

Cette dualité Europe-Caraïbes, que le MLM voudrait transformer en atout pour la Martinique, était au cœur du débat auquel le porte-parole de l'UDB a pris part aux côtés de A. Marcelin, secrétaire général de la Confédération Démocratique Martiniquaise du Travail (CDMT), J.M. Létan, anthropologue, J.M. Salmon, professeur d'économie à l'Université des Antilles et Philippe Petit, président du MLM.

Le MLM est demandeur d'échanges politiques et économiques avec la Bretagne pour développer en Martinique une agriculture de qualité, plus respectueuse de l'environnement (la culture de la banane fait appel à de grandes quantités de pesticides), relancer la pêche côtière et organiser des transferts de compétences dans le domaine des nouvelles technologies.



Militants du MLM.



Commune du Marin. A l'entrée de la gendarmerie, l'inscription dit en créole : "Français dehors !". Ce qui ne semble pas beaucoup émouvoir la maréchaussée locale...

par J.J. MONNIER

◆ Pierre-Jakez Hélias et la Bretagne perdue

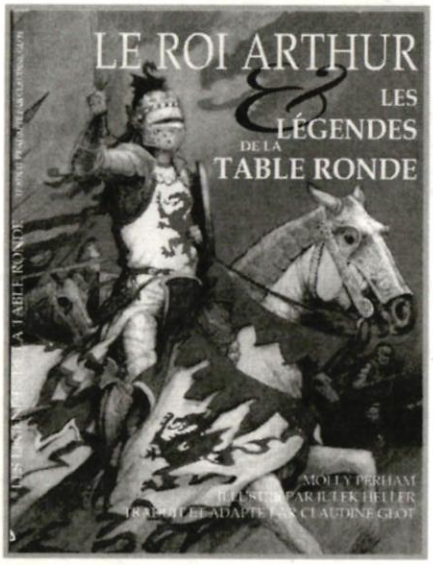
Thierry Glon nous présente une relecture de l'œuvre de l'auteur du Cheval d'Orgueil, qui complète heureusement *L'inventaire d'un héritage* de Pascal Rannou, présenté dans ces colonnes. Il met en évidence l'inquiétude latente de l'écrivain bigouden qui se veut le terrain d'une civilisation orale en train de disparaître, et qui doit donc recourir à l'écrit. Et qui doit aussi devenir le bavard d'un monde qui a fait du mutisme une règle.

L'auteur, maître de conférence à l'université de Nantes, traite tout à tour des ethnographies détournées, à base de pittoresque et de regret. Le récitant hésite entre l'extériorité et le retour sur la photo, parmi les siens. La poésie et le théâtre d'Hélias sont remarquablement analysés, avec des clés pour mieux les comprendre. La réserve, la simplicité de Pierre-Jakez font aussi sa modernité, au travers d'un malaise constant qui constitue l'essence de l'écrivain bretonnant de langue française.

Un ouvrage passionnant, très lisible et, nous le pensons, important (115 pages, 65 F, Presses Universitaires de Rennes 2).

◆ Le roi Arthur, les légendes de la Table Ronde

Il s'agit d'une réédition adaptée d'un ouvrage paru en 1996 à Londres, œuvre de Molly Perham. L'adaptation en français est de Claudine Glot, qui anime le Centre de l'Imaginaire arthurien. On retrouvera les grands récits des "romans bretons" concernant Merlin l'Enchanteur, Uther et Igraine, la Fée Morgane, Arthur, Lancelot du Lac, Tristan et Iseult, Lancelot, la quête du Graal. Le récit est simple, abordable. Il est magnifiquement illustré par Julek Heller, avec une tonalité fantastique et romantique. La moitié des dessins sont en couleurs ; ces planches, qui occupent le plus souvent des pages entières, donnent un charme supplémentaire à l'ouvrage, fait d'étrangeté et de mystère.



Relié pleine toile, de grand format (20x28 cm), ce beau livre de 176 pages coûte 148 francs (éditions Coop Breizh).

◆ Anatole Le Braz,
chez Terre de Brume

Rappelons que l'éditeur rennais a déjà publié une dizaine de volumes consacrés à l'œuvre d'Anatole Le Braz. Nous en avons évoqué quelques-uns dans ces colonnes, mais pas tous. Cela va de la célèbre *"Légende de la Mort" à "La légende des Saints bretons"*, en passant par des titres moins connus, comme *"Ames d'Occident"* et *"Pâques d'Islande"*.

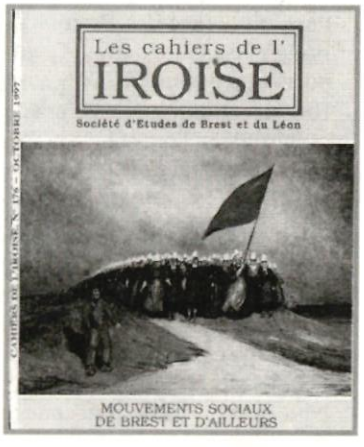
Cette fois, nous évoquerons un petit livre de poche, bien présenté et bon marché, qui rassemble neuf parmi les plus beaux contes d'Anatole Le Braz, choisis par Dominique Besançon, dont nous avons déjà souligné la pertinence. On appréciera aussi la pudeur et la tendresse de l'écrivain trégorrois. Une sorte de Pierre-Jakez Hélias qui aurait élargi son territoire à la Bretagne entière, ou tout au moins à l'ensemble de la Basse-Bretagne, et qui passerait du tragique au rire, du réel à l'imaginaire, avec une égale aisance. Ses récits nous conduisent, cette fois, de Brasparts à l'Ile-Grande, de Penhars à Trézény (Trégor), du Yeun Ellez à Plouaret, puis à Concarneau. C'est un régal.



Dans *"Le passeur d'âmes"* (240 pages, 109 F), Dominique Besançon a rassemblé des textes inédits de Le Braz, qu'il s'agisse d'une veillée de Noël, d'histoires d'amours, d'aventures comiques. On y lira aussi la première version de contes profondément remaniés par la suite pour figurer dans *"La légende de la mort"* ou d'autres récits tardifs et célèbres. Dominique Besançon a rédigé pour chacun un bref commentaire resituant l'écrit dans l'itinéraire de l'auteur. A petite dose, c'est frais, intéressant, révélateur d'un Le Braz, souvent méconnu, malgré sa célébrité.

◆ Mouvements sociaux de Brest et d'ailleurs

Les Cahiers de l'Iroise (n° 176) consacrent un numéro aux questions sociales. Cela commence par un témoignage sur les grèves de 1968, signé Gildas Le Saux, pour passer à la grève des boulangeries à Brest... en 1904 (Ramin Fardad), et revenir à 1968 à Brest, sous la plume de l'historien Edmond Morrange. On repart ensuite en 1935, pour comprendre une grève de l'arsenal, due à la politique de déflation de Laval. Anne-Denes Martin évoque une toile de Charles Tillon en 1926, *La révolte des sardinières*, aujourd'hui au Musée de Bretagne à Rennes. P. Coat évoque six syndicalistes de l'arsenal qui ont donné leur nom à une rue de Brest. Pierre Le Goïc évoque les pétitions de propriétaires lors de la préparation du plan de reconstruction de la ville, en 1946. André Kervella traite de l'amour contrarié de Brest et de sa marine (1911-44). Patrick Galliou et Laurent Salomé apportent, sur d'autres sujets, des remarques intéressantes.



◆ Liberté buissonnière

(suite)



Nous avons évoqué récemment le livre de Noël Hily, un Breton de gauche dont nous avons retracé l'itinéraire. Un incident technique a empêché que nous en montrions la couverture. La voici. (Editions Opéra, Nantes, 90 F). Bonne lecture !

◆ Les Celtes, Les Guerriers oubliés



Il s'agit du troisième ouvrage de Marcel Brasseur, un celtisant formé à Bruxelles par Claude Sterckx. Il s'intéresse aux anciens guerriers celtes, dont l'Histoire s'est souvent désintéressée et dont l'image n'est guère favorable. L'auteur aborde le sujet d'abord par le mythe, puis par la légende, par l'histoire enfin, suivant la trilogie de Dumézil. La partie historique est la plus approfondie, de la conquête de l'Europe au désastre final. Celui-ci est beaucoup plus tardif en Grande-Bretagne, où il s'achève au XVI[e] et XVII[e] siècle, contre les Turdor (238 pages, 119 F, paru en 1997).

◆ Devinettes et formulettes pour petits Bretons sages

Olivier Eudes a déjà édité, chez Terre de Brume **des Contes et Comptines** (pour petits enfants sages). Il poursuit son exploration de l'univers ludique par des **Devinettes et formulettes,** rassemblées dans un petit livre de 112 pages (petit format).

Il ne s'agit pas d'une somme, qui aurait donné un ouvrage considérable, vu la diversité et la richesse bretonne dans ce domaine aussi, mais d'une approche légère.

Le gallo est généralement retranscrit en français, les extraits recueillis en Basse-Bretagne sont fournis en breton, puis en français.



En voici un exemple :

"Nei (noir)
comme fer.
Fer n'est pas.
Jaune comme
or,
Or n'est pas.
– Un merle."

C'est évidemment un témoignage de plus sur une civilisation orale en train de disparaître. On restera une fois de plus ébahi par tout ce que la mémoire populaire pouvait véhiculer, conserver, transformer.

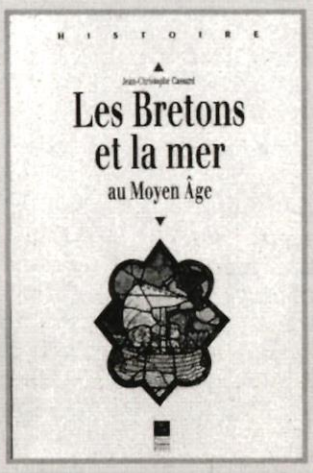
Les formulettes sont plus étranges encore, car énigmatiques, parfois carrément incompréhensibles (59 F).

On s'étonnera quand même de ne pas voir citer Jules Gros pour ses collectes trégorroises.

◆ Les Bretons et la mer au Moyen-Age

Jean-Christophe Cassard, médiéviste confirmé, nous a déjà entretenus des Bretons de Nominoé, des Vikings et de saint Yves, entre autres. Cette fois, il tente de traiter des rapports discontinus dans le temps et dans l'espace, entre les Bretons et leur environnement maritime. Sceptique, il nous précise dans l'introduction, et comme pour ses travaux précédents, que la documentation est "parcimonieuse et dispersée".

L'historien Henri Touchard a publié en 1967 une excellente thèse sur le commerce maritime breton à la fin du Moyen-Age, après 1380. C'est donc la période précédente que J.C.C. nous éclaire, à partir de la guerre de César contre les Venètes, en –56. La Pax Romana concentre le trafic transmanche sur le Pas-de-Calais jusqu'au V[e] siècle après J.C., d'où un recul de la fonction maritime de l'Armorique, pas une disparition. Les pirates germaniques du III[e] siècle portent un coup supplémentaire à l'économie de la presqu'île. L'effondrement de l'Empire romain contraint les Bretons à prendre leur destin en main et à se protéger des Pictes et surtout des Saxons. Leur seule ouverture possible est l'Armorique bretonne. Les vies de saints nous offrent maints indices sur cette époque de reprise de l'activité maritime de la communauté brittonique.



Le pouvoir des rois bretons s'efface au X[e] siècle et permet au pouvoir normand de se renforcer, notamment sur la Basse-Loire et d'autres embouchures. La réforme protestante va réduire les échanges Bretagne-Galles et Bretagne-Cornwall, accentué par le recul de la langue celtique.

La deuxième partie de l'ouvrage est tout aussi originale, consacrée à l'empaysannement breton, renforcé par le système féodal. Le littoral, ses saints, ses abbayes déclinent.

La dernière partie concerne "la mer en hypothèque incertaine", du XII[e] au XIV[e] siècle, période où s'amorce un processus de réappropriation de ce "potentiel tombé en jachère". La période de décollage ne manque pas de périls à cause des guerres et de la piraterie, alors que le roulage breton prend son essor. D'où un besoin de sécurité attesté de toute part. La conclusion fait le point utilement sur la Bretagne maritime d'aujourd'hui.

Un livre précis, concis, bien écrit, jamais pesant, le plus souvent pertinent, avec de nombreuses cartes (PUR, 200 pages, 120 F).

◆ Les sortilèges de Belle-Ile-en-Mer

Brigitte Biondi est venue du monde de la publicité. Elle a été séduite, fascinée par la grande île bretonne où elle est venue de plus en plus souvent, de plus en plus longtemps. Elle a aimé les paysages, les hommes, la mer, dont elle présente toujours et l'aspect paradisiaque, et le caractère impressionnant, voir terrifiant.

Elle a entrepris de bâtir un roman policier autour des hommes et des femmes qui résident dans l'un des nombreux villages de l'île. Indigènes plus ou moins sympathiques, touristes fortunés venus de Suède ou d'Italie, retraités divers, ornithologue, publicitaires, entre lesquels une hiérarchie se crée en fonction du temps passé sur l'île. Gagne-petits, chômeurs, paysans pauvres sont aussi présents. Peu à peu, ce petit monde prend corps, s'anime, s'observe, se côtoie, se juge. Une intrigue complexe se met progressivement en place. Le récit regorge de descriptions plutôt truculentes, tout à tour ironiques ou gauloises, dans lesquelles on sent le recul appuyé de l'auteur. Une randonnée de 216 pages sur la côte sauvage due à Terre de Brume ! (119 F).

◆ Histoire d'élus, enquête en Finistère

Anne Guillou, sociologue à l'Université de Bretagne occidentale, vient de réaliser, avec ses étudiants, une enquête sociologique sur les élus du Finistère. L'ouvrage qui en résulte traite successivement des thèmes suivants : héritage et socialisation, école et formations, bases de l'engagement, exercice du mandat, nouveaux maires du Finistère, gens de pouvoir.

Cette collection d'entretiens met en évidence la modestie des origines sociales, les étapes de l'engagement, l'avènement des notables, les problèmes familiaux et personnels que cela entraîne invariablement. On découvre en filigrane combien le pouvoir et la vie publique deviennent une drogue, un besoin dont beaucoup ne se passeront qu'à regret. On reconnaîtra, dans telle interview, telle personnalité du Finistère (Cozan, Leprohon, Arzel et bien d'autres) dissimulé sous un pseudonyme.

Les cheminements personnels ont beaucoup de points communs et renvoient à l'originalité de la vie publique en Bretagne. Le tout se lit facilement, avec intérêt. On reste un peu sur sa faim concernant l'évolution la plus récente : la recentralisation, la crise de la politique, la réduction du contrôle sur les élus des militants et des citoyens. Par contre, les difficultés accrues du métier d'élu, le désenchantement, l'ingratitude ressentie devant certains comportements consuméristes des électeurs apparaissent clairement. (PUR, Rennes, 216 pages, 95 F).

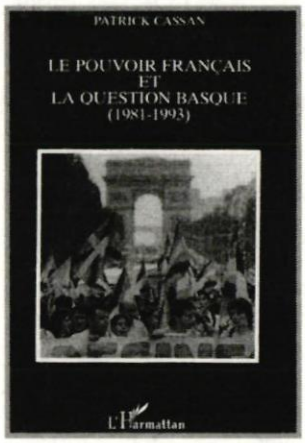
J.J.M.

◆ Le pouvoir français et la question basque (1981-1993)

Publié voici quelques mois aux éditions L'Harmattan, "*Le Pouvoir français et la question basque*", de Patrick Cassan, traite de façon complète des rapports souvent houleux entre le pouvoir français et le mouvement nationaliste basque. Volontairement Patrick Cassan s'est cantonné à la période allant de 1981 à 1993, soit à peu près les années Mitterrand.

Cette étude permet de comprendre le développement et les revendications, voire l'activisme du mouvement nationaliste en Iparralde ou Pays Basque Nord (par opposition au Hegoalde ou Pays Basque Sud).

Patrick Cassan étudie successivement l'approche culturelle de la question basque : les associations, les médias, la question scolaire et les relations épineuses avec le ministère de l'Education nationale. Puis il aborde le politique, au travers du projet déjà ancien de département basque, du mouvement abertzale en France, et des réponses du pouvoir au terrorisme.



Enfin il consacre une troisième partie à l'approche diplomatique du problème basque, de l'attentisme à la coopération avec le pouvoir, sans oublier la sale guerre du GAL contre l'ETA.

Cet ouvrage tente d'expliquer la distance qui sépare les partis lorsqu'ils sont dans l'opposition, et puis lorsqu'ils accèdent au pouvoir.

L'intérêt global de ce livre tient dans le fait que Patrick Cassan a su tout à la fois concilier ses sympathies pour la cause basque, et dans le même temps respecter le recul nécessaire à une étude critique.

A lire pour (re)découvrir le problème basque. (380 pages, 180 F).

Ph. Cousin

◆ Bretagne, désir d'avenir

Peu de temps avant les élections régionales, Pierre Méhaignerie, le candidat à la présidence de la Région face au RPR De Rohan, a publié une plaquette pour exposer son programme, ses visions de la Bretagne.

La conception est plus "ouestonne" que bretonne.

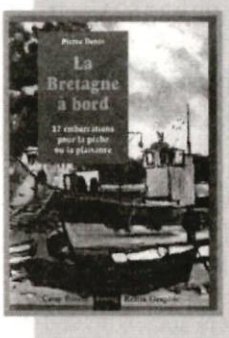
S'il affiche certaines ambitions pour la Bretagne, il se garde d'indiquer les moyens juridiques et financiers nécessaires pour les réaliser.

On reste dans le statu quo. Néanmoins, il faut souligner que cette brochure représente une avancée par rapport aux positions des socialistes du Finistère qui, durant la campagne, scandaient : "*Non à la région attrape tout*". Une position qui rappelait celle d'Yvon Bourges en 1986 : "*Je veux empêcher la région de grossir*".

H. Person

◆ Trois livrets pratiques de Coop Breizh

Dans leur collection "Levrig", la Coop Breizh et l'imprimerie Keltia Graphic publient trois nouveaux titres. Petit format (16 cm x 11,5 cm), petite épaisseur (66 pages), petit prix (48 F), ces petits livres ont une couverture cartonnée en quadrichromie, reproduite sur une jaquette en papier, de nombreuses illustrations en couleurs. Les thèmes sont variés, de la cuisine aux plantes médicinales en passant par les bateaux de pêche ou de plaisance.



Dans le premier volume, "*La Bretagne à bord,*" Pierre Denis évoque 27 embarcations pour la pêche et la plaisance. C'est l'occasion d'une petite introduction au patrimoine maritime, du cotre au sloop en passant par la goélette, le ketch, le yawl, le kayak et l'optimist. Un glossaire rappelle ce que sont le gréement aurique, la bannette (non ce n'est pas une baguette de pain !), la bôme, la drisse et le hauban, entre autres. Utile pour ceux qui ont appris dix fois le sens de ces termes et les ont aussitôt oubliés...

Le second volume, "*La Bretagne en bonne santé*", traite de 28 plantes médicinales pour se soigner, sous la signature de Viviane Carlier, Myriam Goasdoué et Loïc Tréhin. Une description précise et un dessin en couleurs permettent d'identifier la plante avec certitude. Les noms français, bretons et latin sont fournis, ainsi que les caractéristiques générales et un début de posologie. Chaque fiche est succincte : une petite page, avec le dessin sur la page de gauche. Des plantes comme l'aubépine et la bardane sont bien connues. D'autres, comme la grande berce, le bouillon blanc et la bourse à Pasteur le sont beaucoup moins. La première équivaudrait, pour ses vertus stimulantes, au ginseng d'Asie.



Un index classe les différents troubles et les plantes correspondantes ; par exemple, la grippe sera traitée avec le noisetier, l'origan, la piloselle, la reine des prés ou la ronce. Une petite bibliographie complète le tout.

"*La Bretagne attablée*" présente "*28 recettes originales à déguster*", prévues pour 4 personnes. L'ouvrage débute par la soupe aux oignons de Roscoff, se poursuit par le yod kerc'h (bouillie d'avoine), le chou-fleur au gratin, les moules marinières, la cotriade, célèbre à Lorient. D'autres plats sont moins connus, comme le ragoût d'artichauts aux coques et salicornes, le feuilleté de la mer, le homard breton grillé flambé au whisky ou encore la galette de pommes de terre avec potimarron au saumon fumé, proposée par un restaurateur de Roudallec. D'autres surprises s'y trouvent également, que nous n'évoquerons pas ici. Suivant le même principe que dans les ouvrages précédents, une illustration en couleurs en page de gauche accompagne la recette en page de droite. Les trois guides ont une maquette très réussie.



◆ Les catholiques et la question sociale à Morlaix (1840-1914)

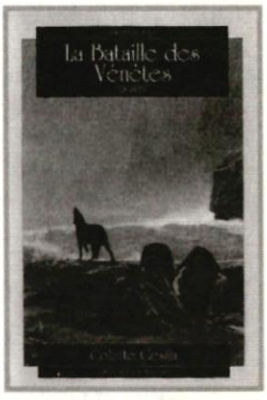
Les P.U.R. viennent de publier la thèse de Vincent Rogard sur le catholicisme social à Morlaix. Face à la misère, l'indigence, la mendicité omniprésentes tout au long du XIX[e] siècle, l'auteur nous décrit la prise de conscience de ce problème par les légitimistes (royalistes) dans le but de maintenir l'ordre, et la nécessité de trouver des solutions autres que le don et la charité privée. Les glissements des catholiques vers des politiques démocrates-chrétiennes sont ensuite analysés, ainsi que leur arrivée sur les terres socialistes, avec la condamnation par l'Eglise du Sillon, mouvement chrétien progressiste.

Pour parer à la déchristianisation du monde ouvrier et maintenir le système social, l'Eglise va tenter d'encadrer ces populations en créant des structures allant de la garderie préscolaire aux syndicats mixtes en passant par les patronages. Mais l'église catholique n'est pas une démocratie. L'autorité s'y exerce de haut en bas, avec vigueur. D'où, souvent, une volonté de moraliser qui peut passer pour de l'infantilisation. Que certains remettent en cause cette méthode autocratique et les moyens choisis pour éradiquer la misère et la couperet tombe. C'est la condamnation du Sillon. L'Eglise occupe une place déterminante dans la question sociale au début. Elle doit affronter ensuite la progression des idées et des réalisations socialistes.

L'auteur met surtout l'accent sur les structures, les stratégies et assez peu sur les conditions économiques et sociales dans lesquelles vivaient les ouvriers. De là un caractère surtout descriptif de l'ouvrage. Néanmoins, c'est intéressant pour mieux comprendre l'histoire sociale de notre pays. (PUR, 490 pages, 190 F).

Hervé Person

◆ La bataille des Vénètes



Il s'agit d'un roman inédit de Colette Geslin, publié aux éditions Terre de Brume. L'auteur, Bretonne de retour au pays, a déjà écrit plusieurs romans, dont un consacré à Tahiti, où elle a longtemps vécu. Elle revisite sous une forme romanesque un événement historique qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, la guerre de César contre les Vénètes. A la connaissance documentée de la période, l'auteur ajoute son imagination pour produire un récit prenant, vif, parfois inattendu, avec l'arrivée de personnages venus de loin, parfois des extrémités les plus éloignées de l'Empire. Les dialogues sont vifs, crédibles. Le récit est vivant. Le travail a une densité historique, même s'il n'intègre pas les derniers travaux sur la question, notamment les écrits d'Alain Guillerm. (125 F, 300 pages).



20e anniversaire de l'école DIWAN de LORIENT

du 16 au 27 septembre

PROGRAMME

Mercredi 16, 18 h 30, ***Conférence*** : les 20 ans de Diwan, par J.C. Perazzi. Chambre de Commerce - Lorient.

Vendredi 18, 17 h 30, réception officielle, Mairie de Lorient. 19 h 30, ***Soirée Cabaret***, avec Nordet, Le Bars et Quemener. Amzer Nevez.

Samedi 19, 15 h, ***Course au trésor*** (pour les enfants à partir de 3 ans). Plœmeur (Parc de Kerihuer). 21 h, ***FEST NOZ***, avec INT, Korriganed, Hiroal,... Les Arcs - Quéven.

Dimanche 20, 15 h, ***Spectacle prestidigitation*** : avec Riwall Ar Menn, Plateau des 4 vents.

Mardi 22, 20 h 30, ***Conférence*** : Nouvelles technologies et langue bretonne, avec Ronan Ar C'hoadig. Médiathèque de Lorient.

Vendredi 25, 21 h, ***Dibenn en Concert*** - Plateau des 4 vents.

Dimanche 27, 10 h, ***Randonnée pédestre*** (départ Amzer Nevez) gratuit. 12 h 30, ***Repas des retrouvailles***, parents, personnels et enseignants, anciens élèves, sympathisants, ...

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT
GOULENN TREUZVANKIÑ

Je participe au développement des écoles DIWAN par un virement automatique mensuel d'un montant de :

Sikour a ran DIWAN, bep miz, get un dreuzvankadenn a :

30	50	70	100	150	200		Francs/Lur

Ce prélèvement cessera sur simple avis de ma part à ma banque.
Diàr gemenn da'm bank e vo harzet get an treuzvankadennoù.

signature/*sinadur*

A/E : _____

Le/*d'an* : _____

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT
AOTRE TREUZVANKIÑ

Titulaire du compte/*Perc'henn ar gont* :

Nom/*Anv* _____ Prénom/*Anv bihan* _____

Adresse/*Chomlec'h* _____

_____

Domiciliation bancaire/*Lec'hiadur bank* :

Banque/*Bank* _____ Agence/*Advank* _____

Adresse/*Chomlec'h* _____

Domiciliation bancaire/*Chomlec'h ar bank* :

établissement/*bank*	guichet/*dorikell*	compte/*kont*	clé *RIB* *alc'h RPG*

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, à la condition qu'il présente la provision suffisante, le montant des avis de prélèvements mensuels établis à mon nom présentés par *DIWAN AN ORIANT*.
Aotre a roan da'm bank, adal ma vo trawalc'h a argant àr ma c'hont, da denniñ anezhañ kementad ar c'heloù treuzvankiñ miziek a ma ferzh kenniget get DIWAN AN ORIANT.

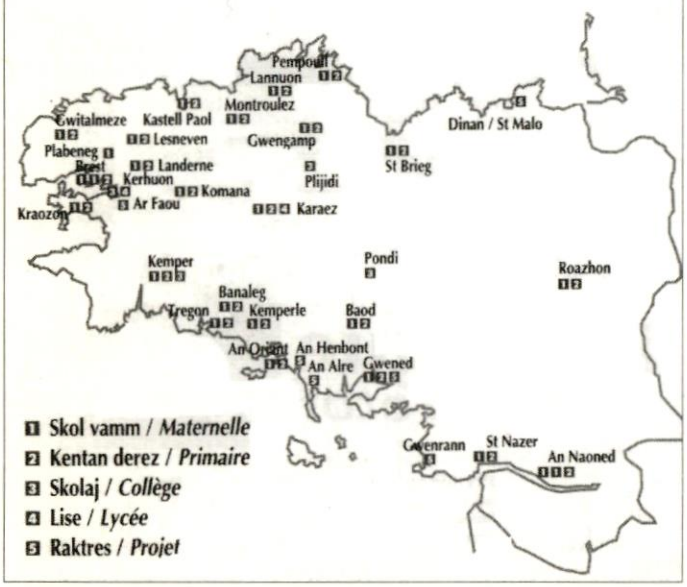
signature/*sinadur*

A/E : _____

Le/*d'an* : _____

A renvoyer à/da gas da : Skol DIWAN AN ORIANT - 201 straed Beljik - 56100 AN ORIANT

Implantation
des écoles et des projets



Les 40 ans des Frères Morvan

4-5-6 septembre à St-Nicodème (près de Callac - 22)

Plus de 200 sonneurs et chanteurs seront présents pour l'événement.

Tout est prévu : 2 chapiteaux, casse-croûte, coreff...

Les bénéfices seront versés à Diwan.

Fest-noz à Mordelles

Le cercle celtique de Rennes organise un fest-noz le **samedi 26 septembre, à Mordelles,** avec le groupe Pevar Den et les musiciens du Cercle.



Concert fest-noz organisé par LE COLLECTIF EAU PURE des Côtes-d'Armor, à l'Hippodrome de la Baie à Yffiniac, le **vendredi 2 octobre**, à partir de 21 h.

Tarif unique : 50 F.

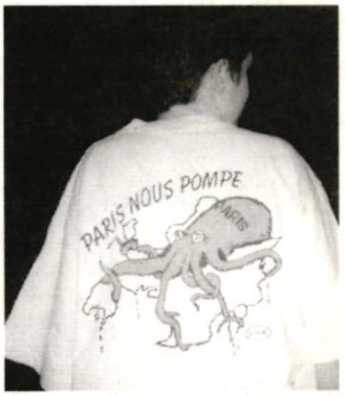
Réservations : Ste-Cécile St-Brieuc et Espace culturel de Plérin.

Fest-noz à Boqueho

Le collège DIWAN de Plésidy organise son fest-noz annuel à Boqueho, le **samedi 20 septembre**.

A l'affiche, les groupes Diwall et Kasadenn, les chanteurs Le Flohic et Corbel, les sonneurs Le Bras et Lehart.

UN SUPER TEE-SHIRT



Il est tout beau, le tee-shirt «PARIS NOUS POMPE» diffusé par la Fédération de Trégor-Goëlo de l'Union Démocratique Bretonne.

Il existe en trois tailles (L, XL, XXL) et peut être commandé à : U.D.B., Centre Dunant, 22500 Paimpol.

Le prix défie toute concurrence : 70 F + 11,50 F de port.

Fest-noz

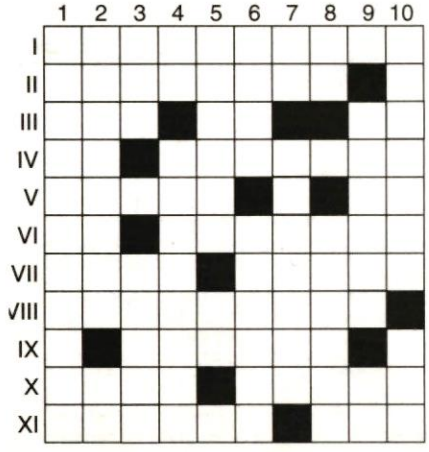
Un fest-noz vous est proposé le **samedi 3 octobre, 21 h, au Centre socio-culturel de Saint-Renan**, organisé par Skolpad Lokournan et Sked.

Les groupes suivants animeront la soirée : les Groupes HASTAN et DIDUEL ; les chanteurs HIRRIEN/BERGOT ; les sonneurs PERAN/DESNOYER.

Mots Croisés Bretagne-Celtie

n° 107

(Certains mots sont en breton – Réf. : dictionnaires de R. Hémon, P.J. Hélias et F. Favereau)



HORIZONTALEMENT : I. Son circuit cycliste ne devrait pas trop souffrir des récents événements. – II. Cette île fut évangélisée par Paul Aurélien. – III. Fulgence Bienvenüe est né trop tôt pour le mettre à la disposition des Parisiens ; Il est parfois utile d'y faire un pas ; Certainement le seul Quimpérois qui soit devenu un vrai nabab (Initiales). – IV. Aux confins de Noyal ; Michel Le Nobletz fut l'initiateur de ce type d'exercice spirituel. – V. Caractère celtique ; Epelé un cours d'eau disparu victime de l'"isolement". – VI. Lettres de Jugon ; Du Guesclin fut considéré comme tel par nombre de ses compatriotes. – VII. N'est pas toujours ainsi rédigé ; Cours d'eau inséparable du I horizontal. – VIII. Généralement on les préfère belles. – IX. Cette commune fait partie de l'agglomération briochine. – X. Inversé : est fort utile aux vacanciers ; Tel un réverbère en pleine activité. – XI. Inversé : même ce fameux Athénien se serait égaré dans le Val Sans Retour ; Propice à la fête.

VERTICALEMENT : 1. Se présente au singulier de notre côté de la mer. – 2. On peut douter qu'Artus ait utilisé son oppidum ; Article défini contracté. – 3. On le prend volontiers ; Un gars en plein désarroi. – 4. Le fils de cette Nantaise a provoqué l'ironie de Tristan Corbière (Initiales inversées) ; Après Stivell et Tri Yann, sert de référence à un groupe de rapeurs. – 5. Type de navigation ; Adverbe de négation. – 6. Lettres de Daoulas ; Evoquent irrésistiblement des membres du F.N. – 7. La moitié d'un ; Quel soulagement si le F.N. s'y résignait. – 8. Aux confins de Lorient ; Archipel du Finistère. – 9. Ce célèbre sonneur fut Comte de la marche de Bretagne ; Lettres du Bono. – 10. Ancien Celte ; Par chez nous, colore plutôt la boisson que la mer.

Mikaël ERWAN

SOLUTION du n° 106

Horizontalement : I. VACANCIERS. – II. AR ; NAO ; DUO. – III. CALEDONIEN. – IV. ANEMONE ; RE. – V. ROZ ; BRAS. – VI. CHEMINEES. – VII. KEO ; UU. – VIII. ER ; TURDIDE. – IX. REOR ; OANED. X. ENOE ; ADIRO (RADIO). – XI. SKOSAD ; SON.

Verticalement : 1. VACANCIERES. – 2. ARAN ; RENK. – 3. LEREK ; OOO. – 4. ANEMOMETRES. – 5. NADOZIOU. – 6. COON ; ROAD. – 7. NEBEUDAD. – 8. EDI ; REUINIS (REUNIS). – 9. RUERAS ; DERO. – 10. SONES ; REDON.

Nuit de la gavotte à Poullaouen



La traditionnelle "Nuit de la Gavotte" organisée par l'association Dans Tro, se déroulera le **samedi 19 septembre**, à la salle des fêtes de Poullaouen.

Au programme les chanteurs Fustec-Le Corre, Breudeur QUeré, Gwern-Bizouarn, Rivoalen breur ha c'hoar, les sonneurs Boulanger-Simon, Le Bihan-Berthou, Irvoas-Moign, Le Vallégant-Lefèvre (saxo et accordéon) et au treujenn gaol, Erik Marchand et son compère.

Le même jour, de 10 à 18 heures, stage de musique axé sur le répertoire montagne (tél: 02 98 93 56 33 ou 02 98 93 36 26).

Fête du couple Sonneurs et chanteurs

Le 9 octobre, à Tréguier (22), concert de biniou/bombarde.

Les Trégorrois se distinguent tous les ans au concours Matilin an Dall de Lorient. Nous avons donc voulu leur donner l'occasion de s'exprimer dans le Trégor en organisant un concert dans une très belle salle puisqu'il se déroulera au théâtre de l'Arche de Tréguier. Ce sera l'occasion de mettre en valeur une expression contemporaine du couple biniou/bombarde dans une salle digne de ce nom.

Le Féon/Lehart, Moal/Chaplain, Savidan/Launay, Janvier/Le Moign, et Marthe Vassallo.

Stages intensifs de la langue bretonne

Roudour, organise coopératif de formation à la langue bretonne organise à Huelgoat (29) 3 semaines de stages en septembre.

Du lundi 7 au vendredi 11 septembre (1, 2).

Du lundi 14 au vendredi 18 septembre (1, 2).

Du lundi 21 au vendredi 25 septembre (1, 2, 3).

Niveaux proposés : faux-débutants (1), confirmés (2) et supérieur (3). Un test de niveau est disponible lors de l'inscription au stage.

29 semaines de stages intensifs sont proposées à partir du 12 octobre. Possibilités de formations longues individualisées. Pour demander le programme de l'hiver 98/99, pour tous renseignements et inscriptions : Roudour, BP 24, route de Berrien, 29690 Huelgoat. Tél. 02.98.99.75.81 - Fax 02.98.99.76.01.

SKED

L'ensemble des associations culturelles bretonnes du Pays de Brest vont bientôt reprendre leurs activités.

Cette année, le nombre d'activités qu'elles proposent aux personnes intéressées par tel ou tel aspect de la culture bretonne est à nouveau en progression importante.

Plus de 40 cours hebdomadaires de breton de tous niveaux sont ainsi disponibles, proposés par 12 associations dans 9 communes. On peut donc espérer que tous ceux qui désirent se lancer dans l'apprentissage de cette langue cette année pourront trouver un cours à leur convenance. On pourra également suivre des cours de théâtre en breton, ou des cours de gaélique.

Les danses bretonnes ainsi que les danses irlandaises ne sont pas en reste, avec une trentaine de cours. Le Gouren (dans 9 communes), ainsi bien évidemment que la musique bretonne (une trentaine de cours) seront également au programme.

Enfin, pour compléter ce choix, Sked propose cette année une nouvelle activité dans la région brestoise, des cours d'initiation à l'histoire et la culture bretonne prolongés par des excursions permettant des visites de sites, de monuments, de musées...

La culture bretonne fait donc preuve d'une extraordinaire vitalité dans la région brestoise, et avec une telle variété d'activités, toutes les personnes qui s'y intéressent trouveront certainement cette année une activité qui leur convienne.

Pour de plus amples informations sur toutes ces activités, contacter Sked, dont le rôle est de promouvoir et d'informer sur la vie culturelle bretonne. Sked, 18 rue Duguay-Trouin, 29200 Brest - Pgz: 02 98 80 26 71 - E-mail: sked@infini.fr.

Stage de chant, de biniou/bombarde et de tambour

Le 10 octobre, à Ploubezre (22) :

Chant : Erik Marchand, Marcel Guillou.

Biniou/bombarde : Roland Becker, Fabrice Lothode.

Tambour : Cédric Hergault.

Le prix du stage est de 300 F (y compris 2 repas, la conférence et le fest-noz). Le nombre de places est limité. Il faut verser 100 F d'arrhes. Inscription auprès de Mathieu Postic, tél. 02.98.72.81.75.

Conférence sur le couple de sonneurs en fin d'après-midi animée par Roland Becker.

Fest-noz à la salle des fêtes de Ploubezre : chanteurs : Marchand/Guillou, Troadec/Le Roux, Le Buhez/Le Hunsec, Castel/Gorju, Rivoallen Christian et Sylvie ; sonneurs : Le Féon/Philippe, Jaguin/Chaplain, Le Noan/Michel, Trio Roland Becker, Guillanton/Guénégou.

OFFRES D'EMPLOI

Kinnig labour

Emañ Embannadurioù An Here o klask un den evit labourat amzer leun ganto war raktres an eil geriadur hollvrezhonek. Sevel pennadoù ar geriadur a vo labour an den-se, ha barrek-mat e tleo bezañ war ar brezhoneg koulz ha gouest de labourat gant un urzhiataer. Diouzhtu e c'hello kregiñ gant e bost. Evit gouzout hiroc'h, mont e darempred, ar c'hentañ ar gwellañ, gant An Here, straed Gay-Lussac, Kergleuz, 29480 Ar Releg-Kerhuon, pgz **02 98 28 10 37**, plr **02 98 28 34 74**.

Klask a ra Radio Kerne

ur C.E.S. Pellgonzit d'an **02.98.91.05.00**.

Chaque mois depuis 1969

armor magazine

présente et commente

LA VIE BRETONNE

B.P. 419 – 22404 LAMBALLE CEDEX

Courrier

▼ A propos du "Xavier Grall" paru chez Skol Vreizh

"... la Bretagne lui a surtout servi de médiatrice (...). Ce serait donc le trahir que de le réduire à une dimension régionale..."

Ma foi !... Ambition de qui voudrait donner à Grall une meilleure place sans doute que la place qui lui est donnée. Comme s'il y avait les pays d'importance, honorables, et les provinces ; puis les hommes tout pareillement. Comme si d'avoir fait ce qu'il a fait ne lui suffisait pas pour figurer justement à la table universelle où viennent s'asseoir les princes de son rang.

Je crois au combat de mon peuple, quel qu'il soit. Point d'enfermement. Chantant son particularisme toujours il chante l'universel. D'ailleurs, toute la terre, un jour ou l'autre a chanté sa dignité perdue !

Grall prit part à ce combat de lumière, ardemment, de toutes ses forces, jusqu'à s'en éblouir. Ainsi, avant d'être ce que l'on voudra bien faire de lui, il est de ceux qui font notre Histoire. On sait, la France française, pour l'heure, ne saurait l'accueillir. C'est ainsi. Il nous faut l'accepter. D'ailleurs ceci n'enlève rien à sa richesse, ni à sa pauvreté.

Je crois en un devoir de vérité envers les petits Bretons qui nous demandent déjà où est sa tombe, où était sa maison, s'il avait des chevaux, des enfants et pour sa photo au cimetière de Maël-Carhaix l'autre fois, avec le genêt, le drap d'hermines sur le cercueil de Glenmor.

J.J. PAUGAM

▼ Je voudrais rebondir sur l'article de R. LEPROHON au sujet du *Nouvel Obs* et de sa critique en matière audiovisuelle. Si la référence à *Charlie-Hebdo* a fait plusieurs fois irruption dans les colonnes du *Peuple Breton/Pobl Vreizh*, on peut en ajouter une troisième avec le numéro 1345 du *Point*.

Je comprendrais facilement que les lecteurs du PB ne soient pas très "accros" de cet hebdo de centre droit ; malheureusement pour ceux qui ont eu la malchance de le feuilleter, courant juillet, on y voit une photo de hooligan allemand à la page 78, après que le sommaire ait annoncé "au nouveau chic breton" à cette même page 78, et cela en plein milieu d'un article consacré au hooliganisme.

Le Point connaîtrait-il un regain de ferveur franchouillarde pour faire une telle manchette quelques jours après une agression, sévère, sur un gendarme ? Bretons et Allemands sont-ils à éradiquer au même titre qu'au siècle passé ?

En tout cas, la presse parisianiste ne connaît pas de répis !

D. LALANDE

P.B. Services



En octobre, un voyage d'étude à la Foire internationale du livre de Francfort pour tous les professionnels

Comme il y a 5 ans, l'Institut Culturel de Bretagne organise un nouveau voyage collectif pour les professionnels du livre en Bretagne (au sens large, comprenant aussi les documentalistes, critiques littéraires, enseignants de lettres et journalistes concernés par la vie du livre). Grâce à une aide de l'Institut, ce voyage est proposé à moins de 2.000 F par personne. Le départ en autocar de grand confort aura lieu à Rennes le mercredi 7 octobre en soirée et le retour à Rennes le dimanche 11 octobre au matin, permettant ainsi de passer 3 journées entières à Francfort (et deux nuits dans un hôtel trois étoiles sur place). Pour les professionnels qui le souhaiteront, l'Institut Culturel de Bretagne pourra organiser des visites particulières, notamment une visite de la nouvelle Bibliothèque nationale allemande à Francfort, inaugurée récemment, dont la conception est assez différente de la Bibliothèque François Mitterrand mais qui est également remarquable par bien des aspects.

Il reste encore des places pour ce voyage à Francfort les 8, 9 et 10 octobre prochains mais il convient de s'inscrire sans tarder. Contact : Institut Culturel de Bretagne, 1 rue Raoul Ponchon, 35069 Rennes cedex, tél. 02.99.87.58.00, fax 02.99.87.58.08.

NDLR : Attention info du 24/6/98 !

UN CADEAU !

Pour tout abonnement nouveau au *"Peuple Breton"*, vous pouvez choisir un *"Cahier du Peuple Breton"* que vous recevrez en cadeau :

- ❑ La Bretagne et les problèmes écologiques
- ❑ Le procès du centralisme
- ❑ Une Bretagne responsable dans un monde solidaire.

Abonnez-vous au Peuple Breton !



NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

● Souscrit un abonnement ❑
un réabonnement ❑

– tarif normal : 160 F
– tarif de soutien : à partir de 180 F
– étranger : 200 F et plus
– étranger par avion : 230 F et plus

à partir de N° ..... inclus

● Prélèvement automatique mensuel
❑ minimum 15 F
❑ de soutien : 18 F-20 F-30 F
(Joindre un relevé d'identité bancaire)

● **Ci-joint le règlement par :**
❑ **chèque postal**
❑ **chèque bancaire**
❑ **mandat-lettre**
à l'ordre du "Peuple Breton/Pobl Vreizh"

Pour tous problèmes d'abonnement, prière d'utiliser le téléphone fax 02.96.61.54.11

9 rue Pinot Duclos, 22000 SAINT-BRIEUC - C.C.P. RENNES 2365-76

Selaouit

par Pierre Morvan

Exportation

Lounès MATOUB est mort, assassiné par des fous. Des fous de Dieu. Et dans la nuit, la Liberté brille un peu moins. En présentant son album posthume, enregistré juste avant sa mort, Eliane AZOULAY, de Télérama, écrit ceci : ***« (...) l'essentiel du message de l'artiste réside dans ses professions de foi tumultueuses, ses remises en question touchantes, sa fragilité revendiquée... Son attachement, si chèrement payé, à sa langue, à sa culture, à la liberté de son pays ».*** *Des propos à rapprocher de ceux tenus il y a quelques semaines dans Le Télégramme, qui se félicitait que la musique et la chanson bretonnes soient enfin débarrassées de leur acné militante. Le complexe du colonisé, lui, n'est pas mort en Bretagne... A rapprocher aussi de l'article signé Hélène HAZERA dans Libération du 28 juillet. Le titre :* ***« Si Matoub avait chanté en Breton... ».*** *Le surtitre :* ***« Les minorités sont toujours plus belles chez les autres »...*** *Tout est dit dans ces quelques mots : la France est championne des Droits de l'Homme (et des ventes d'armes) à l'exportation, mais se garde bien d'en faire un produit de consommation intérieure...*

VERTIGO

« De Charybde en Scylla »

(Pixie, Déclic, 8441392)

« Il y avait là un accordéon, récente invention d'outre-Rhin, deux violons de Crémone, et une guitare dont l'origine émergeait des monts de l'Atlas et autres contrées sarrasines »... Le décor est planté pour un disque sorti il y a déjà quelques mois mais que selaouit n'avait pas encore trouvé le temps de vous présenter. Et c'est parti pour une croisière, *« une croisière sur le fleuve Amour »...* VERTIGO, vertiges de l'Amour et de l'accordéon étroitement enlacés, pour des musiques qui ont *« traversé les steppes de l'Asie Centrale et les*



sources bleues de notre ancienne Louisiane » et voyagé de Vienne au quai de Javel et d'Istanbul à Noirmoutier, de Pologne en Kabylie, bref des musiques qui ont vécu. Des musiques mélangées, qui ont vu du pays et qui s'en souviennent... Des musiques tour à tour entraînantes ou mélancoliques, légères ou fortes, matinées de jazz, de musette ou de rythmes tziganes. Un beau voyage. Patrick COUTON, le guitariste qui signe toutes les compositions, Yves GARZUEL et Hervé LORRE, les deux violonistes et l'accordéoniste Ronan ROBERT, que vous avez souvent croisé dans cette rubrique nous offrent avec ce disque un très agréable moment, une jolie ballade récréative. « Du bruit ordonné », précise Ronan MANUEL en citant HUGO. Bien ordonné alors.

KERDEN



« Cordes de Bretagne »

(Gwerz Pladenn, Coop Breizh, GWP 014)

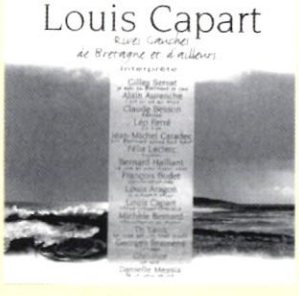
« Pluie de cordes sur la Bretagne » prévenaient les bulletins de la Coop Breizh. Pour une fois la météo ne s'est pas plantée. Une belle averse, ma foi, que ce CD qui rassemble (presque) tout ce que la Bretagne compte d'excellents guitaristes, de Pat O'MAY à Yvon RIOU en passant par Nicolas QUEMENER, Soïg SIBERIL, Tangi LE DORE, Alain LEON (de KOUN), Franck LE BLOAS (de STORVAN), Roland CONQ (de KURUN) ou Jean-Charles GUICHEN (AR RE YAOUANK), sans oublier bien sûr le plus connu d'entre eux, j'ai nommé Dan AR BRAZ... Chacun y va de son morceau inédit et l'ensemble tire sa cohérence du talent de chaque interprète et du fil conducteur retenu : les cordes, guitares, basses ou bouzouki. Même s'il est toujours délicat de dévoiler ses préférences, laissez-moi vous dire que la « Pedenn » de Gilles LE BIGOT est superbe, que le punch du trio PSG (PELLEN-SIBERIL-GUICHEN) pour un morceau intitulé « En avant ! », emporte l'adhésion, que la « Margot Maria » de Jamie MAC MENEMY vaut le détour... Et que Alain GENTY – je vous parlerai bientôt de son nouveau disque – nous livre avec « Melen Aour », une petite merveille. En résumé, un beau disque et en même temps un bel objet, soigneusement présenté. La Coop Breizh nous gâte !

LOUIS CAPART

« Rives Gauches de Bretagne et d'ailleurs... »

(Keltia Musique, KMCD 80)

Vieux briscard de la chanson bretonne, de la chanson en Bretagne, Louis CAPART nous revient avec un nouveau disque. Auteur d'une foule de chansons et d'un vrai tube, «Marie-Jeanne-Gabrielle», bel hommage aux femmes de son Ile de Sein, Louis CAPART a choisi d'interpréter ici,



essentiellement, les chansons des autres, bretons ou non. Celles de ses potes, Claude BESSON « Kerouze » ou François BUDET « Loguivy de la Mer », et beaucoup d'autres encore, signées GLENMOR « La Rose » ou Georges BRASSENS « Saturne », Léo FERRE « Ca t'va » ou Gilles SERVAT « Je dors en Bretagne ce soir », TRI YANN « La ville que j'ai tant aimée » ou Danielle MESSIA « De la main gauche »...

Seize titres en tout, et l'occasion de réentendre quelques belles chansons et une vraie voix de Bretagne, une voix trop rare.



JEF LE PENVEN

« Kanadenn Penn ar Bed »

(Escalibur, Breizh Diffusion, CD 876)

Nouvel hommage à Jef LE PENVEN, après celui, plus intimiste, d'Andréa AR GOUILH (1), ce disque a été enregistré en public lors d'un concert mis sur pied par Kendalc'h. Il contient deux des œuvres essentielles du créateur, la Symphonie Morbihan et surtout la Cantate du Bout du Monde, véritable hymne aux Celtes en quête de leur mythique Paradis.

...« C'est peut-être demain qui sera la récompense et la libération. Et si ce n'est pas demain, notre vie sera d'attendre le demain suivant »... Les textes sont signés Per Jakez HELIAS, ils sont chantés par les chœurs du Breizh A Gan, qui rassemblent chaque année des chorales venues de toute la Bretagne. L'œuvre forte, éclatante, d'un compositeur trop peu connu, trop tôt disparu, bien servi ici par l'Orchestre de Brocéliande que dirige Jacques WOJCIECHOWSKI..

TRIO ROLAND BECKER

« L'Orchestre National Breton »

(Arfolk, Diffusion Breizh, CD 448)

Trio Roland Becker, Trio ONB, Orchestre National Breton, depuis son dernier disque, « Jour de Fête et Fête de Nuit » (2), Roland BECKER s'attache à valoriser cette formule bombarde-biniou-tambour qui fit en des temps reculés les beaux jours de la musique de fête en Bretagne La fête se prolonge avec un nouveau trio : Fabrice LOTHODÉ a remplacé Didier DURASSIER au biniou et Cédric HERGAULT a pris la place d'Antonin VOLSON au tambour mais



l'Orchestre National Breton continue de déambuler avec succès sur nos routes, croisant au détour du chemin quelques émules de Roland BECKER, qui ont renoué à leur tour avec l'antique formule. Avec ce CD quatre titres – an dro, hanter dro, laride... – Roland nous permet d'attendre patiemment son prochain album.

(1) PB n° 407, novembre 1997 - (2) PB n°386, février 1996

La DOPE !

Cette année Al Louarn a été préparer le Tro Breizh en Savoie. Avant d'attaquer le Mont-Dol, rien de plus logique que de se faire les mollets sur les flancs du Mont-Blanc. Si loin, je croyais être tranquille et ne plus penser à la politique ! Impossible.

L'été avait pourtant bien commencé avec le match Bretagne-Cameroun à Rennes, mais la première équipe, contrairement à l'Ecosse, n'était pas invitée à Paris et la seconde, qui portait tous mes espoirs, n'a accumulé qu'un capital de sympathie important, mais insuffisant pour aller en finale de la French-cup. Après un bon début de mes favoris, toutes les chaînes ne dégoulinaient plus que d'une seule publicité : « On a gagné - On est les plus forts ». A se demander lesquels étaient les plus dopés des joueurs ou des journalistes !

Le jour même de mon arrivée en Savoie la presse locale faisait état d'un sondage BVA établissant que 24% des habitants du coin étaient pour l'indépendance, et que 90% ne voulaient plus entendre parler de la Région dite « Rhônes-Alpes » ! Soit qu'ils n'ont pas la télé, soit qu'ils ne regardent que celle de la Suisse romande. « Pour fuir les cocoricos, les superlatifs et les hyperboles il n'y avait d'autres refuges que les télévisions étrangères », osait écrire Jean-Marie Bressand, dans un quotidien bien connu dans l'Ouest pour étayer ma thèse. Lui aussi est journaliste, mais « Honoraire » ce qui donne évidemment du recul.

Je croyais être enfin libre quand le Tour de France m'est tombé dessus et là je me croyais en plein dans un nouvel épisode d'arrestation de bretons pour hospitalité ! A l'étape d'Alberville les produits pharmaceutiques qui avaient été arrêtés prononçaient des paroles déjà entendues dans le Trégor ou dans la région du Pontivy : Les « témoins » n'appréciaient pas le fonctionnement et les traitements de la garde à vue, de devoir rester des heures et des heures sans manger ni boire, d'être mis à poil avec inspection de l'anus. Tout cela est pourtant parfaitement courant et comme disait Maître Collard accouru soutenir Richard Virenque : « Il n'y a là rien d'illégal, c'est la loi qu'il faut changer ». J'ai même entendu un EPO espagnol, même pas poli, dire sur une chaîne française : « Je suis fier d'être espagnol ». Pourtant chez lui, ce n'est pas mal non plus !

On a beau dire que tout cela n'est plus du sport, mais du spectacle, nous foutre le Tour de France en l'air juste après la World Cup ne peut relever que d'un complot international.

Quand à Aimé JAQUET revenu au pied de ses montagnes savoisiennes voilà que lui aussi se met au diapason et déclare à la presse : « Le microcosme parisien est infect. Ils savent tout, ils connaissent tout, ils donnent des leçons, c'est ce qui m'a mis en colère ».

Si vous allez en Savoie, ne dites plus jamais « savoyard ». A part plumard et lupanard, tout ce qui est en « ard » est négatif : zonard, taulard, banlieusard, froussard, frimard, mitard... vous pouvez continuer la liste. Depuis le sondage BVA et la déclaration de l'entraîneur ci-dessus ils veulent être appelés « savoisiens ». Comme ont dit parisien ou francilien ! C'est plus chic !

De retour entre St-Malo et Dol j'ai été rattrapé par la maladie de l'été. Il paraît qu'il y a eut un contrôle anti-dopage sur le Tro-Breizh et l'équipe du Léon a été disqualifiée : On a trouvé des traces d'U.D.O. chez certains marcheurs... (Université de Bretagne Occidentale... évidemment !).

Al Louarn

Jean-Jacques MONNIER

HISTOIRE DE L'UNION DÉMOCRATIQUE BRETONNE



Librairie du PB

(expéditions franco de port par correspondance sous 48 h)

- ☐ **NOUVEAUTÉ : Histoire de l'Union Démocratique Bretonne** *J.J. Monnier (48 F)*
- ☐ **Une Bretagne responsable dans un monde solidaire** *(38 F)*
- ☐ **Autocollant Peuples d'Europe, avec 18 noms et drapeaux** *(10 F le 1er, 6 F par exemplaire en plus)*
- ☐ **Le Procès du centralisme** *(38 F)*
- ☐ **La Bretagne et les problèmes écologiques** *(38 F)*
- ☐ **Entre créole et breton, ces racines qui nous libèrent** *D. Aupiais (80 F)*
- ☐ **La résistance irlandaise** *Roger Faligot (134 F)*
- ☐ **Atlas de Bretagne** *Skol Vreizh - 2e édition (175 F)*
- ☐ **Le Breton, jeunesse d'une vieille langue** *F. Morvannou "Tout sur le Breton ou presque" (45 F)*
- ☐ **Les Bretons et la révolution. Elans et déceptions** *(20 F)*
- ☐ **Enezenn an Ervor** *Fanch Peru (63 F)*

Bon de commande à recopier ou à découper. Cocher les livres choisis
Règlement par chèque à joindre à l'ordre du :
PEUPLE BRETON, 9, rue Pinot Duclos, 22000 SAINT-BRIEUC